

les autres secours de la religion aux fidèles de la dite paroisse, enjoignant à ceux-ci de payer aux dits curés ou desservants les dîmes ou oblations telles qu'usitées et autorisées dans ce diocèse, ainsi que les capitations déjà établies par l'Evêque et les suppléments qui pourront être imposés par celui-ci dans la dite paroisse, et de leur porter respect et obéissance dans toutes les choses qui appartiennent à la religion et qui intéressent leur salut éternel..

« Nous avons permis et Nous permettons qu'il soit construit dans la dite paroisse de Saint-Edmond une chapelle provisoire en bois, avec logement attenant à icelle, pour l'usage du curé, sur un terrain d'un arpent et demi de front et quatre arpents de profondeur, généreusement offert pour cette fin par les sieurs Joseph Saint-Laurent et Pierre Saint-Laurent, faisant partie des lots 31 des premier et deuxième rangs du dit canton : La dite chapelle à construire aura le portail tourné vers le Nord, mesurera environ cent pieds de longueur, cinquante pieds de largeur et trente pieds de hauteur au-dessus des lambourdes, et le logement y attenant pour l'usage du curé aura environ quarante pieds de longueur, trente pieds de largeur et vingt-quatre pieds de hauteur au-dessus des lambourdes; les dites dimensions devant être prises en dedans et à mesure anglaise. Il sera procédé le plus tôt possible à la construction des susdits édifices, mais seulement après que les plans et devis d'iceux auront reçu Notre approbation;

« 3° Quant à l'érection du cimetière demandée dans la dite requête du 17 mai mil neuf cent six, elle

ne pourra être faite qu'à l'époque du printemps, alors que la neige qui recouvre aujourd'hui la terre sera disparue.

« Nous recommandons aux paroissiens de la nouvelle paroisse de s'adresser aux Commissaires nommés pour mettre à exécution, dans le diocèse de Saint-Germain de Rimouski, le Chapitre XVIII des Statuts Refondus du Bas-Canada, afin d'obtenir de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur une Proclamation sous le sceau de la Province, à l'effet de conférer à la dite paroisse tout autre droit, tout autre privilège nécessaires au bien de ses fins civiles.

« Sera Notre présent décret lu et publié au prône de la messe paroissiale dans chacune des deux chapelles de Saint-Edmond, les deux premiers dimanches ou jours de fête chômée, après sa réception, puis inscrit dans toute sa teneur au registre des archives de la nouvelle paroisse.

« Donné à Saint-Germain de Rimouski, en Notre Palais épiscopal, sous Notre seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Secrétaire ad hoc, le vingt-deuxième jour du mois de janvier de l'an de grâce mil neuf cent sept.

« Signé : André-Albert Blais, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« Par Décret de Monseigneur l'Evêque,

« Signé : A. Richard, prêtre, secrétaire ad hoc »

Suit le certificat de publications faites par le curé tel que requis :

« Je soussigné, curé de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon certifie avoir lu et

publié le décret ci-dessus et d'autre part, au prône de la messe paroissiale, dans les deux chapelles provisoires du premier rang et du troisième rang de la dite paroisse, dimanche, le 3 février, et dimanche le 10 février 1907. En foi de quoi, j'ai signé le présent certificat, au lieu de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, le dixième jour du mois de février 1907 ».

Signé : A Bouillon, prêtre, curé.

La description technique du territoire compris dans la nouvelle paroisse était l'œuvre de M. T.-C. Michaud, arpenteur-géomètre, résidant à Amqui.

A la suite de la proclamation du susdit décret, il était lu aux paroissiens de Saint-Edmond l'ordonnance qui pourvoyait à la création et à l'organisation d'une fabrique dans la nouvelle paroisse, datée du 25 janvier de la même année; et, le 10 février, jour de la dernière lecture des documents susdits, Messire Alexandre Bouillon faisait connaître à ses nouveaux paroissiens, ses lettres de mission, du 4 février 1907, le nommant curé de la nouvelle paroisse.

Immédiatement après la messe de ce jour, dans la chapelle provisoire du village, tel qu'annoncé, il fut procédé à l'élection des premiers marguilliers, savoir le sieur Joseph Gaudreau, premier marguillier du banc, en charge pour l'année courante; le sieur Pascal Beaulieu, second marguillier du banc, et le sieur Placide Cyr, troisième marguillier du banc. Comme ce dernier refusa d'accepter la charge, et ayant donné sa démission le 2 mai 1907, devant les témoins A. Bouillon, curé, et Pierre Bourque, il fut remplacé, le 12 mai de la même année, par le sieur

Johny Bourgeois, du 4^e rang. Puis les sieurs **Louis Arsenault**, **Joseph Saint-Laurent**, **Pierre Bourque**, **Paul Dubé** et **Hector Fournier**, furent élus pour agir comme anciens marguilliers; et le corps de l'Œuvre et Fabrique de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon** était constitué.

Il ne restait plus aux paroissiens de **Saint-Edmond** qu'à faire reconnaître civilement l'existence de leur nouvelle paroisse. Les démarches nécessaires étant faites auprès de Messieurs les Commissaires nommés pour mettre à exécution, dans le diocèse de **Rimouski**, le Chapitre XVIII des Statuts Refondus du **Bas-Canada**, dans la « Gazette officielle » de **Québec**, le 17 août 1907, on pouvait lire la proclamation suivante : « Nous avons confirmé, établi et reconnu, et par les présentes, confirmons, établissons et reconnaissons les limites et bornes de la paroisse de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon**, tel que canoniquement reconnue et érigée par les autorités religieuses.

« Et nous avons ordonné et déclaré, et par les présentes, ordonnons et déclarons que la paroisse de **Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon** décrite comme susdit, sera une paroisse pour toutes les fins civiles en conformité des dispositions des susdits Statuts ».

Signé : **Louis-A. Jetté**, Lieutenant, gouverneur de Notre Province de **Québec**.

Par ordre : **L. Rodolphe Roy**, Secrétaire de la Province.

CHAPITRE XVII

VOUS QUI ADMIREZ NOS AVENUES... — UNE MISSION AU SIXIEME RANG. — PREMIER VENDREDI DU MOIS. — CONSTRUCTION DE L'EGLISE TEMPORAIRE, AVEC RESIDENCE POUR LE CURE. — UN ABRI POUR Y FAIRE L'OFFICE DIVIN. — UN CIMETIERE TEMPORAIRE. — BENEDICTION DE LA PIERRE ANGULAIRE DU SOLAGE DE L'EGLISE. — UNE ECOLE. — UN DISCIPLE D'ESCALAPE. — UNE FANFARE.

« Vous qui admirez nos avenues... » Ne vous imaginez pas qu'il en était ainsi dès le commencement. Nous l'avons vu dans un des chapitres antérieurs : de la gare du chemin de fer au troisième rang, entre les lots 31 et 32, se trouvait une route passable, remise à neuf en l'été de 1922. En 1903, cette même route menait au fronteau du quatrième rang; puis en 1905, entre les lots 30 et 31, une autre route permettait d'atteindre la partie Nord du cinquième rang; mais c'était tout.

Les colons établis sur le sixième rang et la partie Sud du cinquième rang, pour se rendre à l'église, devaient se frayer un chemin à travers le grand bois. Comme bien l'on pense, tous ne pouvaient suivre la

même voie. Une requête fortement appuyée était bien favorablement accueillie par l'Honorable Ministre de la Colonisation, mais les travaux ne pouvaient se faire qu'à l'été de 1907. Aussi le 19 mars 1907, Mgr Blais répondant au curé disait : « Je viens de recevoir votre lettre du 18 de ce mois. Eu égard aux raisons que vous énumérez, je veux bien vous permettre d'aller célébrer la sainte messe dans la maison la plus convenable pour cette fin dans le but de procurer aux fidèles des familles résidant sur le sixième rang, tout à fait à l'extrémité de votre paroisse, l'avantage de pouvoir faire leurs pâques ».

Le 25 mars, dans la maison de M. Edouard Bernatchez, construite sur le lot N° 26 du cinquième rang, mais au fronteau du sixième, le curé célébrait la sainte messe et communiait 11 personnes.

En souvenir de cet événement, une croix fut érigée à cet endroit et bénite, dimanche, dans l'après-midi, le 27 septembre 1925, par messire A. Bouillon, prêtre, curé de la paroisse.

Quelques jours auparavant, le 15 mars 1907, Mgr Blais, par un décret, permettait l'exposition solennelle du Saint-Sacrement à la messe du premier vendredi du mois, avec un salut l'après-midi. L'inauguration avait lieu le 5 avril suivant.

La question de la future église était pressante. Le 17 février 1907, dans une assemblée de Fabrique, la construction en avait été décidée; le 24, les francs-tenanciers autorisaient la dite Fabrique à faire l'emprunt nécessaire aux travaux projetés; et les 18 et 26 du même mois, Mgr Blais approuvait les deux

résolutions; mais il restait un point important à résoudre : La Fabrique n'était pas encore en possession du terrain que devaient occuper les édifices religieux. Le 29 mars, les fabriciens autorisaient le curé et le marguillier en exercice à accepter la donation faite d'une partie du terrain en question, et à acquérir l'autre partie de Messieurs Joseph et Pierre Saint-Laurent. Mgr Blais, le 30 du même mois, ayant approuvé cette résolution, le 16 avril suivant, « par devant notaire » Laberge de Val Brillant, l'acte d'acquisition de ce lopin de terre, était dûment signé par les parties en cause.

Déjà, cependant, par la voix de « *L'Action Catholique* », l'avis suivant avait été lancé : « La Fabrique de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, du diocèse de Rimouski, recevra, jusqu'au 10 février inclusivement, des soumissions pour la construction d'une église en bois et d'un presbytère; ces soumissions devront être cachetées et adressées au soussigné. On peut consulter les plans et devis au presbytère du soussigné, et au bureau de l'architecte des travaux, M. Thomas Raymond, N° 34, rue Caron, Québec, tous les jours aux heures du bureau. Un chèque représentant 5 % du montant de la soumission à l'ordre du Révérend Curé, accepté par une banque, devra accompagner la soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur, dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat. Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront

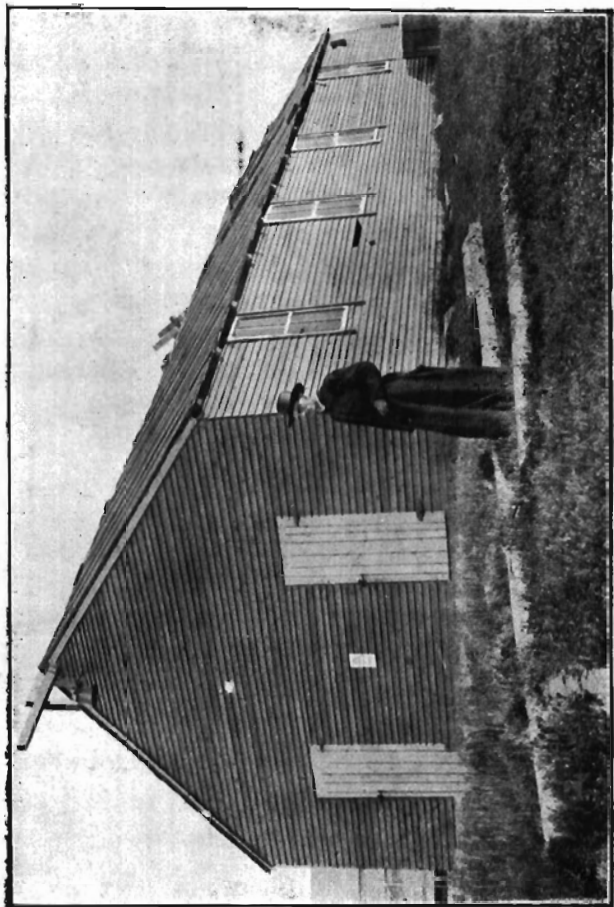
remis. La Fabrique ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions ».

Signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

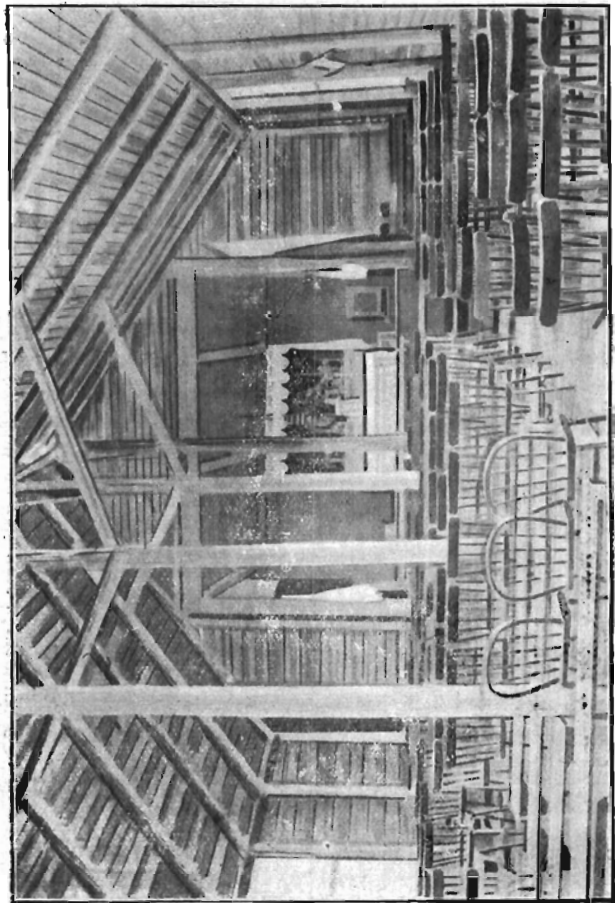
Il faut croire que l'appât eut ses charmes, puisque cinq répondirent à l'appel; mais comme M. Zénon Guellet du Bic, offrait meilleures garanties, tout en étant plus raisonnable, il fut accepté, et le contrat, pour la somme de \$ 11.000,00, signé le 5 mars 1907; puis, dès les dernières semaines d'avril, commençaient les travaux d'excavation.

La population du village augmentée considérablement, ne pouvait plus trouver place dans la maison-chapelle des premiers jours. Après en avoir conféré avec son Evêque, le curé fit part à ses paroissiens du projet de construire un bâtiment de 30 pieds sur 60, avec un « sanctuaire » de 12 pieds sur 15, où se ferait l'office divin, en attendant l'église en construction, et, pour cette fin, d'organiser une collecte à domicile, comme le dit la note suivante, que l'on voit dans le cahier des prônes, au dimanche du 14 mars 1907 : « Collecter pour un hangar qui devra servir de chapelle en attendant l'église. Les sollicitateurs seront : de la route de l'église à chez M. Oliva Vézina, MM. Oliva Vézina et Paul Dubé; de chez M. Vézina, au bout du village, MM. François Côté et Zénon Routhier; de la route de l'église au bout du village en descendant, MM. Xavier Poitras et Joseph Baulieu ».

Comme il s'agissait aussi de la construction d'une grange, les gens des rangs supérieurs étaient de



Ce bâtiment n'était pas un monument à défer les siècles.



...pour ne laisser qu'un toit à travers lequel l'on pouvait voir " la grande voûte bleue de la cathédrale du ciel " .

même appelés à se mettre de la partie; et l'on voit que MM. Louis Arsenault et Nazaire Richard, Samuel Fougère et Adelard Jomphe devaient à leur tour visiter les familles des troisième et quatrième rangs.

Puis, un peu plus loin, nous voyons que le curé, le dimanche 31 mars, après avoir remercié les généreux donateurs, ajoute : « Demain, une corvée pour pelleter la neige et couper la charpente du hangar; ainsi que des voitures pour aller chercher du bardeau à Amqui ». Au 4 avril : « Venir cette semaine pour commencer le hangar » et le 21 : « Venir lundi pour finir le hangar ». Prévoyant qu'on pourrait bientôt se servir de sa « basilique », ce qui eut lieu le premier Mai suivant, il ajoutait, s'adressant aux colons des rangs : « Si vous l'aimez, je dirai deux messes dans la chapelle provisoire que nous venons de bâtir au village, et où vous pourrez avoir des bancs, afin de vous permettre de réparer votre école du troisième rang dès cet été. Cependant, si vous le préférez, je continuerai à venir dire la seconde messe dans votre école-chapelle ». Il faut supposer que cette dernière proposition leur agréait davantage, puisque, en marge, le curé écrivit : « J'ai continué à me rendre à l'école-chapelle tous les dimanches, jusqu'au 25 décembre 1907 ».

Ce bâtiment n'était pas un monument à défier les siècles. Une charpente de bois rond, équarri sur une face, avec un lambris en planches non blanchies; de chaque côté, quatre chassis empruntés; pour couverture, un papier noir posé sur des planches mal jointes, et c'était tout. Par malheur, l'éché

de 1907 fut pluvieux, et le grand vent qu'il fit quasi journallement eut bientôt réduit la couverture en une loque que les brises se disputaient, pour ne laisser qu'un toit, à travers lequel, l'on pouvait voir « la grande voûte bleue de la cathédrale du ciel ». Ce qui fit que durant les offices, bien souvent, l'on n'apercevait que des parapluies, sous lesquels, à l'instar des Hébreux sous leurs tentes dans le désert, les bonnes gens murmuraient leurs prières. Le célébrant lui, grâce à une bonne couverture en bardeaux pour l'allonge où se trouvait l'autel, pouvait se dispenser d'une nouvelle rubrique « fin de siècle »; mais, volontiers, surtout en octobre, il aurait mis des gants, si la sainte Eglise le lui eût permis. Plus heureux, le petit servent, sans scrupule, quittait facilement le prêtre pour aller à la maison voisine se réchauffer un peu.

Voulant se rapprocher de sa chapelle, le curé acheta de M. Isaac Arsenault, une maison située, dans le temps, du côté Sud de la route, en face de l'église actuelle et l'occupa à partir du premier Mai, jusqu'au 24 décembre au soir. Cette maison, l'été suivant, fut transportée de l'autre côté de la rue, et est aujourd'hui la propriété de M. Edgar Bouchard.

Si les fidèles faisaient leurs beaux dimanches de leur modeste temple, les « futurs » en firent aussi leur heureux jour. Le 18 juin 1907, Adelard Soucy, fils de Joseph et de Léa Ross, y unissait sa destinée avec Marie Baulieu, fille d'Honoré et de Arthémise Joubert; cependant que sa sœur Marie-Louise jurait

fidélité conjugale à Edgar Tremblay, fils de Ferdinand et de Emma Boulianne.

Les mamans s'empressaient d'y envoyer leurs enfants pour le baptême. Le premier fut celui de Marie-Lucia, fille de Philippe Gagné et de Louise Girard, le 8 mai 1907. Le parrain était Georges Ouellet; la marraine, son épouse, Isabelle Desrosiers.

On l'a vu, l'amour ne méprisait pas la pauvreté; la mort, à son tour, n'attendait pas la richesse. Le premier service chanté dans cette chapelle provisoire fut, le 13 mai 1907, celui de Dominique Cummings, du troisième rang, époux de Lydia Hervé, décédé le 11, à l'âge de 39 ans. Dominique Cummings est la première grande personne enterrée dans le cimetière temporaire, avant la bénédiction. Dès son arrivée, le missionnaire se mit en mesure de pouvoir enterrer ses morts à l'endroit même où devait être le cimetière. Le premier y fut déposé le 28 novembre 1906. C'était Alfred Gillis Noonan, enfant de William Noonan et de Malvina Doucette, décédé le 27, à l'âge de un an et deux mois. Plus tard, cet endroit étant accepté par le Bureau du Conseil d'Hygiène, de Montréal, Mgr Blais, après la délégation de Messire Zénon Belles-Iles, alors curé de Causapscal, en date du 19 avril 1907, par un décret du 27 du même mois, en rectifiait l'occupation; et le curé, le 22 septembre, comme le témoigne l'acte suivant, en fit la bénédiction : « Le 22 septembre mil neuf cent sept, nous, soussigné curé, étant dûment autorisé par Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de

Rimouski, en date du 27 avril de la présente année, avons béni avec les solennités prescrites le cimetière de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, dans le comté de Matane, district de Rimouski, province de Québec, le dit cimetière de 100 pieds de front sur 100 pieds de profondeur. Ont été présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus.

« Ont signé : Zénon Routhier, Théophile Saint-Pierre, Clovis Héli, Oliva Vézina, Charles Lapointe.

« A signé : A. Bouillon, prêtre, curé ».

Le lendemain, Marie-Anne Pitre, fille de Thomas Pitre et de Marie Doucette, décédée la veille, à l'âge de 2 jours; et, le 22 novembre de la même année, Rose Lepage, épouse de Majorique Castonguay, décédée le 19, à l'âge de 32 ans, allaient y dormir, en attendant le « grand réveil » du jugement dernier.

Mais le solage de l'église, sous l'habile conduite de M. Ignace Gagnon, du Bic, sortait de terre; et le curé, voulant donner à ses gens l'occasion de s'unir d'esprit et de cœur, en faisant une petite fête religieuse, demanda à son Evêque la permission de bénir une pierre du solage; à quoi, le 17 juin, Monseigneur répondait : « Lorsqu'il s'agit de la construction d'une église en bois, la bénédiction du solage des fondations se fait en même temps que celle des pans. Cependant, si vous voulez faire une céré-

monie, je veux bien vous le permettre. Vous pourrez alors vous servir du rite indiqué dans le Rituel Romain « *ad benedicendum primam lapidem pro ecclesia aedificanda* ».

« Bon succès je vous souhaite toujours dans la construction de votre église ».

Le 23 juin donc, par un beau jour d'été, de soleil tout plein, en présence des fidèles réunis pour entendre le Révérend Père Ferdinand, O. M. C., qui, du haut d'une estrade, en plein air, devait faire le sermon de circonstance eut lieu la bénédiction, après laquelle, l'acte suivant fut rédigé et inscrit dans le cahier des archives de la paroisse. « Le vingt-trois du mois de juin, de l'an de N. S. mil neuf cent sept, le dimanche, à trois heures de l'après-midi, nous soussigné, curé de cette paroisse, étant dûment autorisé par Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski, avons béni, avec les solennités prescrites, une pierre du solage de l'église temporaire, bâtie sur le premier rang de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, au comté de Matane, district de Rimouski, dans la province de Québec. Cette pierre se trouve du côté Nord-Est, tout près de l'angle de la façade. La maçonnerie de ce solage a été faite par différents maçons sous la conduite de M. Ignace Gagnon; l'entreprise en avait été donnée à M. Zénon Ouellet, également de la paroisse du Bic, au comté de Rimouski. Le sermon de circonstance a été prêché par le Révérend Père Ferdinand, O. M. C., de Sainte-Anne-de-Restigouche, au comté de Bonaventure.

« Etaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

« Ont signé : F. Ferdinand, O. M. C., Joseph Gaudreau, Joseph Saint-Laurent, Louis Arsenault, Johny Bourgeois, Alphonse Landry, P. O. Turbide, Alphonse Lamontagne, P. Turgeon, Claude Duclos, J.-I. Saint-Pierre, Zénon Ouellet, Zénon Routhier, Nazaire Richard, François Côté, Isaac Arsenault, M.-E. Sastonguay, Ernest Paradis, Louis Lévesque, Joseph Pelletier, Alphonse Deschênes, Léon Marmen, Welly Larouche, Adelard Jomphe, Zénon Bérubé, Léon Saint-Laurent, Joseph Poirier, Laurent Cormier,

« A signé : A. Bouillon, prêtre, curé. »

Ce même été, du côté Nord de la rue de l'Eglise, presque en face de cette dernière, était construite une grande école à deux étages, de 57 pieds sur 25, laquelle, plus tard, y faisant certaines additions, comme il sera dit dans un autre chapitre, fut convertie en couvent.

La jeune paroisse de Saint-Edmond grandissait alors dans l'estime des gens. Le docteur Joseph-Omer Rochon, établi depuis peu à Saint-Laurent-de-Matapédia, au comté de Bonaventure, ne trouvant pas là matière à son activité, vint avec sa femme visiter la paroisse; et, de suite, il achète de M. Nazaire Bourgeois, une maison située en face de l'église. Cette maison, le 5 décembre 1911, vendue à Joseph-Alphonse Landry, devint, le 25 septembre 1922, par le départ de ce dernier, la propriété de M. l'inspec-

teur des écoles Henri Lane, qui en prit possession avec sa femme et ses enfants, le 3 octobre de la même année.

Le docteur Rochon, après être allé quérir son ménage à Saint-Laurent, arriva au Lac-au-Saumon, le 15 août 1907, avec sa femme, trois enfants, moult bouteilles et force pilules. Le docteur était bon médecin, sa femme excellente musicienne et parfaite organisatrice. Tous deux ont rendu de grands services à la jeune paroisse; mais la bisbille vint bientôt troubler l'ordre. Un certain individu à vocation « régimentaire » soutenu par quelques autres du même calibre, se mit en correspondance avec d'autres médecins, et fit venir le docteur Roch qui s'installa d'abord à l'hôtel Duclos. Le docteur Rochon prenant le parti le plus sage, accepta d'aller à Ottawa, s'occuper de l'organisation de la société d'assurance mutuelle « L'Union Saint-Joseph ».

Le 25 octobre, un autre médecin du nom de Fontaine, vint à son tour sonder le terrain; mais après quelques jours, il s'en fut chercher fortune ailleurs.

Pendant son séjour au Lac-au-Saumon, le docteur Rochon, le 8 septembre 1907, trouva moyen d'organiser une fanfare qui débuta par un magnifique programme parfaitement exécuté à la messe de minuit de la même année.

Le docteur Sylvio Roch, arrivé à Saint-Edmond le 24 octobre 1911, se faisait apprécier comme médecin; mais, en 1915, au milieu de la grande « tuerie mondiale » de 1914-18, il fut tout à coup saisi de « l'esprit guerrier ». Croyant obtenir une place de

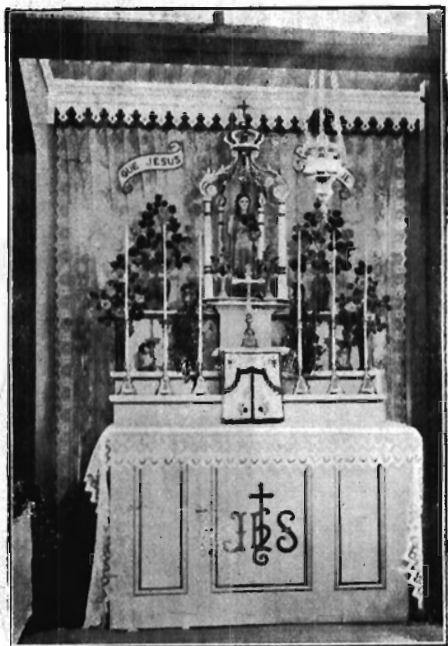
chirurgien-major à l'armée, le 22 décembre 1915, il quitte la paroisse, avec sa femme et son fils, pour se rendre à Montréal. Il faut croire qu'il perdit vite son enthousiasme puisqu'il n'alla pas plus loin et se fixa dans la métropole.

Le docteur Joseph-Etienne Germain, pratiquait la médecine à la Rivière-Ouelle; mais encore garçon et attiré par une amie qu'il s'était faite et qu'il savait retrouver au Lac-au-Saumon, le 18 janvier 1916, il vint examiner les lieux; puis, le 2 mars de la même année, il achète de M. Ernest Deschênes la maison occupée par son prédécesseur dans « l'art de guérir » et s'y installe le 15 du même mois. Le 27 juin suivant, il se mariait avec Demoiselle Marie-Jeanne Tremblay, fille de M. Léandre Tremblay, gérant de la Cie Price, au Lac-au-Saumon, depuis quelques mois, et de Eléonore Gobeil. Messire L.-P. Delisle, curé de la Rivière-Ouelle, au comté de Kamouraska, et ami du Docteur, vint bénir le mariage, et il y eut solennités coutumières en pareils jours.

Mme Germain, excellente chrétienne, faisait le bonheur de son mari; malheureusement, sa santé délicate et minée par une maladie déjà ancienne peut-être, la ravit bientôt à l'affection des siens. Elle mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 29 juin 1920, après de longs mois de souffrances chrétiennement supportées. Le docteur continua l'éducation de ses deux petites filles, ce qui, avec la forte clientèle qui l'assiège jour et nuit, absorba tout son temps. Ce qui ne l'empêcha pas cependant de suivre les progrès de la science. Preuve, le 6 mars 1923, le docteur,



Le Révérend Messire Léon d'AUTEUIL,
curé d'Amqui.



Autel de la chapelle du couvent.



Le 6 novembre 1917, le couvent était béni.

le premier dans la paroisse, installe dans sa maison un « radio » de la marque Westhinghouse, N° 307, 215, Type R. C., fabriqué à Hamilton, Ont., au prix de \$ 316,00 avec l'amplificateur; ce qui permet au docteur et à ses amis de jouir des concerts américains. Le 27 août 1924, à Rimouski, il épousait Demoiselle Marie-Alice Couture, fille de Félix Couture et de Marie-Alphonsine Rehel, de Rimouski.

CHAPITRE XVIII

« IL EST NE LE DIVIN ENFANT ». — ERECTION D'UN CHEMIN DE CROIX DANS LA SACRISTIE TEMPORAIRE. — UNE HEURE D'ADORATION. — PREMIERES QUARANTE-HEURES. — LE NOM DE LA GARE EST « FRANCISE ». — UN PONT. — GRANDE RETRAITE. — BENEDICTION DE L'EGLISE ET D'UN CHEMIN DE CROIX, PAR MONSEIGNEUR BLAIS. — UNE SALLE D'AMUSEMENT POUR LES JEUNES. — ETAT DE LA POPULATION EN 1906-07. — LE CURE EST MALADE. — UN VICAIRE.

Sous la bonne direction de M. Zénon Ouellet et l'habile conduite de M. Ernest Dionne, des Trois-Pistoles, l'église fut bientôt terminée et la première messe y était dite le jour de la Toussaint de l'année 1907. Déjà, depuis le 15 octobre, le curé pouvait se servir de la petite sacristie aménagée dans une des chambres du logement du prêtre; et il y célébrait ce jour-là, le mariage de Bonaventure Bernard, fils d'André et de Louise Dion, de Bonaventure et Clarisse Cormier, fille de Chrysologue et de Marie Briand, des

Iles de la Madeleine, et le 28, le baptême de Joseph Charles-Omer, fils de Charles Lapointe et de Jeanne Dumesnil. Le parrain était Joseph-Omer Rochon M. D.; la marraine, son épouse, Clara Perrin.

Le dimanche 22 décembre 1907 après la messe, les bancs ayant été mis à l'enchère, tous les fidèles eurent leur place dans l'église. Cette année donc, l'on pouvait avoir la messe de minuit dans la paroisse. A cette occasion, la fanfare organisée par le docteur Rochon faisait ses débuts en harmonie; et, s'il faut en juger par cette note laissée dans le cahier des prônes : « Remerciements pour l'organisation de la messe de minuit; les choses se sont bien passées. Beaucoup de communions, ce fut un véritable succès ».

Le vieux chemin de croix qui avait orné les murs de l'école-chapelle du troisième rang, après avoir jadis figuré avec avantage dans la chapelle de l'ancienne mission de Saint-Edmond, fut à nouveau béni et attaché au mur de la sacristie temporaire, le 24 janvier 1908, par le curé Bouillon, qui, le 20 du même mois, avait été autorisé par Monseigneur l'Evêque, à procéder à cette bénédiction, afin de permettre aux fidèles de gagner les indulgences du chemin de Croix, en attendant celui qui devait être installé dans l'église plus tard. Le 27 du même mois, Monseigneur avait aussi, par un décret, permis l'heure d'adoration de chaque semaine devant le Saint Sacrement solennellement exposé, et l'inauguration se fit le 7 février suivant. C'est aussi le 25 février 1908 qu'eurent lieu les premières Quarante-

Heures dans la paroisse; et, puisque nous en sommes aux dates, disons que c'est en 1908, que fut érigée à Saint-Edmond, l'archiconfrérie du Saint-Rosaire avec procession, le premier dimanche de chaque mois.

Il peut être bon aussi de garder le souvenir des premiers mariages bénits dans l'église temporaire: le 14 janvier 1908, celui de François-Baptiste Brisson, fils de Téléphore et de Arthémise-Joséphine Lévesque et Albanie Miller, fille de Edouard et de Vitaline Beaulieu; et Ovide Caron, forgeron, fils d'Olivier et de Elvine Marquis, et Maria Saint-Laurent, fille de Pierre-Arthur et de Marie Banville, du Lac-au-Sau-mon.

M. Caron est un bon forgeron qui connaît son métier. Arrivé à Saint-Edmond, encore garçon et sans le sou, il sut par son travail s'acquérir une belle propriété et une bonne clientèle; mais, comme on dit vulgairement, « l'on se tanne d'être bien », en 1921, il vend tout ce qu'il a, sauf sa femme et ses huit enfants, c'est entendu, pour chercher fortune à Saint-Epiphanie, au comté de Témiscouta. Désillusionné, il revint tout de suite à son ancienne paroisse où il se construisit une boutique sur la propriété de son beau-père, rue Saint-Edmond; puis, dans l'été de 1922, se croyant « d'étoffe » à faire un « habitant », il achète au troisième rang, le beau « bien » de M. Joseph Poirier, qui, à son tour, veut « voyager ».

Nous avons déjà eu l'occasion de le dire : la station du chemin de fer à Saint-Edmond, baptisée par des

anglais « pur sang » avait pour nom : « Salmon Lake ». Il n'en pouvait être autrement, n'est-ce pas ? En bon canadien, descendant des Normands, le curé, tout en ayant l'œil à l'organisation de la paroisse, voulut bien aussi voir à mettre la gare du chemin de fer en harmonie avec le bureau de poste; et, à ce propos, il écrivit à son Evêque. Mgr Blais, le 14 avril 1908, répondait en louant « le projet de recourir aux autorités fédérales pour obtenir que le nom anglais « Salmon Lake » de la gare du chemin de fer soit changé en un nom français qui serait celui du bureau de poste « Lac-au-Saumon ». Une requête dûment signée par la majorité des paroissiens de Saint-Edmond et chaleureusement apostillée par Mgr Blais, fut remise à Monsieur le Docteur Ross, de Mont-Joli, alors député au fédéral pour le comté de Matane, à l'adresse du Sous-Ministre et Ingénieur en chef : M. M.-J. Buthler, lequel, le 1^{er} mai 1908, répondait : « Au sujet de la requête et de la lettre que vous avez eu la bonté de me donner aujourd'hui, je suis heureux de vous informer que l'Ingénieur pour l'entretien du chemin de fer a reçu instruction de changer le nom « Salmon Lake » en « Lac-au-Saumon ». Et ce ne fut pas plus long que cela. Ce qui fait qu'aujourd'hui, l'on se sert du « doux parler de France » pour indiquer aux voyageurs la gare du chemin de fer à Saint-Edmond.

Dans un chapitre antérieur, nous avons déjà insinué que le pont, à la tête du Lac-au-Saumon, et qui unit les deux rives, était tout d'abord déclaré infaisable, et l'on devine pourquoi, Monseigneur, qui

se l'était laissé dire plus d'une fois, n'avait pas voulu alors comprendre la rive Nord du Lac-au-Saumon dans les limites de la nouvelle paroisse de Saint-Edmond. M. l'abbé A. Bouillon, qui avait été jadis en position d'étudier les jeux des intéressés et de voir les dessous des cartes de la partie adverse, dès sa nomination comme curé, s'empressa de correspondre avec le député, M. Donat Caron; et, avec l'aide efficace de Monsieur l'arpenteur Gastonguay, du bureau des arpenteurs au Département de Québec, le fameux pont et la route qui unit les deux rives, étaient œuvre accomplie en l'été de 1908; et le dimanche 25 octobre, après-midi, en l'absence du curé, Messire D.-A. Michaud, alors vicaire à Saint-Edmond, pouvait bénir le « Pont d'Union ».

Mais le curé tout attentif qu'il était à l'organisation matérielle de la paroisse, ne négligeait pas cependant le côté spirituel. Le besoin d'une bonne et grande retraite se faisait sentir. Mais, jusqu'alors, on le comprendra facilement, le local faisant défaut, il fallut « espérer ». Maintenant que tout était prêt, un samedi soir, 11 juillet, les RR. PP. Pacifique et Athanase, capucins de Sainte-Anne-de-Restigouche, faisaient l'ouverture de ces jours attendus avec impatience. Tous se firent un devoir d'assister à ces touchants exercices; et le résultat fut tel, qu'au dire des témoins, c'est sûrement la retraite la plus fructueuse comme aussi celle qui a laissé la plus salutaire impression. A l'occasion de la clôture, le dimanche 19, Monseigneur, qui s'était empressé de répondre à l'invitation qui lui en avait été faite, voulut bien,

avant la grand'messe du jour, bénir l'église; et, dans l'après-midi, y ériger un chemin de croix, don des paroissiens. Le soir, à 7 heures, il y eut sermon de persévérance donné par le R. P. Pacifique, après lequel, Monseigneur distribua aux associés la croix de tempérance. M. l'abbé Wilfrid Dionne agissait comme cérémoniaire.

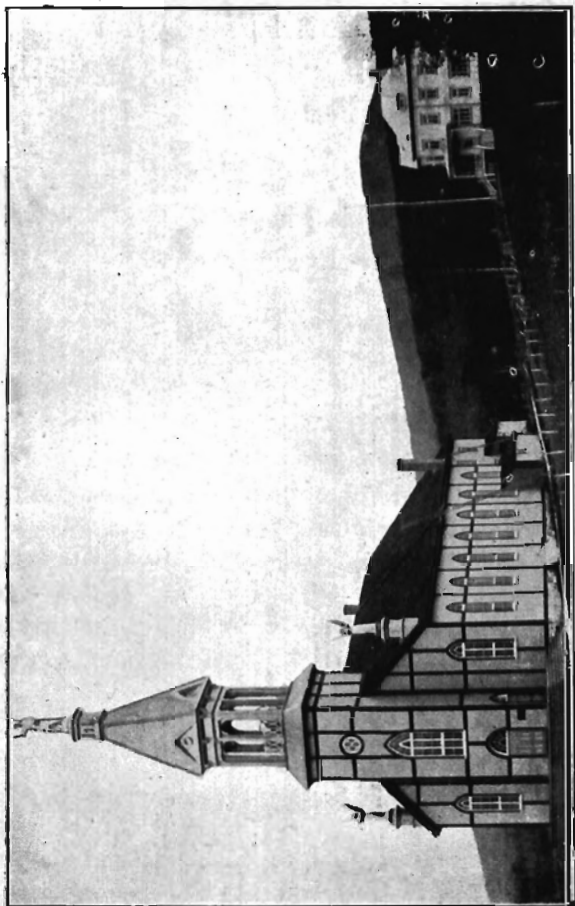
Bien avant cette solennité, le 10 octobre de l'année précédente, Mgr Blais avait écrit au curé : « En revenant de Restigouche, samedi dernier, j'ai pu voir, à la lumière du soleil levant, votre église et votre presbytère, et je dois dire que l'apparence m'en a paru très belle. Jusque-là, je me plais à féliciter tous les intéressés, et je vous bénis en particulier. La fête de la prochaine inauguration religieuse de ces édifices ne manquera pas sans doute d'être une vraie réjouissance à tous égards au milieu de votre peuple fidèle ». Et les prévisions, si bénévolement énoncées par Monseigneur l'Évêque, eurent leur pleine réalité au jour mémorable du 19 juillet 1908, car tous étaient dans la jubilation.

Mais le cœur de l'homme, créé pour un bien infini qu'il cherche en vain ici-bas, est ainsi fait que, poursuivant sans cesse cet idéal, il s'attache un instant à ce qu'il croit devoir satisfaire ses aspirations, puis abandonne bientôt ce qui faisait son bonheur, pour ce qu'il estime maintenant être le « parfait » qu'il cherche. Aussi, la chapelle temporaire fut-elle abandonnée sans regret, et, en l'été de 1908, abattue sans pitié. En 1909 les jeunes gens s'emparèrent de la charpente pour édifier une salle d'amusement en

face de l'église neuve, du côté Nord de la rue. L'inauguration eut lieu le 2 juillet de la même année. Il est regrettable que des circonstances particulières aient amené les jeunes à se départir de cet immeuble, qu'ils vendirent à M. Alphonse Landry pour en faire des logis pour locataires.

M. Landry est un des premiers marchands venus s'installer au Lac-au-Saumon. Après une « grillade » à Petit Métis, où il avait tout perdu, le 25 novembre 1902, il venait occuper la maison qu'il s'était fait construire sur un lopin de terre acheté de M. Joseph Saint-Laurent, sur la rue Saint-Edmond, à quelques arpents à l'Est de la gare du chemin de fer. Grâce à son énergie, M. Landry sut mener à bonne fin le commerce qu'il entreprit. Aujourd'hui, il compte parmi les plus solides. Au dire des voyageurs, c'est le magasin le mieux assorti de la Vallée Matapédia. Nous devons dire que son fils Joseph-Alphonse, un jeune qui a la « bosse du commerce », est pour beaucoup dans le succès du père. Le 26 février 1923, M. Landry mariait son unique fille à M. Eugène Larue, employé civil, de Québec, et les cérémonies furent princières.

Il est temps de jeter un coup d'œil sur la population de la paroisse de Saint-Edmond, pour les années 1906 et 1907. Nous verrons alors comment progressent nos paroisses canadiennes françaises. En 1906, il y avait dans le village : 141 familles, 422 communicants, 316 non-communicants et 744 âmes. Dans la paroisse : 63 familles, 228 communicants, 166 non-communicants et 395 âmes. En tout : 1.138



Église et presbytère.



En haut : La crèche.

En bas : Le carillon.

âmes. L'année suivante, dans le village, il y avait 164 familles, 577 communiants, 381 non-communiants et 958 âmes. Dans la paroisse : 58 familles, 226 communiants, 134 non-communiants, 360 âmes. En tout 1.318 âmes.

Cette diminution de familles de la paroisse est la conséquence du mécontentement des uns et de la gêne financière des autres. Un bon nombre prit le chemin des Etats-Unis, où ils pensaient trouver fortune et consolation; d'autres s'en retournèrent dans leur paroisse d'origine; mais le contretemps ne fut pas de longue durée; bientôt, quelques-uns revinrent prendre leurs terres; tandis que d'autres, profitant de l'occasion, acquéraient les lots ainsi vacants. Depuis, la population n'a fait qu'augmenter; et en 1925, l'on comptait plus de 2.000 âmes, dans les deux municipalités du village et de la paroisse. Les fatigues d'un ministère si mouvementé affectèrent tellement la santé du curé Bouillon, qu'il dut bientôt se rendre à l'hôpital de Campbellton où il passa les mois de septembre et octobre de l'année 1908. Dès le début de la maladie, Mgr Blais s'empessa d'envoyer au curé une aide efficace en la personne de Messire Joseph Belles-Iles; mais comme ce Monsieur était déjà destiné au vicariat de Trois-Pistoles, et que la maladie du curé semblait se prolonger, le 1^{er} septembre, après avoir appelé Messire Belles-Iles, pour l'envoyer à son nouveau poste, Monseigneur envoyait à Saint-Edmond, Messire D.-A. Michaud, en écrivant : « M. Michaud se rendra chez vous dans l'après-midi de demain. J'espère qu'à la fin

de ce mois, vous serez si bien que je pourrai disposer de ce Monsieur ailleurs. Je suis encore en déficit cette année. Si vous saviez comme c'est pénible. En attendant, comment allez-vous? Je prie toujours fort pour vous, je m'informe de vous autant que je puis, et j'ai confiance. Qu'en dites-vous? Je vous souhaite le meilleur des repos, la plus heureuse et solide convalescence ».

Et le 14 septembre, Monseigneur apprenant que le curé est à l'hôpital de Campbellton, écrivait : «... Si vous agréez M. Michaud à titre de vicaire, pendant le temps que vous en aurez besoin, je pourrai alors lui donner des lettres de mission.... Vous me donnerez de vos nouvelles sans vous fatiguer, n'est-ce pas? Si vous êtes encore à Campbellton, avant de descendre chez nos bons Pères Capucins, je ne manquerai pas d'aller vous visiter ». Sur la réponse du curé, le 16 septembre 1908, Messire Michaud était nommé vicaire à Saint-Edmond-du-Lac-Saumon. En même temps, Monseigneur écrivait au curé : « Il est vrai que vous êtes encore dans votre captivité de l'hôpital; mais je vois avec bonheur et réjouissance que vous y employez bien votre temps. La fièvre diminue, l'irritation des poumons s'apaise, l'état normal revient sensiblement. Que Dieu en soit béni! Pour vous, gardez toujours le repos et soyez aveuglément fidèle au traitement du médecin. Il ne sera temps de rentrer à Saint-Edmond que lorsque vous serez pleinement convalescent et capable d'y reprendre le cours de votre ministère avec une vigueur solidement rajeunie. En attendant, n'ayez point d'autres

sollicitudes, je vous le recommande particulièrement; et vous travaillerez ainsi utilement pour le temps et l'éternité : Se soumettre aux lois de la nature, c'est accomplir la volonté de Dieu... M. Michaud recevra ce soir ses lettres de mission à titre de vicaire, et cette question sera réglée sans plus de retard. Vous pourrez ensuite l'appeler auprès de vous pour lui donner vos instructions, et j'ai confiance qu'il y sera fidèle et vous donnera satisfaction à tous égards ».

Messire D.-A. Michaud administra la paroisse pendant tout le cours de la maladie du curé; et son zèle fut apprécié. A la mi-janvier 1909, le curé pouvant reprendre son ministère et suffire à la tâche, Messire Michaud quittait Saint-Edmond pour Sainte-Félicité, où il venait d'être nommé vicaire.

CHAPITRE XIX

UN REGLEMENT POUR LES BANCs DE L'ÉGLISE. —
ENCORE DES TRANSACTIONS. — DES MAISONS SE
PROMENENT A LA QUEUE LEU-LEU. — ANNEXION
ON ORGANISE DES CONFRERIES. — UN BAZAR. —
TROIS CLOCHES. — PAS DE JALOUSIES. — « VIVE
LA LIBERTE ».
DE LA RIVE NORD DU LAC-AU-SAUMON A LA PA-
ROISSE DE SAINT-EDMOND. — AMQUI S'AGITE. —

Mgr Blais, dans une lettre du 9 octobre 1908, écrivait au curé : « Sur votre désir, je m'empresse de vous envoyer votre projet de règlement pour l'adjudication des bancs de votre église. Tout m'y paraît très bien. Dès que vous l'aurez fait transcrire en forme sous la rubrique d'une résolution de vos marguilliers anciens et nouveaux, je pourrai l'approuver.

« Quant à vos résolutions pour l'acquisition de terrain, vos renseignements m'éclairent, et je vais m'occuper de l'approbation de ces résolutions sans plus de retard ».

Ce règlement pour l'adjudication des bancs de l'église, passé en résolution par les marguilliers, le 11 octobre, recevait, le 13 du même mois, l'approbation de Monseigneur l'Evêque de Rimouski.

Dans le dernier alinéa de la lettre sus-dite, il est fait mention de terrain à acquérir. Disons pourquoi: en plaçant l'église temporaire à l'endroit qu'elle occupe aujourd'hui, il a fallu l'éloigner un peu de la route qui conduit de la gare aux rangs supérieurs; car il s'y trouvait entre le chemin et la place de l'église, trois maisons qu'il fallait maintenant transporter ailleurs. Disons entre parenthèse, qu'entre ces maisons et le perron de l'église, il y avait une coulée de 15 pieds de profondeur, creusée par la fonte des neiges du printemps, et qu'il fallait aussi combler. Après des démarches fructueuses auprès de M. Louis Saint-Laurent, propriétaire de la terre voisine, il fut convenu que ce Monsieur céderait gratuitement à la Fabrique de Saint-Edmond le terrain nécessaire, en échange, en faveur de la dite Fabrique, de terrains ainsi occupés en face de l'église que l'on venait de construire. Voilà pourquoi, les 7 et 27 juillet, 27 octobre et 22 décembre 1908, des contrats de transaction étaient dûment signés par les parties en cause devant le notaire Laberge, de Val-Brillant.

Sur la promesse verbale de M. Saint-Laurent cependant, dès l'été 1908, les dites maisons, à la queue leu-leu, s'en allaient gentiment vers d'autres assises.

Nous l'avons dit, la maladie avait retenu le curé deux longs mois à l'hôpital de Campbellton. Pendant

cette absence, les habitants du côté Nord du Lac-au-Saumon, faisant naturellement partie de la paroisse de Saint-Edmond où ils allaient plus facilement, voulant régulariser leur position, présentèrent à Monseigneur l'Evêque de Rimouski, une demande à l'effet d'obtenir leur annexion à la paroisse de Saint-Edmond. Comme cette requête manquait des formalités requises, Monseigneur, le 31 octobre 1908, envoyait cette supplique au curé qui la trouvait à son retour dans sa paroisse, en disant : « Je reçois la requête des signataires francs-tenanciers résidant sur la rive Nord du Lac-au-Saumon qui demandent leur annexion à la paroisse de Saint-Edmond. Je ne puis agir sur cette requête telle que formulée. Il y manque des formalités indispensables. Il faut dire que les signataires sont des francs-tenanciers, qu'ils constituent la majorité de ces francs-tenanciers dans la partie du territoire dont on demande l'annexion, donner l'étendue et les bornes de ce territoire, énumérer les raisons qui militent en faveur de l'annexion; à la suite des signatures, ajouter un certificat d'authenticité portant les noms de deux témoins, accompagner cette requête d'un plan photographique du territoire à annexer par un arpenteur juré ainsi que la description technique de l'étendue et des bornes en tous sens du dit territoire

« Il ne faudra point faire signer cette requête par les résidants du Lac-à-Pitre. Quant aux francs-tenanciers de la limite Ouest de Causapsal; sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, si le curé de Causapsal le permet, et les intéressés en question le veulent

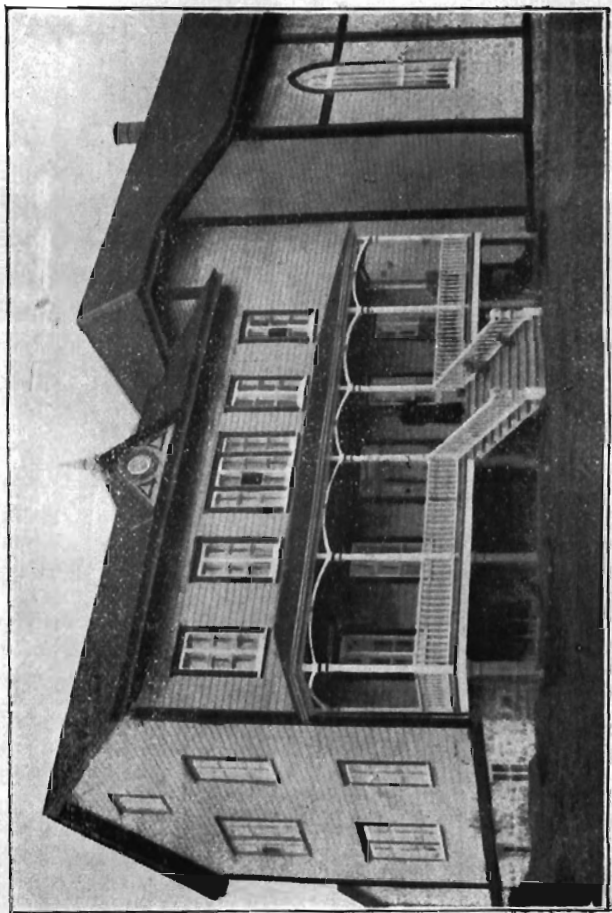
bien, ils pourront signer cette requête d'annexion, en disant au bout de leur signature qu'ils appartiennent à la paroisse de Causapsca. Cette requête étant ainsi signée, l'arpenteur juré pourra dresser et rédiger pertinemment le plan et la description du territoire à annexer. Je vous renvoie la requête à refaire dans les conditions prescrites à l'effet de demander régulièrement une annexion de territoire ».

La requête fut donc rédigée telle que requise, et et l'on recueillait les signatures, lorsque Amqui, ayant eu vent et nouvelle de l'affaire, conçut le dessein d'agrandir son domaine. Deux de ses principaux citoyens préparèrent une requête qu'ils réussirent à faire signer par cinq des habitants de l'extrémité Nord du rang, Joseph Beaulieu, Georges Rousset, Macaire Côté, Ferdinand Dionne et Odilon Poirier. L'un des deux se fit aussi le correspondant auprès de l'Evêque, assurant Sa Grandeur d'être l'écho des intéressés qui demandaient l'annexion à la paroisse d'Amqui, des lots 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 inclusivement du rang A et 68, 69, 70, 71, 72, 73 et 74 du rang 1 Lepage. Monseigneur Blais, ayant devant lui tous les papiers nécessaires et dans l'espoir d'être utile à ceux qui le requéraient ainsi, après avoir député le chanoine Ross, pour vérifier les signatures et les raisons données en faveur de la dite annexion, lança son décret et l'affaire fut réglée.

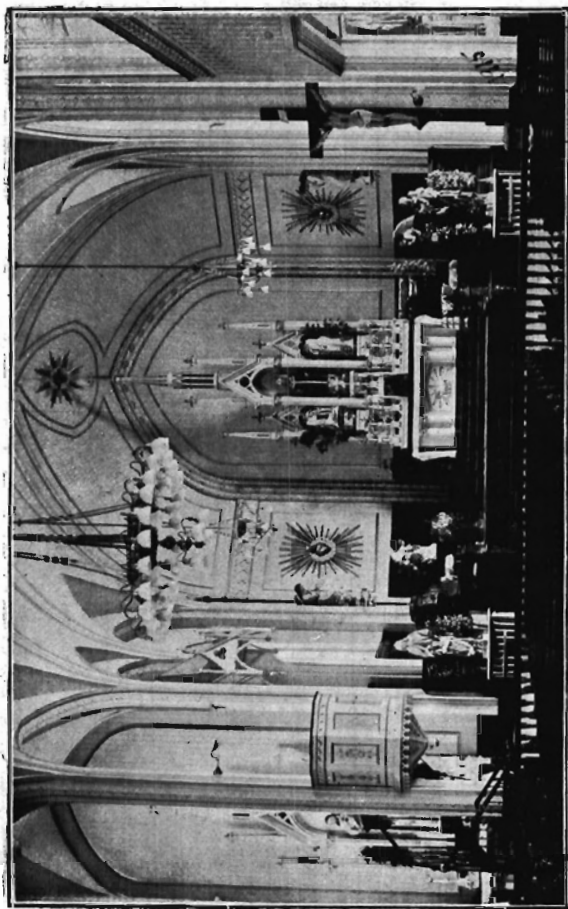
Les gens de ces lots compris ainsi dans les limites de la paroisse d'Amqui, regrettent bien maintenant de s'être ainsi éloignés de l'école et de l'église; mais l'erreur, si jamais elle peut être réparée, ne

pourra l'être de si tôt; car les répartitions en cours à Amqui, ne sont pas près d'être complétées. Tout de même, pour nous qui connaissons les lieux et les choses, qu'il nous soit permis de dire que cette affaire est regrettable. La montagne à Fournier, qui semble être une limite naturelle, et désignée par feu Mgr Langevin comme limite de la paroisse d'Amqui, du côté nord du Lac-au-Saumon, devait, il me semble, garder sa destination première. En effet, ce changement eut pour effet de laisser à la paroisse de Saint-Edmond un bout de rang trop court pour deux arrondissements scolaires et trop long pour un seul; ce qui fait que les enfants des familles établis aux extrémités de ce rang ne peuvent fréquenter l'école la majeure partie de l'année.

M. l'arpenteur Gastonguay, du Département de Québec, avait certes raison, le 14 janvier 1909, d'écrire au curé : « J'ai toujours entendu que la partie du canton Lepage qu'il convient d'annexer à votre paroisse comprend le premier rang depuis le lot N° 39 jusqu'au lot N° 74 inclusivement, puis les huit premiers lots du rang A, tel que je vous l'indique sur le plan inclus. J'ai toujours été sous l'impression que cette partie de Lepage ne pouvait pas facilement appartenir à d'autres paroisses qu'à la vôtre. Car il me semble que pour bien rencontrer les besoins du reste du canton, il faudra une église dans l'intérieur du canton, sur un point de la ligne entre les rangs 3 et 4. J'attends votre réponse et vos suggestions avant de vous faire la description technique ». Cette lettre de M. l'arpenteur Gastonguay



Troisième résidence du curé, lo gement attenant à l'église paroissiale,



Intérieur de l'église de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

et le plan qui l'accompagnait furent adressés à l'évêché; mais il n'y avait plus rien à faire. Le curé alors se contentait de répondre à M. l'arpenteur Gastonguay de vouloir bien lui envoyer la description technique avec bornes telles qu'indiquées par sa première lettre. Monsieur Gastonguay répondant à cette demande, le 27 février 1909, le curé pouvait remettre à Mgr Blais les documents voulus. Le 1^{er} avril, M. le Chanoine François-Xavier Ross venait vérifier les allégations de la requête et le 18 du même mois, le décret du 16 annexant le premier rang Lepage, à partir du lot N° 39 au lot N° 67 inclusivement à la paroisse de Saint-Edmond était lu du haut de la chaire, puis le 30 octobre de la même année, reconnaissance civile et proclamation en était faite par *La Gazette Officielle de Québec*.

S'il est vrai de dire que l'œuvre de Dieu est marquée du sceau de l'épreuve, par tout ce que nous avons vu depuis les commencements de la paroisse de Saint-Edmond, il faut espérer qu'elle est voulue de Dieu.

Mais le curé, tout en s'occupant de la formation matérielle de sa paroisse, n'oubliait certes pas le spirituel. L'expérience le prouve : rien ne dure que ce qui est organisé en association permanente; comme aussi rien ne stimule davantage que le groupement des unités; le soldat isolé ne se sent pas le courage qu'amène l'entraînement par le groupe; et l'on sait s'il en faut au chrétien, du courage, pour rester fidèle à son devoir! Pour répondre à tous ces besoins et grouper ses paroissiens afin de les rendre plus forts,

le curé, après avoir obtenu de Mgr Blais les décrets nécessaires, organise « L'Apostolat de la Prière », le 4 mai 1909; le 24, la « Ligue du Sacré-Cœur » pour les hommes mariés; le 27, les « Congrégations des Dames de Sainte-Anne » pour les femmes et des « Enfants de Marie » pour les jeunes filles; en 1912, le 16 avril, le « Tiers-Ordre de Saint-François » établi par le R. P. Casimire, Capucin, de Sainte-Anne-de-Restigouche, et, en 1916, « L'Union de la Prière », puis, en 1921, « L'Association de la Bonne Mort », et le 18 décembre, « La Pieuse Association de la Saint-Jean-Berchmans », pour les enfants de chœur. Enfin, par un décret de Mgr Léonard, le 24 novembre 1922, « L'Association de Saint-Joseph » pour les jeunes gens, et la première réception se faisait aux premières vêpres de Saint-Joseph, le dimanche après-midi, à 2 heures, le 18 mars 1923. Toutes ces sociétés sont suivies avec intérêt, et le bien qu'elles font est appréciable.

Dans un des chapitres précédents, il nous a été donné de rappeler le souvenir du don d'une cloche fait par feu Mgr Antoine Gauvreau, alors curé de Saint-Roch de Québec, et nous avons dit comment cette pieuse messagère fut fidèle à sa mission, ainsi que la reconnaissance qui lui est allouée. L'église nouvellement construite avec son clocher encore muet, demandait une voix puissante et sonore. Après mûres délibérations, il fut décidé de pourvoir à l'achat d'un carillon de trois cloches, d'une pesanteur de 3,913 livres, réparties comme suit : la première : Fa dièse, 1.774 livres; la seconde : Sol dièse,

1,254 livres; et la troisième : La dièse, 885 livres, achetées de la maison G.-F. Pacard, à Annecy-le-Vieux (Haute-Savoie), France, par l'intermédiaire de M. Morissette, de Québec, pour la somme de \$ 457,85, F. O. B., Lac-au-Saumon. Pour défrayer le coût d'achat de ces cloches, avec la permission de Mgr Blais, une vente organisée pour l'été de 1909, rapporta la somme rondelette de \$ 346,65.

Tout avait été organisé pour avoir les cloches au plus tard à la fin du mois de juin; mais les beaux jours de l'été passaient, et « comme sœur Anne », l'on ne voyait encore rien venir. Le 26 juillet, M. Morissette, sûr de son affaire, prévenait le curé que son carillon était sur le quai de Québec. La nouvelle s'en répandit comme une trainée de poudre; et l'on se réjouissait de pouvoir procéder à la bénédiction avant l'ouverture du premier Conseil Plénier. A peine cependant la première dépêche était-elle parvenue qu'une autre la contredisait, et le 29 juillet, M. Morissette écrivait au curé : « Vos cloches ne sont pas arrivées, elles ont quitté la fonderie le 3 juin avec dix autres pour le Canada et le 26 juin la fonderie m'expédiait un autre carillon qui m'est parvenu. Peut-être que les vôtres sont passées tout droit pour Montréal. Je m'en occupe et vous donnerai d'autres nouvelles par un prochain courrier; ne fixez pas la date sans d'autres nouvelles ». Le 31 juillet, Monseigneur écrivait à son tour : « Si vous étiez prêt pour le 8 août et que vous teniez à ce que votre cérémonie se fasse alors, je serai à votre dis-

position... Dès les premiers jours de septembre, je devrai me rendre à Québec et y demeurer jusqu'à la fin du Concile Plénier ».

Malgré toute la diligence que l'on mit de part et d'autre pour hâter la venue des cloches, elles ne furent cependant à la gare du Lac-au-Saumon qu'à la fin du mois d'octobre; et le 31, Monseigneur, prévenu alors, écrivait de nouveau au curé fixant la date de la cérémonie de la bénédiction au 7 novembre 1909. Tout étant réglé, l'on attendait patiemment. Mais le proverbe n'est pas faux: « Un malheur n'arrive jamais seul »; voilà que les journaux, comme un coup de foudre annoncent que Mgr Blais, souffrant de paralysie, est retenu à l'Hôtel-Dieu de Québec. De suite, le curé s'empresse d'offrir ses sympathies à l'auguste malade, et de solliciter la faveur d'un remplaçant pour le jour fixé qui approche. A quoi, Monseigneur voulut bien répondre, en envoyant une dépêche à M. le chanoine Ross, pour le prier de se rendre au Lac-au-Saumon présider en son nom la cérémonie de la bénédiction du carillon de trois cloches. Ce qui fait que le 7 novembre 1909, le dimanche après la grand'messe et après une bonne instruction donnée par M. le chanoine Philémon Côté, alors supérieur du Séminaire de Rimouski, en présence de tous les fidèles réunis, M. le chanoine Ross bénissait le carillon; et l'acte fut signé par : C.-Ph. Côté, ch. sup. du Séminaire de Rimouski; A Bouillon, prêtre curé; Alph. Landry et sa Dame; A. Dionne et sa Dame; Philippe Legros; P.-O. Turbide; H. Fournier, maire; Raphael Turbide; Frs Côté; Johny Bour-

geois; Alph. Lamontagne; Johny Côté; Oliva Vézina; Gustave Perron; Arthur Poirier; Honoré Beaulieu; Claude Duclos; Joseph Poirier; Théophile Saint-Pierre; Paul Desrosiers; M.-E. Castonguay; Thadée Malaisson; Isaac Arsenault; Georges Sirois; Mastai Turcotte; O.-J. Rochon, M. D.; Frs Xavier Ross, chanoine, délégué ad hoc de Monseigneur l'Évêque.

Une heure après la cérémonie, les cloches au beffroi carillonnaient on ne peut mieux. Mais la satisfaction n'était pas complète; les jalousies qui fermaient les lanternes du clocher, empêchant le son de se répandre au loin, les habitants des rangs un peu en arrière s'en plainquirent. Il fut donc convenu d'enlever ces persiennes et de les remplacer par une galerie en fer. Ce travail délicat, confié à M. Alfred Poitras, « ouvrier de la première heure » au Lac-au-Saumon et qui connaît son métier, fut exécuté sans accident, et le soir du 27 novembre 1909, à 5 heures, tout était terminé. A l'angelus les cloches lançaient au loin leurs notes harmonieuses et l'écho répétait : « Vive la liberté ».

Ce jour-là, au matin, avait lieu la sépulture de feu Ulric Thériault, fils de Julien et de Angélique Lafrance, jeune homme de 19 ans et 9 mois, décédé accidentellement le 24, à Rivière Bleue, au comté de Témiscouata, où il travaillait dans les chantiers; et les cloches, à cette occasion firent entendre leur premier glas. Le lendemain, pour la première fois, elles annonçaient la naissance spirituelle de Samuel Laurent, né la veille, fils de Ernest Lepage et de Ida Tremblay. Le parrain était Samuel Tremblay, oncle de l'enfant; la marraine : Jeanne Laplante.

CHAPITRE XX

UN PLOMBIER. — UN MOULIN A SCIES. — UNE COMETE. — ENCORE UNE ACQUISITION. — UNE DELEGATION. — UN PRESBYTERE. — VISITE D'UN EVEQUE-MISSIONNAIRE. — LE ROI EST MORT : VIVE LE ROI ! — VISITE PASTORALE DE MONSEIGNEUR L'EVEQUE. — UN BUREAU DE POSTE : PARAME. — UNE COMPAGNIE D'AQUEDUC. — LE CONGRES EUCHARISTIQUE DE MONTREAL. — UN BUREAU D'ENREGISTREMENT A AMQUI. — UNE FROMAGERIE. — BENEDICTION DE STATUES. — UNE MINE D'OR.

L'organisation allait « son train » ; et les familles arrivaient nombreuses. Cette fois, le 19 novembre 1909, c'est un jeune homme de 20 ans, Emile Bart, de Saint-Pascal, au comté de Kamouraska, plombier de son métier, qui vient installer sa boutique, dans la maison de M. Arthur Barr, occupée présentement par son fils Ludger. Mais la paroisse encore trop jeune, sans doute, et ses habitants, plus attentifs à se mettre à l'abri qu'à se procurer le confort, ne pouvait satisfaire les ambitions du jeune ferblantier ; aussi, après un mois d'essai, plia-t-il bagage, pour

aller à Edmundston, dans le Nouveau Brunswick, où il réside encore aujourd'hui, entouré d'une nombreuse famille et encouragé par une bonne clientèle. Quelques années plus tard, il fut remplacé à Saint-Edmond, par M. Joseph Ouellet, qui, lui, venu dans le bon temps, vit de son métier avec sa femme et sa petite famille.

Pas bien loin de l'église, au fronteau du deuxième rang, sur la terre N° 32, se trouvait un moulin à scies, construit en 1909 et exploité par M. Philippe Lepage, qui le vendit, l'année suivante, à M. Ernest Michaud. Ce dernier, un peu plus en moyens, sut tirer bon profit de ce moulin qu'il mit en activité le 15 décembre 1910. Mais croyant faire davantage en s'établissant dans une région neuve, quelques années plus tard, il transporta à Anderson, au Nouveau-Brunswick, tout le mécanisme et vendit la charpente à M. Louis Saint-Laurent qui s'empressa de l'abattre, pour ne laisser sur son terrain que la maçonnerie de l'engin que l'on peut voir encore aujourd'hui.

Dans son nouveau domaine, tout allait pour le mieux et le jeune Michaud escomptait l'avenir, lorsque la cruelle mort vint, en le terrassant, mettre fin à tous ses projets.

« As-tu vu la comète?... Vive la comète!... » Depuis longtemps déjà, les journaux (rouges ou bleus...) en un mot toutes les feuilles à prétentions astronomiques avaient lancé aux quatre coins de l'univers, la grande nouvelle de l'apparition de la comète « Halley » pour le 31 janvier 1910. Comme cette « grande Dame » ne nous visite, paraît-il que tous les 75 ans,

il y avait de quoi intéresser les curieux. Ce soir donc du 31 janvier 1910, les grands et les petits scrutaient l'horizon pour être témoins de l'apparition de la célèbre nébuleuse: pas un nuage n'obscurcissait le ciel; la température, pour la saison, n'était pas trop sévère, et, avec un peu de précaution, l'on pouvait, sans misère, espérer la « voyageuse ». Pour quelques-uns, ce n'était pas sans quelque appréhension, que l'heure avançait; songez donc : la « Gazette » l'avait dit : « Gare à vous »; si la terre vient à traverser la queue de la comète, pas un être vivant ne saurait subsister. Tous seront suffoqués par le gaz empoisonné dont est composé la traîne de « Madame ». Vous pouvez juger si les bleus et les rouges, même les jaunes, étaient dans les transes. « C'est écrit, voyez-vous : la « Gazette » le « ratifie ». Ce sera la fin du monde « drette » ... et...; mais la comète est passée... avec sa queue... et... la terre « roule sa bosse » et ne s'en porte pas plus mal... ainsi que ses habitants... Vive la comète!...

Cependant le curé, oh, le téméraire!... las de vivre comme un rat d'église dans un coin de la sacristie, faisant fi de la comète, passait résolutions et actes pour l'acquisition du terrain nécessaire à la construction d'un presbytère. Les premières, datées des 16 et 23 janvier 1910, recevaient l'approbation de Mgr Blais, les 20 et 27 du même mois. Quant à l'acte d'achat du terrain de MM. Joseph et Pierre Saint-Laurent, il était signé par les parties en cause devant le notaire. Laberge de Val Brillant, le 8 mars de la même année.

Jusqu'à Mgr Emile Grouard, évêque d'Ibora, vicaire apostolique d'Athabaska, qui, se souciant peu de la Nébuleuse, visitait certaines paroisses du diocèse de Rimouski, en quête d'aumônes, pour ses pauvres missions du Nord-Ouest; et comme Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon jouissait déjà d'une assez bonne réputation, le 7 février 1910, Mgr Blais écrivit au curé : « Mgr Grouard, évêque missionnaire d'Athabaska, m'écrit de Saint-Alexis de Matapédia qu'on lui suggère de s'arrêter chez vous. Je m'en réjouis, et je sais que vous saurez le bien accueillir, ainsi que vos fidèles qui aimeront aussi à contribuer à la sainte œuvre de ses missions du Nord-Ouest ».

Cette lettre arrivait par la poste du soir, alors que Mgr Grouard, peu accoutumé aux trains rapides, avait voyagé par le train « accomodation », qui, ce jour-là, par exception, n'était pas en retard. Sa Grandeur était accompagnée de Messire L.-F. Côté, curé de Saint-Alexis et C. Najotte, curé de Matapédia. Le soir, dans l'église, il y eut conférence sur les mœurs et usages des sauvages du Nord-Ouest, donnée par Monseigneur, qui fit aussi la collecte. Malheureusement, l'assemblée prévenue trop tard, n'était pas nombreuse et la recette s'en ressentit. Le lendemain, Monseigneur quittait la paroisse, en route pour Amqui.

Nous l'avons vu, le terrain où devait s'élever le presbytère était acheté des MM. Saint-Laurent, il restait donc à bâtir. Les résolutions passées les 10 et 17 avril 1910 recevaient l'approbation de Mgr

Blais. Ayant exigé une requête de la majorité des francs-tenanciers de la paroisse de Saint-Edmond, celle-ci fut présentée le 17 avril 1910; et Messire Zénon Belles-Iles, alors curé de Causapschal, fut chargé, le 6 mai 1910, d'en vérifier les allégations. Sur le rapport favorable du député, le 7 mai, Monseigneur publia le décret de la construction du presbytère par la Fabrique de Saint-Edmond.

Déjà, les plan et devis faits par l'architecte Thomas Raymond, de Québec, avaient été approuvés par Mgr Blais, le 26 avril 1910, et les soumissions demandées ayant été acceptées le 30 mai suivant, M. Joseph Dagneau, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, au comté de Rimouski, signait le contrat d'entreprise, pour le montant de \$ 4600.00, et le 1^{er} juin, il commençait les travaux préliminaires des fondations.

Tout allait bien d'abord, mais l'entrepreneur Dagneau n'ayant pas le sou et ne pouvant attendre les estimées pour vivre, ne put tenir longtemps; aussi bientôt fit-il complètement défaut; et le curé Bouillon, sans plus de cérémonies, prit la conduite du chantier. Le 19 juillet, M. A.-A. Portugais, de Rimouski, posait le système de chauffage à eau chaude et la plomberie et le 29 janvier 1911, le curé entra avec armes et bagages dans le presbytère neuf, abandonnant sans regret les pièces aménagées dans ce qui est la sacristie d'aujourd'hui.

Pendant que les savants faisaient la cour à Dame Comète, qui ne disparut que le 20 mai, alors que, dit-on, entre 10 et 11 heures du soir, la terre passa à travers la queue de la Dame... aïe!... et que le curé

Bouillon bâtissait, la mort, à Londres, faisait des siennes : le vendredi, 6 mai, à 11 h. 15, S. M., le roi Edouard VII d'Angleterre, rendait son âme à Dieu. Mais le Roi est mort... Vive le Roi!... Dès le 9 du même mois, le Prince de Galles montait sur le trône et prenait le nom de Georges V. La cérémonie du couronnement eut lieu le 22 juin de l'année suivante. A cette occasion, Mgr Blais, le 10 juin, communiquant la copie authentique du Rescrit Pontifical adressé à Sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque de Westminster, par Son Eminence le Cardinal Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté Pie X, avec prière d'en faire connaître les dispositions à tous les sujets catholiques de l'Empire Britannique, disait : « Vous voudrez bien annoncer, en temps opportun, aux fidèles de votre juridiction, que Sa Sainteté, le Pape Pie X a daigné dispenser de l'abstinence pour le vendredi du 23 courant, qui suivra les fêtes du couronnement de Sa Majesté le roi Georges V. Puis, le dimanche suivant, les cérémonies officielles du couronnement, après la messe solennelle du jour, vous chanterez le « *Te Deum* » et l'antienne « *Domine Salvum fac Regem* » suivie de l'oraison « *Pro Rege* ».

Nous l'avons vu déjà, Mgr Blais, eut plusieurs fois l'occasion d'honorer de sa visite les paroissiens de Saint-Edmond; mais, cette fois, le 9 juin 1910, c'est sa première visite canonique que fait Sa Grandeur; et Elle confirme alors 218 enfants. M. l'abbé Jean Forest agissait comme secrétaire. Les MM. Briand, de Val Brillant, et son vicaire, Messires Charette, Belles-Iles, curé de Causapsal, et Léonard,

alors curé de Saint-Damase maintenant évêque et successeur de feu Mgr Blais, au diocèse de Rimouski, avaient bien voulu accompagner Sa Grandeur et assister à son entrée solennelle dans l'église de Saint-Edmond. Le lendemain, Monseigneur quittait la paroisse pour se rendre à Matapédia.

Deux cent dix huit enfants venaient de recevoir la confirmation; ce qui prouve qu'à cette époque, la population était déjà assez considérable; aussi, les habitants de la rive Nord du Lac-au-Saumon, après en avoir fait la demande à l'Honorable Ministre des Postes, par l'entremise de leur député, M. Herménégile Boulay, en juillet 1910, se virent-ils favorisés d'un bureau de poste appelé « Paramé », en mémoire, paraît-il, du lieu de naissance de Jacques-Cartier. M. Emmanuel Cuyan en était nommé le maître, jusqu'à son départ pour Bathurst, au Nouveau-Brunswick. Puis, faute de candidat, le bureau resta fermé jusqu'à l'été de 1922, et fut alors installé chez M. Ludger Bouchard, qui venait de se construire une maison neuve sur la terre N° 49 du rang Lepage.

Cette largesse encourageait les habitants des rangs IV, V et VI à faire la même demande; et le bureau « Boulay », ainsi nommé à cause de son « Parrain » fut confié à M. Samuel Fugère, du IV^e rang, qui le tient encore aujourd'hui.

Si la paroisse progressait, le village, lui aussi, prenait de l'importance et sa population augmentait considérablement. Dès le début, M. Joseph Rioux, de Causapscal, était venu utiliser certaines sources, qui

se trouvaient sur la terre N° 32, à quelques arpents du fronteau du deuxième rang, et distribuer l'eau au village; mais la faiblesse du débit de cet aqueduc ne permettant pas de l'étendre davantage, on songea à doter le village d'un service plus puissant. Le 2 juillet 1910, une compagnie se forme et l'on décide, après analyse faite par des hygiénistes, de prendre l'eau du Lac Angus, en éclusant la décharge à quelques arpents du village. Bientôt cependant la susdite compagnie céda ses droits au Conseil du Village, qui sut mener l'affaire à bonne fin. Les travaux commencèrent en 1915 et étaient terminés l'année suivante. Les plan et devis de cet aqueduc furent l'œuvre des ingénieurs Mc Conville, Gill et Painchaud, de Montréal. En 1915, les travaux furent suivis par l'ingénieur R.-L. Painchaud; et en 1916, par l'ingénieur U.-Emile Gill. L'entreprise, au montant de \$ 18632.75, fut confiée à MM. Landry et Mathieu, société composée de la Cie Commerciale Alph. Landry et Fils, marchand au Lac-au-Saumon, et M. Alfred Mathieu, maçon de Plessisville, au comté de Mégantic. Le prix alloué était donné par prix unitaire suivant la quantité des travaux exécutés, ce qui, à la fin, majora le montant à \$ 21500.00, qui est le coût véritable de l'exécution des travaux de l'aqueduc du village du Lac-au-Saumon.

Il y a un événement si mémorable dans les annales de l'Eglise Canadienne qu'il me semble bon de le rappeler ici, parce qu'il eut sa répercussion dans la paroisse. C'est en l'année 1910, du 7 au 11 septembre, qu'eut lieu le premier Congrès Eucharistique inter-

national au Canada. Le curé Bouillon se fit un devoir d'y assister, et, pour le dimanche, dans sa paroisse, il fut remplacé par Messire Z. Belles-Iles, curé de Causapscal, qui avait la permission de biner. Ces fêtes furent un véritable triomphe à Jésus-Hostie. Treize années plus tard, du 13 au 16 septembre, en 1913, avait lieu à Québec, le premier Congrès Eucharistique Provincial. Ce fut aussi un succès à tous points de vue.

En passant, notons que, le 4 décembre 1910, une requête faisait le tour de la paroisse, se couvrant de signatures en vue de demander qu'un bureau d'enregistrement fût établi à Amqui.

Dans la paroisse, les rangs se développaient bien et l'on songeait à y établir une industrie laitière, lorsque M. Pierre Gagnon, de Saint-Joseph-de-Lepage, le 8 janvier 1911, vint examiner les lieux et décida de construire au printemps une fromagerie, en sorte qu'au mois de mai 1912, une nouvelle bâtisse surgissait au fronteau du deuxième rang, sur la terre N° 32; et le 8 juin suivant, la fromagerie était en activité avec 480 litres de lait. C'était peu sans doute (il n'y avait encore que six patrons) et... avec le temps... « petit fromage deviendra grand »... Tout alla bien pour commencer, le nombre de patrons augmentant; mais voilà que faute d'entente et à cause du poste non central où on l'avait élevée, la fromagerie commença à périlcliter. Comme au jeu « Corneille » les patrons la quittaient chacun leur tour, si bien qu'aujourd'hui il ne s'y fait plus de fromage. On demande une beurrerie. Espérons, pour le bien

général, que la question se règlera sous peu. Mais cette fois, c'est non loin de l'église et de la gare du chemin de fer, qu'il faudra installer l'établissement. Au fronteau du premier rang, près du ruisseau, il y a un endroit choisi par la Providence pour cette fin. Visitons-le.

Terminons ce chapitre en disant que c'est en 1911 qu'eut lieu la bénédiction des statues achetées de « L'Institut Catholique de Vaucouleurs » (Meuse), France. Le 5 mars, bénédiction de la statue de sainte Anne, et, le 19, de celle de saint Joseph; le 30 avril, de celle de la Sainte Vierge le 28 mai du Sacré-Cœur, et le 4 juin, de saint Edmond, patron de la paroisse, par le curé A. Bouillon, autorisé à cette fin par une lettre de Mgr Blais, en date du 23 février de la même année.

Pour les curieux : Le 19 mars 1911, certains citoyens du Lac-au-Saumon ont prétendu avoir trouvé une mine d'or sur la propriété des MM. Paradis, le long d'un cours d'eau. Avis donc à ceux que l'affaire pourrait intéresser, car la mine, si mine il y a, attend un exploitateur.

CHAPITRE XXI

SUR LE « PINACLE DU TEMPLE ». — ANNEXION DE LA RIVE NORD DU LAC-AU-SAUMON A LA MUNICIPALITE SCOLAIRE DE SAINT-EDMOND. — UN SCEAU POUR LA PAROISSE. — A LA QUARANTAINE!... — UN EXODE. — UN CERCLE AGRICOLE. — UN NOTAIRE. — « A LA ROMAINE ». — UN OCTROI POUR LE COUVENT. — LA QUESTION DU COUVENT SE REGLE. — ENCORE UN BAZAR. — ON CHANGE LA DATE DE L'ADJUDICATION DES BANCS DE L'EGLISE. — UN CORDONNIER. — « OTE-TOI QUE JE M'Y METTE ».

Nous avons déjà dit un mot de l'église temporaire, de sa construction et de la bénédiction qui en couronne l'œuvre; il reste à ajouter certains détails bons à conserver. Disons d'abord que le clocher, de forme carrée, se termine par une base surmontée d'une statue de 15 pieds de hauteur, représentant le Christ-Rédempteur.

Dans cette attitude, Notre-Seigneur porte, appuyée sur le bras gauche, une croix longue de 15 pieds et demi; tandis que, la main droite levée vers le ciel, il semble attirer les bénédictions sur les personnes

et les choses qui forment la paroisse. Cette statue, en bois sculpté, couverte en plomb et dorée à la feuille d'or, est l'œuvre de M. Louis Jobin, sculpteur de Sainte-Anne-de-Beaupré, au prix de \$ 200.00, et fut placée là-haut, un lundi, le 9 septembre 1907, à 4 heures de l'après-midi.

Sur des piédestaux, aux angles de la façade, sculptés par le même M. Jobin, de la même matière et dorés, à raison de \$ 120.00 chacun, se trouvent deux anges, de 9 pieds de hauteur, sonnant de la trompette. Ils y furent installés, le 6 juin 1911, par M. Alfred Poitras, ouvrier de la paroisse. Ces anges, tout en rappelant le jour des sentences éternelles : « Rappelle-toi tes fins dernières », semblent convoquer les fidèles à la « maison de prière », et attirer l'attention des indifférents qui passent, sur l'immense avantage d'une bénédiction sans cesse renouvelée.

Nous l'avons vu aussi, les habitants de la rive Nord du Lac-au-Saumon, après l'amputation jugée nécessaire par une voisine, avaient enfin réussi à faire annexer à la paroisse de Saint-Edmond, la partie libre de ce premier rang Lepage; il ne restait plus qu'à l'unir à la municipalité scolaire de la susdite paroisse; ce qui eut lieu, après les formalités requises à cette fin, le 4 juin 1911, la « Gazette Officielle » de Québec annonçait : « qu'il était détaché des municipalités d'Amqui et de Causapsal, les parties de terrain de la rive Nord du Lac-au-Saumon, et qui font présentement partie de la paroisse de Saint-Edmond, pour les annexer à la municipalité scolaire de Saint-Edmond ». Quant aux fins rurales, l'an-

nexion était faite en 1905 lors de l'organisation du conseil du village du Lac-au-Saumon.

En passant, notons que c'est le 8 mai 1911, que figure pour la première fois le sceau sur les documents officiels de la paroisse.

Mais le temps fuit et les événements se succèdent... L'on était au 30 juin 1911; M. le Curé revenait des Quarante-Heures à Saint-Léon-le-Grand. A la gare d'Amqui, il demande un billet de chemin de fer qui lui est refusé, parce que, paraît-il, les trains ne s'arrêtent plus au Lac-au-Saumon. Comme il s'agissait de l'accommodation, sur le point d'arriver, et qui d'ordinaire s'accommode à tous les besoins, la demande est réitérée; cette fois, l'agent des billets exhibe ses papiers et il n'y a point à en douter, l'ordre est formel... Qu'y avait-il?... Que s'était-il passé?... Voici. Au village du Lac-au-Saumon, depuis un certain temps, il existait un malaise entre le Docteur Rochon et les MM. du Conseil Municipal, — ça arrive dans les bonnes familles. Un bobo sur la joue d'un bambin, que le médecin qualifia de « variole » fut vite rapporté au bureau du Conseil d'Hygiène à Montréal, avec certains commentaires « manquant »; et... vous savez le reste... Grâce à un bon charretier, un « cabarouette » et une vieille jument, vacciné — pas la jument —, le Curé put regagner sa paroisse.

S'enquérir de l'affaire, envoyer une dépêche aux MM. de Montréal, les obligeant à venir enquêter sur les lieux, fut bien vite fait; et bientôt un délégué du Conseil d'Hygiène vint chercher... le microbe,... ce

« m... animal, l'auteur de tout le mal »...; mais il ne put le saisir; car, paraît-il, il n'était pas du domaine de la Grande Faculté; et il manquait à la collection... Messieurs, faites-vous vacciner;... C'est mieux ou... c'est pire!...

Encore un peu et la retraite du 9 au 16 juillet, prêchée par les RR. PP. Adam et Georges Lebel, S. J., de Montréal, était manquée. Pour la clôture, Mgr Blais, accompagné de Messire David d'Auteuil, comme maître de cérémonie, avait tenu à assister. Le jeune Octave Castonguay, fils de Majorique, du Lac-au-Saumon, et portier à l'évêché de Rimouski, accompagnait aussi les distingués visiteurs.

Bientôt un autre mouvement se fit : le 3 novembre 1911, à la gare du chemin de fer, six familles s'embarquaient avec armes et bagages, en route vers la « terre promise » : Anderson et Five-Fingers, au Nouveau-Brunswick. Cette région ouverte depuis peu à la colonisation, promettait beaucoup et attirait les foules avides de bien être. Quelques-unes de ces familles sont revenues au Lac-au-Saumon, tandis que les autres cultivent les terres qu'ils ont défrichées dans l'espoir d'en doter leurs gars qui poussent; et c'est toujours ce qui donne du courage aux colons établis sur des terres neuves, comme c'est aussi, pour les habitants de nos campagnes, le même espoir d'y voir un jour les leurs « établis », qui les fait s'unir afin de s'entraîner davantage au succès. Ils comprennent en effet que « tout seul, abandonné à ses propres ressources, l'homme est un trésor de faiblesse et d'indigence, mais quand il unit sa vie, son éner-

CHAPITRE XXII

AGRANDISSEMENT ET PARACHEVEMENT DE L'EGLISE TEMPORAIRE. — COMME AU « REGNE DE LA TERREUR ». — UN TRIDUUM JUBILAIRE CONSTANTINIEN. — « FIAT LUX ! » — UNE CONVERSION AU CATHOLICISME. — BENEDICTION D'UNE ECOLE. — BIBLIOTHEQUE PAROISSIALE. — UN BULLETIN PAROISSIAL. — LE PAIN BENIT. — VISITE D'UN PRETRE SYRIEN. — ENCORE UNE DIFFICULTE AU SUJET DU COUVENT. — LE PAPE PIE X EST MORT. — « HABEMUS PONTIFICEM ».

Nous l'avons dit, les paroissiens de Saint-Edmond avaient construit un presbytère convenable et qui figure à bon droit parmi les mieux faits du diocèse de Rimouski; restait à finir l'intérieur de l'église. C'est pour cela que, le 2 mars 1913, les francs-tenanciers de la paroisse présentaient une requête à leur évêque, sollicitant la permission d'agrandir et de parachever leur église construite en 1907, et de prendre sur les deniers de la Fabrique pour payer le coût de l'entreprise. A cette demande, Mgr Blais s'empressant de répondre, écrivait au curé : « Je

vous félicite des bonnes dispositions de vos gens et des succès obtenus jusqu'ici ». Le 16 du même mois, les marguilliers, à leur tour, passaient une résolution à l'effet d'être autorisés à pourvoir aux travaux projetés. Sans plus de retard, Monseigneur délégué M. le chanoine Ross, pour se rendre sur les lieux, vérifier les allégations de la requête et en dresser un procès-verbal « de comodo et incommodo ». Ces annonces faites, Messire François-Xavier Ross, le 24 mars 1913, à 10 heures de l'avant-midi, présidait l'assemblée réunie à la sacristie de Saint-Edmond, et séance tenante, signait le procès-verbal avec MM. François Côté et Mastai Turcotte, témoins pour ce appelés. Toutes les formalités légales étant remplies, le 19 avril suivant, Mgr Blais publia son décret permettant d'agrandir et de parachever l'église temporaire de Saint-Edmond, et d'utiliser les deniers de la Fabrique pour solder les frais encourus par l'exécution des travaux. D'avance cependant, M. l'architecte Pierre Lévesque, de Québec, était venu prendre les mesures de l'édifice à terminer. Le 12 mai 1913, les plans et devis pouvaient être soumis à l'approbation de l'Autorité diocésaine.

Les soumissions furent alors demandées et le 3 juin 1913, M. Joseph Dagneau, de Notre-Dame du Sacré-Cœur, au comté de Rimouski, signait le contrat des travaux à faire pour la somme de \$ 7.000,00; plus tard, cependant, l'on dût ajouter \$ 2.500,00; et le 12 suivant, les travaux commençaient. Les autels, au prix de \$ 1.000,00 pour les trois, furent faits par M. le sculpteur Auger, de Québec. Le 21 septembre

de la même année, M. Wilfrid Bérubé, plombier de Rivière-du-Loup, pour la somme de \$ 3.300, 00 entreprenait l'installation de la plomberie et du système de chauffage à l'eau chaude.

L'histoire rapporte qu'à certaines époques mouvementées, et que l'on a justement appelées le « règne de la terreur », les chrétiens, pour fuir les regards inquisiteurs des ennemis du Christ et de sa doctrine, se cachaient, qui dans une cave, qui dans un grenier, qui dans une étable afin de célébrer et communier aux Saints Mystères. A Saint-Edmond, il n'en était pas ainsi, grâce à Dieu; mais les travaux exécutés à l'église, surtout à partir du 16 octobre 1913 jusqu'au 23 juin de l'année suivante, firent faire tant de stations au Curé, qui ne savait où se mettre pour célébrer commodément et conserver les Saintes Espèces d'une manière convenable, qu'il ne manque pas d'analogie avec ces temps reculés de l'histoire. Voyons plutôt : le 16 octobre 1913, un autel est préparé sous l'escalier, dans le coin Nord de l'église, à l'endroit où se trouvent aujourd'hui les Fonds Baptismaux. Le Curé y fait les offices sur semaine et y conserve le Saint-Sacrement jusqu'au 19 février 1914. Il doit alors tout transporter dans la chapelle de la Sainte Vierge, à l'étage au-dessus du vestiaire actuel; puis, le 6 mars suivant, dans la chapelle Sainte-Famille, au sous-sol sous le vestiaire. Ce fut la dernière station. Le soir, il fallait ranger les planches, balayer, épouseter, en un mot, mettre un peu d'ordre pour l'office du lendemain matin et le soir suivant, c'était à recommencer. Un voile épais, rabattu le jour, iso-

lait un peu Notre-Seigneur du bruit et des dégâts inévitables en pareilles circonstances. Prévoyant tous ces ennuis, le curé, dès le commencement des travaux, s'était muni de permission auprès de Mgr Blais, qui, le 12 septembre 1913 avait répondu : « ... Si donc il est absolument impossible d'y garder les Saintes Espèces, non plus que dans la maison d'école et d'y célébrer la sainte messe avec distribution de la sainte communion aux fidèles, il me faudra permettre forcément l'usage d'un appartement préparé dans le presbytère pour l'accomplissement de ces devoirs sacrés et augustes, ainsi que l'administration du Saint Baptême... » Mais le curé, nous l'avons vu, s'organisa du mieux possible et continua de faire les offices dans l'église ou dans les chapelles adjacentes.

S'il était pénible de se voir réduit à traiter de la sorte Notre-Seigneur, présent au Saint Sacrement, l'on ne souffrait pas moins du froid qu'il fit en ces mois d'automne pluvieux et humide. Comme la cheminée, placée à l'angle Sud de l'église, n'avait qu'une ouverture dans la cave pour y mettre un tuyau, il était impossible de monter un poêle dans l'église, et les fournaises, installées le 22 octobre 1913, ne purent chauffer les calorifères que le 21 novembre, pour ceux du côté Nord de l'église, et le 27, pour les autres. Avec nos automnes canadiens, l'on peut facilement concevoir combien il fut pénible de tenir, surtout aux séances toujours longues des confessions de la Toussaint et du jour des Morts. Et c'est bien le cas de dire que l'espérance fait vivre, car la pers-

pective d'avoir l'usage des fournaises d'un jour à l'autre faisait endurer plus aisément les rigueurs du froid.

Cependant, les travaux à l'église, sous l'habile direction de monsieur Achile Dagneau, frère de l'entrepreneur, allaient bon train ; et le 23 juin 1914, tout était terminé. Sans être un chef d'œuvre d'architecture, l'église de St-Edmond était belle dans sa toilette neuve, d'autant plus qu'elle plaisait par ses justes proportions. Aussi, un visiteur qui s'y entend en fait de décoration d'église avouait-il un jour sa satisfaction en disant : « C'est une belle église, sans prétention, mais sans défaut. » Certes l'on ne pourrait pas en dire autant de certaines églises ornementées avec un goût capricieux au suprême degré. Ne vous est-il pas arrivé parfois, en entrant dans certaines églises, d'éprouver un étonnement dont vous ne vous rendiez peut-être pas compte mais qui était justement l'effet du manque de proportion tant pour la décoration intérieure que pour le fini ne correspondant pas à la matière extérieure. Savoir équilibrer toute chose, est un art difficile à acquérir et encore plus à conserver..

Mais passons... pour rappeler qu'au mois de juin de l'année 1913, l'on célébrait le 1600^e anniversaire de la proclamation de l'Edit de Milan, reconnaissant alors le droit du christianisme à l'existence et qui mettait fin à trois siècles de persécution. « L'histoire du monde, disait Mgr Blais, dans son mandement publié à cette occasion, n'a pas, en dehors du fait de la Rédemption, une date plus remarquable,

ni un évènement d'une plus grande portée. » Pour commémorer cet anniversaire, Sa Sainteté le Pape Pie X voulut bien publier une Lettre Apostolique, datée du 8 mars 1913, l'an 10 de son Pontificat, par laquelle il édictait un jubilé universel, que l'on a appelé Jubilé Constantinien, parce que la paix fut accordée à l'Eglise par l'Empereur Constantin-le-Grand, après sa victoire sur Maxence, sur les bords du Tibre, à quelques pas de Rome. Le texte de cet Edit a été perdu, mais nous possédons celui de Milan qu'il promulgua le 13 juin de l'année suivante, 313 après Jésus-Christ. C'est cet anniversaire que l'on s'apprêtait à célébrer, et Mgr Blais, le 28 avril 1913, en promulguant les Lettres Apostoliques de Sa Sainteté, réglait que le Jubilé, dans le diocèse de Rimouski, s'ouvrirait le premier dimanche du mois de mai 1913, pour se terminer le 8 décembre de la même année. A Saint-Edmond, un triduum fut prêché du 17 au 20 juillet 1913, par le R. P. Casimir, capucin, de Saints-Anne-de-Restigouche.

Nous l'avons déjà dit, en 1908, il s'était organisé, au village du Lac-au-Saumon, une compagnie du nom de « La Cie de Pouvoir Hydraulique du Lac-au-Saumon » à l'effet de construire un aqueduc pour les besoins du village, en éclusant la décharge du Lac Angus ; et nous avons également dit que, pour des raisons particulières, cette compagnie avait dû céder ses droits au conseil du village du Lac-au-Saumon qui sut mener l'affaire à bonne fin. Cette organisation eut pour effet, à Amqui, d'unir certains citoyens qui formèrent « La Cie Electrique d'Amqui »,

incorporée par lettres patentes, le 29 juillet 1910. Cette compagnie fit faire le barrage de la rivière Matapédia, à l'endroit où jadis se trouvait l'écluse du moulin Price, et développa un courant électrique suffisant pour les besoins de la vallée Matapédia.

Cette organisation, le 22 août 1922, est passée aux mains de la « La Cie du Pouvoir du Bas St-Laurent », laquelle a été incorporée par lettres patentes, en date du 18 juillet 1922. Celle-ci utilise les chutes Métis achetées, le 22 août 1923, du gérant, M. J.-A. Brillant, qui les avait achetées lui-même de Mme Robert-W. Reford, née Elsie-Stephen Meighen, qui avait donné une option le 13 avril 1922.

Cette compagnie fournit le courant à partir du Bic à Matane, le long du fleuve St-Laurent, et toute la vallée Matapédia jusqu'à Campbellton inclusivement. La Compagnie se prépare à étendre son réseau davantage et à satisfaire toutes les demandes.

Amqui s'éclairait donc, le village du Lac-au-Sau-mon ne pouvait guère retarder, et le 4 novembre 1913, il y avait grande illumination au presbytère, le 25, c'était à l'église, et le 28 janvier 1914, des lampes de 100 bougies placées çà et là dans les rues du vilage surveillaient les « Mamours ».

Mais pendant que les hommes produisaient la lumière, une âme s'ouvrait à celle de l'Évangile, John Le Monnier jeune homme de 24 ans, 10 mois et 9 jours, et employé au moulin Price, après avoir suivi régulièrement les leçons du catéchisme, le 12 octobre 1913, un dimanche à midi, privément, à l'église de St-Edmond, adjurait son erreur et était baptisé

sous condition, sous les noms de Jean-Philippe. Son parrain était Amédée Paradis et sa marraine, Amélie Michaud, épouse de M. Paradis. Le lendemain, lundi, dans la même église, il faisait sa première comunion, et le mardi suivant, dans la chapelle de l'évêché de Rimouski, il était confirmé par Mgr Blais. Le Révérend Messire Alexandre Bouillon, prêtre, curé de la paroisse, et qui l'avait préparé, baptisé et communié pour la première fois, lui servait de parrain. Jean-Philippe est le fils de Alexandre-Philippe Le Monnier, et de Mary-Alice Le Cornu, anglicans, de St-Hilaire, îles Jersey. Le 4 novembre suivant, il unissait sa destinée à Marie-Emélie Paradis, sœur de Amédée et fille d'Ignace Paradis et de Elmière Gagné, de Lac-au-Saumon. Depuis, la conduite de John ne s'est pas démentie et tout fait espérer pour l'avenir. En passant, il sera bon de noter ici, que le 3 décembre 1913, le curé A. Bouillon bénissait l'école neuve construite sur la rive Nord du Lac-au-Saumon, sur la terre de M. John Cuyan, au prix de \$ 3.500,00. C'est que les citoyens de St-Edmond s'intéressent à l'éducation de leurs enfants, ce qui explique peut-être les premières places qu'ils occupent dans les rapports de M. l'Inspecteur des écoles ; et ils s'y intéressent d'autant plus qu'ils possèdent pour la plupart une certaine instruction. Profitant de ces avantages, le Curé s'empressa d'organiser une bibliothèque paroissiale composée de cinq à six cents volumes bien choisis ; de plus, convaincu, comme le disait très bien Léon XIII, que « le bon journal est une mission continuelle dans une pa-

roisse », il organisa un *Bulletin Paroissial*, imprimé d'abord à l'atelier du *Messenger du Sacré-Cœur*, des RR. PP. Jésuites à Montréal, et dont le premier numéro paraissait le 1er mai 1913. Sur réception du premier numéro, Mgr Blais écrivait au Curé : « J'ai reçu le premier numéro de votre *Bulletin Paroissial*, intitulé « *Le Catholique d'Action* ». Il a fort belle apparence et est rempli d'excellentes choses. J'ai confiance qu'il méritera les encouragements sympathiques de vos bons et fidèles paroissiens du Lac-au-Saumon, ainsi que des généreux amis d'ailleurs, des meilleures causes de notre cher peuple auquel il pourra être aussi adressé honorablement... »

Plus tard, le 1^{er} octobre 1919, ce bulletin paroissial devenait « *La Bonne Nouvelle* » et était imprimé à « *L'Action Catholique* », à Québec; puis, le 1^{er} novembre suivant, avec une bonne vue du village au frontispice et « *L'Echo du Lac* » mis en vedette, il prenait rang parmi les périodiques de son espèce.

Les anciens se le rappellent : une pieuse coutume que des circonstances malheureuse ont fait abandonner — et c'est dommage — existait dans l'Eglise catholique ; je veux parler du « Pain Bénit ». C'était pendant la grand'messe du dimanche, après que le célébrant avait entonné le « *Gloria* »; le bedeau partait avec sa grande corbeille, remplie comble de petits morceaux d'un pouce carré, du pain que le prêtre avait béni après « *l'Asperges* ». Lentement, il parcourait les allées et s'arrêtait à chaque banc. Il y en avait pour tous ; mais pas plus d'un par personne, et si, par malheur, quelqu'un se hasardait de

tromper la consigne, nous entendions « notre Be-deau » de quelques bancs à la ronde, marmoter d'une voix nazilarde ; « Pas plus, monsieur, madame ».. et je vois encore le p'tit Louis à « T... » approuver de la tête en roulant des gros yeux de chouette, dans des orbites faits exprès, comme s'il avait eu peur, le « cher » de n'en pas avoir. Ce pain béni, qu'il était bon !.. Nous en mangions un « brin » pour apporter le reste à la maison. C'était comme un souvenir des premiers temps du christianisme, alors que, pieusement, l'on conservait au logis les Saints Mystères, pour s'en communier au besoin. N'est-ce pas qu'il est regrettable de voir s'évanouir cette touchante coutume de nos ancêtres ?.. Heureusement qu'elle n'est pas morte tout à fait et le jour de la solennité de Saint Jean-Baptiste, à Saint-Edmond, le 28 juin 1913, pour la première fois, tout comme au temps de « nos Pères », l'on passait le « pain béni »... C'était fête... et l'on y reviendra...

Il ne sera pas indifférent de rappeler le souvenir du passage du R. P. Nasre, basilien, prêtre syrien, de Montréal, venu voir ses concitoyens établis au village du Lac-au-Saumon et collecteur en faveur d'une église à construire dans la Métropole, pour les Syriens qui s'y trouvent en grand nombre.

Le couvent était prêt, mais il n'y avait pas encore de religieuses. A la demande qui lui était faite de nouveau, la Révérende Mère Marie de la Victoire, supérieure générale des Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski, avait répondu qu'elle ne pouvait pas encore cet automne donner des Sœurs pour le

couvent de St-Edmond. Les gens, las d'attendre, se concertèrent dans le dessein d'avoir un professeur pour les grands garçons et des maîtresses pour les autres élèves. C'était ruiner des espérances bien légitimes, n'est-ce pas ; aussi, comme bien l'on pense, le curé s'opposa-t-il à ce projet. L'on comprit alors qu'il ne pouvait être question de professeur, que lorsque les circonstances permettront d'avoir un local spécial avec des religieux enseignants ; et l'on attendit l'arrivée des Religieuses le 17 août 1917, comme on le verra dans un autre chapitre.

On le remarque, l'année 1913 fut tout à fait célèbre par des événements divers et remarquables tout à la fois. Mais les ans se succèdent et ne se ressemblent pas. En 1914, au début de la grande guerre qui a ensanglanté l'Europe chrétienne, et dont les effets désastreux se sont répercutés dans le monde entier, Pie X que nous aimions et vénérions comme un chef, comme un père, comme un saint, rendait son âme à Dieu. C'est dans la nuit du 20 août qu'il expira, après une maladie très courte qui s'aggrava subitement de l'angoisse et de la douleur ressenties après les premières hécatombes des champs de bataille. Le Pape avait, dès le 2 août, en une exhortation solennelle adressée à l'univers catholique, supplié ses fils de ne pas s'entr'égorgier. Il avait fait des démarches discrètes près des souverains qui resteront devant l'histoire responsables de cette monstrueuse tuerie, parce qu'ils n'ont pas voulu l'écouter. Et quand, quelques jours plus tard, l'ambassadeur d'Autriche près du Vatican lui demanda de bénir les armes de sa

patrie, Pie X, attristé, détourna la tête, dit-on, en murmurant : « Je bénis la paix ». Cette paix, ils ne l'ont pas voulue; et maintenant ils la cherchent vainement, parce qu'ils ne savent pas aller jusqu'à l'Eglise du Christ, jusqu'à l'observation de ses lois et à la soumission entière à l'Autorité suprême du représentant de Celui qui a pu dire : « Ne craignez rien, j'ai vaincu le monde. »

Pie X est la plus auguste victime de cette guerre atroce qui a tout bouleversé dans le monde ; et par sa mort et par son intercession là-haut, espérons-le, il obtiendra malgré tout la paix au monde qui souffre.

Mais l'Eglise est immortelle... Pie X est mort, un successeur lui est donné. Après les humbles funérailles que le défunt avait demandées et les services solennels qui sont de règle pendant neuf jours, le Conclave s'assembla au Vatican, réunissant 57 cardinaux venus de partout.

Le 3 septembre au matin 1914, après dix scrutins, le cardinal premier diacre vint annoncer au grand balcon de Saint-Pierre, la joyeuse nouvelle : « Nous avons un Pape ! C'est le cardinal Jacques della Chiesa, qui a pris le nom de Benoît XV » ; et la foule innombrable d'applaudir et de se précipiter dans l'immense basilique pour recevoir la première bénédiction de l'élu.

Sa Sainteté Benoît XV fut couronné le 6 septembre de la même année, non pas à Saint-Pierre, mais plus modestement dans la chapelle Sixtine, à cause des douloureuses circonstances de la guerre. Benoît XV

commença son pontificat de la même manière que Pie X avait terminé le sien ; il fit appel à la paix, puisqu'il est le Pontife et le père de tous les chrétiens.

CHAPITRE XXIII

UN CHAMP DE DEMONSTRATION POUR LES ARBRES FRUITIERS. — AVIS AUX CULTIVATEURS. — UNE VISITE PASTORALE. — ENCORE UNE RETRAITE. — BENEDICTION D'UN CRUCIFIX ET D'UNE STATUE DE NOTRE-DAME DE PITIE. — UNE MESSE SELON LE RITE GREC. — UNE AUTO... — DES ROUTES. — TROIS MESSES LE JOUR DES MORTS. — DENOMBREMENT DE TOUS LES HOMMES. — CARTES DU SERVICE MILITAIRE. — UNION DE PRIERES. — UNE MESSE SELON LE RITE MARONITE. — INTRONISATION DU SACRE-CŒUR DE JESUS DANS LES FOYERS. — CONSCRIPTION. — ENREGISTREMENT NATIONAL.

Le curé Bouillon aurait voulu, pour chaque cultivateur, un jardin d'arbres fruitiers, non loin de la maison qu'il aurait embellie tout en faisant aimer davantage la terre. Souvent il en était question, le cahier des prônes en témoigne ; et comme rien n'est si fort que l'exemple, Messire A. Bouillon créa tout près du presbytère, un beau verger de 50 pommiers, 6 cerisiers et 2 pruniers, qui commencent déjà à payer de retour. Puis après bien des correspon-

dances et la visite répétée des employés du Département de l'Horticulture à Québec, il obtint un champ de démonstration, avec outillage complet. C'est sur ce terrain que se trouve le « Rucher Goutte d'or » qui contient aujourd'hui, 15 octobre 1925, 112 ruches d'abeilles noires ou allemandes (n'ayez pas peur, elles ne sont pas méchantes !), alors que le 31 mai 1918, Messire Bouillon débutait avec deux ruches achetées de M. Jacques Verret, apiculteur, de Charlesbourg, près Québec. Ce rucher est le premier établi au Lac-au-Saumon, et même dans la Vallée Mata-pédia, si l'on excepte les quelques ruches que Messire Joseph Pelletier, curé de Saint-Alexis de Mata-pédia, y introduisit un jour, dit-on, mais qui n'ont guère vécu que l'espace d'une saison.

Cet exemple si on voulait le suivre, n'est-ce pas qu'il deviendrait beau le domaine si bien cultivé cependant !... Quelques-uns, il est vrai, ont risqué certaines plantations ; et déjà ils jouissent du fruit de leurs travaux ; et, quand l'automne arrive, c'est avec orgueil qu'ils voient ces beaux arbres aux branches courbées vers la terre pliant sous le poids des fruits mûrs. Cependant, ils sont trop rares encore ceux qui comprennent qu'il est un devoir national auquel chacun doit concourir : l'embellissement et le développement de notre Province de Québec.

Mais si les vergers se multipliaient, en revanche, les berceaux ne se vidaient pas ; que l'on en juge par les 294 enfants que Mgr Blais, le 19 avril 1915, confirmait dans l'église de Saint-Edmond. C'est que chez nos familles canadiennes, il n'est pas rare de comp-



Une partie du village.

A l'arrière plan : La scierie Fenderson et le Lac au Saumon.



Une partie du rucher "Goutte d'Or".



En haut : Chapelle Saint-Joseph construite en l'été 1921.

En bas : Vue intérieure de la chapelle Saint-Joseph.

ter 12 à 15 enfants et même davantage. Au Lac-au-Saumon, bon climat, il n'en pouvait être autrement. Mais ces familles, nomades pour la plupart, du moins les premières années, demandaient une formation particulière ; ce qui fait que les retraites étaient à des époques rapprochées. Celle du 27 mai, au dimanche, le 6 juin 1915, fut prêchée par les RR. PP. Gauthier et Ledoré, Eudistes.

Quelques jours auparavant, le 16 mai, le curé Bouillon avait béni un crucifix et une statue, comme en témoigne l'acte suivant : « Le seizième jour du mois de mai, dimanche, après la grand'messe, de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent quinze, Nous, soussigné, prêtre, curé de cette paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr André-Albert Blais, évêque de Saint-Germain de Rimouski, par une lettre en date du treize du présent mois, avons béni avec les solennités prescrites, un crucifix de quatre pieds de hauteur, fixé à la colonne du côté de l'Épître, en face de la chaire. Ce crucifix vient de la maison de « L'Institut Catholique » de Vaucouleurs, en France, et a coûté \$ 42.00 d'achat, plus \$ 33.65 de transport et \$ 9.00 de douane.

« Cette statue a été payée avec le produit d'une collecte faite à cette fin, par Dame Elisée Dionne, de cette paroisse.

« Ont été présents un grand nombre de paroissiens dont quelques-uns ont signé avec nous. Lecture faite.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

Ont signé : Alph. Landry, Pierre St-Laurent, Olyva Vézina, Pierre-O. Turbide, Ovide Caron, Pierre Gagnon, Philippe St-Laurent, Nazaire Richard, Salomon Leblanc, Joseph Marquis.

A signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

Les syriens établis au Lac-au-Saumon attiraient leurs concitoyens, et le 29 août 1915, le R. P. Cattane, prêtre syrien, du rite grec, célébrait la messe paroissiale du dimanche. Malgré les cérémonies toutes particulières à ce rite, il fut facile cependant d'en suivre les principaux points, et d'en apprécier la beauté.

Tuff... Tuff... Tuff... Drrr... Qu'y a-t-il ?.. Une automobile !... la première introduite au village du Lac-au-Saumon... C'est le 15 mai 1916. M. Napoléon Desrosiers, hôtelier, et qui arrive justement de Mont-Joli en est l'heureux (?) propriétaire. C'est une « Ford » ; mais quelques étés et ce sera un « Chevrolet », la meilleure au monde !... puis, une saison ou deux et c'est une « Melughlin »... et caetera... et caetera... c'est toujours de même, paraît-il...

Quelques minutes plus tard... ils se sont évidemment donné le mot... c'est M. Joseph Gaze qui fait son entrée « solennelle » avec une « sœur jumelle » de la première arrivée. M. Gaze n'est pas un « maquillon », aussi en est-il encore à ses premières « amours »...

Bientôt c'est une fièvre générale ; le microbe est

dans l'air ; et chacun veut avoir son char pour s'y promener...

« Au clair de la lune, mon ami Pierrot,

« Prête-moi ta..... »

Où, mais il y en a plus d'un qui s'en mord les pouces et qui jure, mais un peu tard, qu'on ne l'y prendra plus. L'automobile, il faut l'avouer, est une voiture commode, confortable et qui va vite ; mais elle est dangereuse et pour la vie et pour la bourse. Aussi, par les temps qui courent, faut-il y voir deux fois avant de risquer une semblable dépense. De plus, et c'est en cela comme en autre chose, le diable s'en sert, paraît-il... Brrr... Rien qu'à y penser, ça donne la chair de poule. Nul ne l'a vu... mais si c'était vrai ! ! !

Puisqu'il y a des autos, il faut des chemins. Dans un chapitre antérieur nous avons parlé des routes qui conduisent dans les rangs de la paroisse ; mais les habitants du côté Sud de ces routes en voulurent dans leur direction ; aussi à l'été de 1916, entre les lots de terre n° 17 et 18, il en est fait une, sur les rangs trois et quatre. Il y eut bien certaines réclamations de la part du propriétaire du lot n° 18 ; mais je crois que tout est réglé. Du reste, quand les deux terres par où passe cette route seront complètement défrichées, il sera encore temps d'en redresser les lignes.

Depuis longtemps déjà, des évêques et des personnes de tout rang adressèrent fréquemment des suppliques au Saint-Siège Apostolique pour obtenir le privilège dont jouissait depuis plusieurs siècles le

royaume d'Aragon de dire deux messes pour les prêtres séculiers, et trois pour les prêtres réguliers, le jour de la Commémoration solennelle des défunts. Privilège que Benoît XV, par des Lettres Apostoliques datées du 26 août 1748, à la demande de Ferdinand VI, le roi catholique d'Espagne, et de Jean V, roi du Portugal, avait étendu aux prêtres de ces deux royaumes, et qui leur conférait la faveur de célébrer trois messes le jour de la Commémoration des Morts.

Ce privilège si longtemps attendu, fut enfin accordé à l'univers entier, par Sa Sainteté le Pape Benoît XV, par la Constitution Apostolique « *Incruentum altaris sacrificium* » datée du 10 août 1915, la première de son pontificat ; Constitution que Mgr Blais communiquait aux fidèles de son diocèse, le 10 octobre suivant. Alors, le 2 novembre de cette année 1915, pour la première fois, le jour de la Commémoration solennelle des Morts, le Curé disait trois messes ; et depuis, la pratique s'est maintenue ; et ainsi chaque année d'innombrables âmes de défunts entreront dans la félicité de l'Eglise triomphante.

Heureuse inspiration qu'eut l'Eglise, n'est-ce pas ; puisqu'à cette époque de la grande guerre mondiale, la mort fauchait dru et abondamment, tellement que l'Europe en feu, sentant ses forces s'affaiblir, tournait ses regards vers notre Canada. Grâce à notre Constitution, l'on espérait cependant ; lorsque, comme un coup de foudre, le 15 décembre 1916, l'ordre est donné par un avis public qui se lisait ainsi : « Avis public est par les présentes donné, en vertu de

la « loi des mesures de guerre 1914 » qu'au cours de la première semaine de janvier 1917, les autorités postales procéderont au dénombrement de tous les hommes entre 16 et 65 ans, résidant au Canada.

« Des cartes de Service National et des enveloppes pour retourner ces cartes à Ottawa ont été remises à tous les maîtres de poste pour être distribuées aux personnes qui doivent remplir ces cartes.

« Tous les hommes dont l'âge est compris dans les limites prescrites sont tenus de remplir une de ces cartes et de la retourner dans une enveloppe dans les dix jours de la date de sa réception.

« Quiconque ne recevrait pas de carte et une enveloppe pourra s'en procurer en s'adressant au maître de poste le plus rapproché. »

Signé : B. Bennett, Directeur général,

Ottawa, le 15 décembre 1916. Dieu sauve le Roi.

Une lettre adressée au Curé accompagnait la copie de cet avis.

Ottawa, le 21 décembre 1916,

Rev. A. Bouillon,

Lac-au-Saumon, Qué.

Rev. Monsieur,

« L'on a imposé au Conseil du Service National du Canada le devoir et la responsabilité de faire d'attentives recherches et de formuler des plans, qui, dans une certaine mesure, organiseront notre vie nationale de façon à maintenir l'agriculture et les autres industries fondamentales du Dominion à ce

haut degré de production et d'efficacité si absolument essentiel à la poursuite de la guerre, tout en laissant en bon état les indispensables services publics du pays. Pour obtenir ces résultats et assurer la production maximum du matériel de guerre et de l'équipement, il faut utiliser les services de tous les hommes et de toutes les femmes disponibles au Canada, de manière à permettre, tout en arrivant au but proposé de relever de leurs occupations présentes les hommes à qui leur âge et leur vigueur physique peuvent inspirer le désir de prendre du service outre-mer dans nos forces militaires et navales.

« Pour jeter les bases de ce travail, il faut faire rapidement et aux moindres frais possibles, un dénombrement des hommes du Canada. L'on utilisera pour cela les ressources du Ministère des Postes. Les pièces ci-incluses indiquent à la fois les raisons de cette entreprise et sa nécessité, et en expliquent les détails. Le facteur temps est d'une suprême importance. Nous avons demandé que la première semaine de l'année nouvelle soit observée comme « semaine du service national », à faire le dénombrement. Nous avons confiance en la coopération active et sincère du peuple canadien pour assurer une prompte et exacte réponse à nos demandes de renseignements et par là, faire de cette période une semaine véritablement patriotique et utile à l'Etat.

« Depuis le commencement de la Grande Guerre, le Clergé du Canada a rendu un grand service, non seulement au pays, mais aussi à l'Europe. Un grand nombre de ceux qui leur sont chers combattent ac-

tuellement en France et dans les Flandres. Quelques-uns ne reviendront jamais. Ceux qui restent au foyer ont des devoirs à remplir et des responsabilités auxquelles ils ne peuvent se soustraire. Toutes nos énergies doivent être subordonnées au bien-être de l'Etat. L'aide active du clergé du Canada, assurera, peut-être plus que toute autre influence, le succès du travail que nous avons entrepris. Puis-je espérer que, le dernier dimanche de cette année et aussi au commencement de l'année nouvelle, dans vos discours ou d'une autre manière, vous voudrez bien diriger l'attention vers notre travail et faire appel à vos paroissiens, afin qu'ils se consacrent à leur devoir et au service national.

« Cette guerre cruelle nous a fait concevoir une idée nouvelle de nos relations avec l'Etat et nous-même. Il faut comprendre que le service national est l'accomplissement, de bonne volonté, de tous nos devoirs comme citoyens, et à propos de nos relations l'un à l'autre, comme membres de l'Etat. Nous demandons un service de chaque canadien, de l'âge prescrit : c'est qu'il remplisse correctement et renvoie promptement une carte de Service National. Par là, chaque individu fera quelque chose afin que ceux qui sont chargés de la responsabilité de maintenir la vie agricole, économique, industrielle et militaire, puissent faire leur devoir avec intelligence, système et succès.

« Je suis certain que je puis compter sur votre aide et votre coopération pour ce grand travail patriotique, et je profite de l'occasion pour vous re-

mercier du service dévoué que vous rendez à notre pays au moment de son péril le plus grand.

« Croyez-moi, Révérend et cher Monsieur, Votre tout dévoué ».

Signé : R.-B. Bennett, Directeur général.

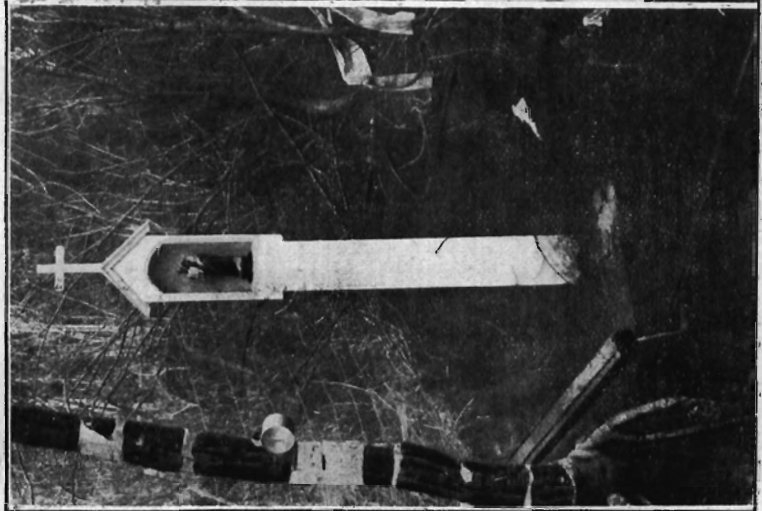
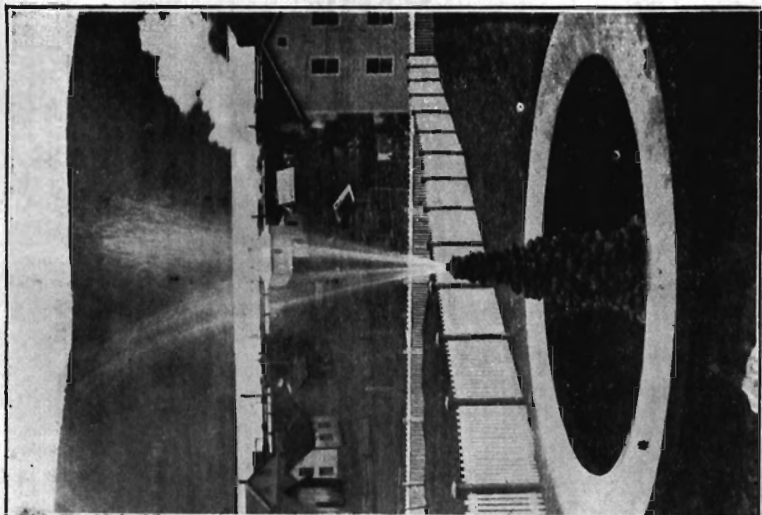
RBB/AF.

Voilà ce que l'on peut appeler une épître diplomatique... Nos conscrits, car c'était bien le but visé — vous l'avez lu — s'enregistrèrent pour la plupart, le 9 janvier 1917 ; puis, stoïquement, attendirent le résultat final.

Pendant ce temps, les événements se succédaient au Lac-au-Saumon. Le 10 janvier 1917, Mgr Blais approuvait le règlement de « l'Union de Prières » pour la paroisse. Le 14 juillet, un samedi, dans l'église paroissiale, un prêtre syrien, le Révérend Père Abraham disait la messe selon le rite Maronite, qui se trouve être celui des Syriens établis au village du Lac-au-Saumon.

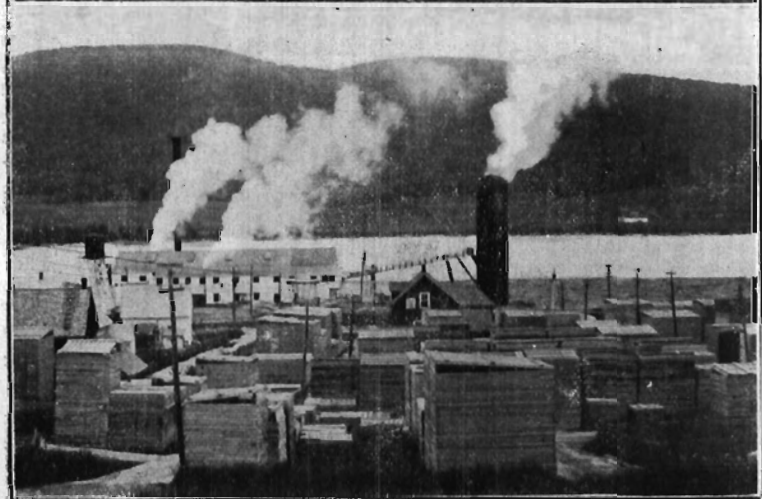
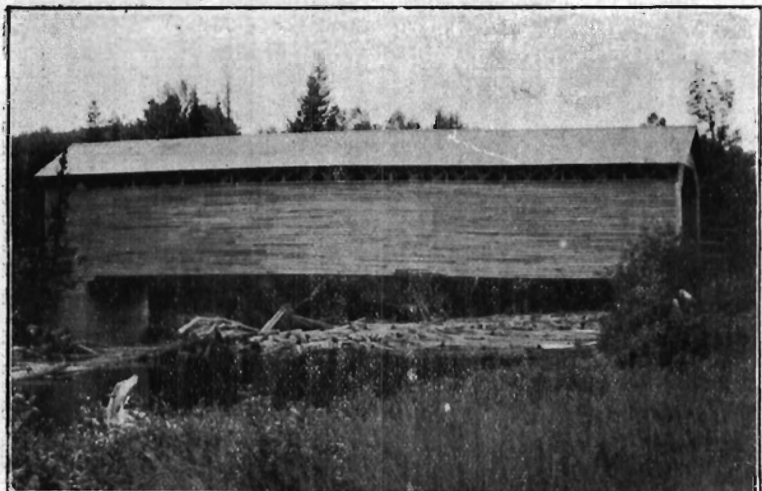
Puis, c'est « l'intronisation » du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers, le 12 août 1917.

Le 7 juillet 1916, Mgr Blais, dans une lettre circulaire au clergé disait : « Depuis quinze à vingt ans principalement — tout observateur attentif de notre vie religieuse a pu le constater — le culte du Sacré-Cœur pénètre dans les différents domaines où se meut notre existence, il les assainit et les vivifie. Le foyer, l'école, l'usine ont été successivement pénétrés de cette salutaire influence qui rayonne jusque dans notre vie sociale et nationale.



En bas : Une source aux eaux limpides.

En haut : Jet d'eau sortant d'une colonne en pierres perdues.



En haut : Pont d'Union.
En bas : La scierie Price, en 1916.

« Mais ce culte a dans ses moyens quelque chose de l'infini que lui communique la Personne divine qui en est l'objet. Et il faut savoir profiter de chacune des occasions qui nous permettent d'élargir et de fortifier les cadres dans lesquels ce culte se manifeste. Une nouvelle occasion nous en est fournie par une œuvre qui n'introduit pas une nouvelle dévotion mais une recrudescence de la même dévotion : C'est « l'intronisation » du Sacré-Cœur dans les foyers ». L'œuvre proposée à Rome, en 1907, par le R. P. Mathéo-Bœvey, de la Congrégation du Sacré-Cœur de Picpus, fut approuvée par le Cardinal Vivès, puis bénite et encouragée par Sa Sainteté le Pape Pie X.

« Cette consécration consiste à faire reconnaître davantage la royauté du Sacré-Cœur au foyer par une consécration individuelle des familles qui « intronisent », c'est-à-dire mettent à la place d'honneur de la maison, une image ou statue du Sacré-Cœur de Jésus et s'engagent particulièrement à son service. Le chef de famille, au jour choisi pour la consécration, en réunit les membres devant l'image ou la statue installée à sa place d'honneur, puis en son nom personnel et en celui de toute la famille, il lit la formule de consécration. C'est là l'acte essentiel ».

Et Monseigneur continue : « Vous le comprenez facilement, cet acte extérieur ne doit être qu'une manifestation de la volonté intérieure d'observer les lois de Jésus-Christ et de prendre le Sacré-Cœur comme modèle de ses actions ; il sera aussi un moyen efficace d'obtenir cette observation. En prenant pos-

session plus immédiate de la famille, qui est l'origine, la base de la société, le Sacré-Cœur aura évidemment une plus forte emprise sur la nation pour lui communiquer une stabilité et une force spéciale. Profitons donc de l'occasion que nous fournit cette nouvelle forme de la démonstration de notre foi envers le Sacré-Cœur, pour la raviver partout et l'implanter plus forte que jamais dans tous les foyers chrétiens où l'esprit païen pénètre par trop de fissures. Je compte que chaque curé se mettra dès maintenant en mesure « d'introniser » le Sacré-Cœur dans chacun des foyers de sa paroisse. »

J'ai tenu à reproduire la majeure partie de cette lettre, parce qu'elle mérite d'être connue davantage et rappelée à la mémoire de ceux qui l'ont peut-être trop facilement oubliée.

« L'intronisation » du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers se fit solennellement au Lac-au-Saumon mais pour donner aux gens tout le temps nécessaire à une bonne organisation, cette cérémonie fut remise au dimanche, 12 août 1917. Au prône de la messe paroissiale de ce jour le curé renouvelle les annonces faites déjà depuis longtemps ; et à midi, à peu près dix minutes après l'*Angelus*, au son des trois cloches, le père, comme chef de la famille réunie au pied de l'image « souvenir » du Sacré-Cœur de Jésus, lisait à haute voix l'acte de consécration et « d'intronisation » du Sacré-Cœur au foyer familial.

Dans l'après-midi, toute la paroisse était fidèle au rendez-vous, et, en présence du Très Saint Sacrement solennellement exposé, le Curé, à son tour, lisait la

même formule et consacrait au divin Cœur, les personnes et les choses qui forment la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

Tous les ans, par la coutume établie, en la solennité de la fête du Sacré-Cœur, la même cérémonie se renouvelle; et les nouveaux époux ne quittent pas l'autel où ils se sont juré fidélité, sans se consacrer à la Sainte-Famille et au Sacré-Cœur de Jésus.

Pendant ce temps, à Ottawa, les affaires se compliquaient. Prévoyant la conscription qui menaçait notre peuple, à cause de la tuerie mondiale qui annihilait les peuples d'Europe, M. le député Herménégile Boulay, inspiré sans doute par ses chefs, et en vue de bien préparer les voies à la « bombe » qui peut-être déjà était lancée, le 2 juin 1917, écrivait une lettre circulaire à l'adresse de Messieurs les Curés des paroisses du comté de Matane qu'il représentait à la Chambre Législative : « Tel que vous l'avez appris par les journaux, il est rumeur qu'un « Bill » sera présenté à la Chambre pour mettre la conscription.

« Je vous serais obligé de conseiller à nos concitoyens d'être prudents, et de ne point critiquer inutilement avant de savoir quelle sera la teneur du « Bill ».

« On m'assure que personne ne sera dérangé de ses occupations, et que ceux qui seront appelés ne seront que des gens oisifs dont le pays peut se passer facilement.

« Avant de se faire un épouvantail de cette mesure, nouvelle, il est vrai, mais qui a une très grande importance dans les circonstances présentes, il est bon

de réfléchir avant de se porter à aucun excès, et je ne vois personne mieux qualifié que nos Curés, dans chaque paroisse, pour conseiller la prudence et la modération.

« En faisant ceci, je crois que vous rendriez un réel service à nos compatriotes, car tout le pays a les yeux sur ce que la Province de Québec fera, et comme nous ne sommes pas en odeur de sainteté dans les autres Provinces, je crois qu'il serait sage de ne point s'émouvoir inutilement. »

« Veuillez me croire, M. le Curé, Votre tout dévoué,

Signé : H. Boulay.

Comme il ne s'agit pas ici de faire une dissertation apologétique, mais bien plutôt une étude historique, nous n'entreprendrons pas d'entrer dans des détails inutiles. Nous pourrions bien dire cependant qu'il y a diverses manières de ne pas être « en odeur de sainteté ». L'histoire raconte que le fils de Jacob, Joseph, ne l'était pas d'avantage auprès de ses frères qui le vendirent à des marchands Ismaélites... mais à quoi bon.. Non, le Canadien Français est un homme de devoir et c'est par ce qu'il est ainsi, qu'il veut le respect de ses droits et de la Constitution de son pays... Y a-t-il du mal à cela ?... Mais passons... D'ailleurs, aujourd'hui, ces événements sont du domaine de l'histoire qui saura juger. Rien n'empêche cependant que tous ont encore vivant dans leur mémoire le souvenir de ces jours tristes, où, malgré soi, il fallait se battre pour une cause que l'on considérait ne devoir pas épouser ; car le sort en était jeté : le 29

août 1917, le Gouverneur Général, Son Excellence le duc de Devonshire, signait la loi de conscription ; et le 13 octobre suivant, jour de la première proclamation des conscrits, il y eut bien des inquiétudes dans l'âme des pauvres mères qui, d'avance, en une vision sinistre, entrevoyant du feu, des cadavres étendus ça et là, puis croyant entendre les lamentations désespérées de leurs fils conscrits,... espéraient toujours, malgré tout, et se confiaient à la suprême volonté du Maître. De leur côté, les jeunes attendaient les ordres...

La consécration au Sacré-Cœur qui avait été préparée et faite dans l'intention d'obtenir le secours du ciel, au moment critique de notre vie nationale, ne fit pas défaut ; et à Saint-Edmond, les jeunes ne furent pas inquiétés. Juste au moment où l'on approchait pour l'appel final, l'ordre était donné d'attendre, et nos soldats « en herbe » en furent quittes pour leur bonne volonté.

Dès les commencements de la guerre cependant, il y eut certaines recrues volontaires : John Cuyan (Quinn), fils de John Cuyan et de Mary Rodgers, parti aux premiers jours avec l'enthousiasme du français, et tué sur le champ de bataille, à Vimy, (France) et Webly, frère de John, ainsi qu'Ernest St-Laurent, fils de Joseph, en « excursion » à Vancouver, E. U., lorsqu'ils s'enrôlèrent ; mais tous deux eurent le bonheur de revenir prendre femme en leur pays ; et quelques autres « oiseaux » de passage au Lac-au-Saumon.

Le 22 juin 1918, pour des raisons inconnues, l'or-

dre était donné à tous les citoyens du Canada, hommes et femmes âgés de 16 ans et plus, de vouloir bien s'enregistrer à des bureaux désignés par les autorités d'Ottawa. Il y avait des sanctions pour les récalcitrants ; mais il faut croire qu'ils furent en trop grand nombre, car tout finit là.

CHAPITRE XXIV

ARRIVEE DES RELIGIEUSES. — BENEDICTION DU COUVENT. — ERECTION D'UN CHEMIN DE CROIX DANS LA CHAPELLE. — PREMIERE MESSE DANS LA CHAPELLE DU COUVENT, ET ON Y CONSERVE LE SAINT-SACREMENT. — PREMIERES QUARANTE-HEURES DANS LA CHAPELLE DU COUVENT. — DEUX MUNICIPALITES SCOLAIRES. — UN TRIBUNAL D'EXEMPTION. — UN BUREAU DE SANTE. — ON PARLE D'ORGUE. — ON VOUS VIEILLIT D'UNE HEURE. — PREMIERE FETE SOLENNELLE DU SACRE-CŒUR DE JESUS. — ENCORE UNE CONVERSION AU CATHOLICISME. — UN TABLEAU DU SACRE-CŒUR DE JESUS. LUMIERE ELECTRIQUE A LA GARE DU CHEMIN DE FER.

L'heure où la Providence permettrait aux habitants de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Sau-mon, d'ouvrir les portes de leur couvent aux Religieuses enseignantes qui prendraient la direction des classes, allait bientôt sonner. En effet, le 4 mars 1917, la Révérende Mère Marie du Saint-Esprit, alors supérieure générale des Sœurs du Saint-Rosaire à Rimouski, prévenant le curé, disait : « Vous con-

Pour donner un peu plus de temps à l'organisation définitive de la chapelle, la cérémonie de la bénédiction du couvent fut retardée au 5 novembre, comme en fait foi l'acte suivant :

« Le cinq novembre de l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent dix sept, nous, soussigné, curé, étant dûment autorisé par Sa Grandeur Mgr Blais évêque de Saint-Germain de Rimouski, par une lettre en date du sept septembre dernier, avons béni avec les solennités prescrites, le couvent des Sœurs du Saint-Rosaire à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

« Ont été présents les Révérendes Sœurs du Saint-Rosaire et un grand nombre de fidèles qui ont signé avec nous.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

Ont signé : Les Sœurs du Saint-Rosaire; Laurent Barr, Irénée Ouellet, Edouard Allard, Albert St-Pierre, Eugène Allard, Lucien Deschênes, Augustine Castongay, Marie-Jeanne Poitras, Eva Simard, Marie-Anne Desrosiers, Aline St-Laurent, Blanche Poitras, Angéline St-Laurent, Alberta Poitras, Ida Vézina, Estelle Allard, Anaïs Lavoie, Wilhelmine Banville.

A signé : A. Bouillon, prêtre curé.

Après cette cérémonie, qui eut lieu dans l'après-midi, le curé A. Bouillon érigea un chemin de croix dans la chapelle; et le 26 novembre suivant, il y célébra la première messe. C'est à partir de cette date que le Saint-Sacrement est conservé dans la chapelle du couvent.

Un peu plus tard, les Révérendes Sœurs, désireuses

de voir coïncider les exercices dits des Quarante Heures avec leur retraite préparatoire à la fête de la Purification, en conférèrent avec le Curé qui s'adressa à l'Evêque. Monseigneur, le 7 janvier 1918, répondait, disant : « Je reçois votre lettre de ce jour. Vous me demandez la faveur d'avoir les Quarante Heures dans la chapelle du couvent de vos Sœurs du Saint-Rosaire.

« Supposant que cette chapelle est aménagée de manière à ce que cette cérémonie puisse se faire absolument suivant les prescriptions liturgiques, je permets de commencer ces Quarante-Heures le 30 janvier, pour les finir le 1^{er} février au matin.

« L'année prochaine nous tâcherons de faire en sorte que le jour plein des Quarante-Heures, à part celui de l'ouverture et de la clôture, soit le jour même de la Purification. »

Les premières Quarante-Heures au couvent datent donc du 30 janvier 1918.

Nous avons dit un mot de l'opposition des habitants des rangs supérieurs au sujet de la construction du couvent ; nous avons rappelé aussi qu'ils avaient alors, faute de victoire, demandé la division de la municipalité, dans l'espoir de se dégager de l'obligation de construire un couvent au village ; et nous avons dit que cette demande fut refusée. Elle fut présentée de nouveau, sous un autre aspect cette fois, par les habitants du village, et fortifiée par le premier essai. Monsieur le Surintendant de l'Instruction Publique, régla la question, en juillet 1917. Par cette division, M. Pierre-Olivier Turbide, déjà président

médecin municipal, et MM. Georges Paradis, Gédéon Quimet et Frédéric Vézina, membres, formaient le Bureau de Santé du Village du Lac-au-Saumon. S'il est vrai de dire que le bien se fait sans bruit, m'est avis qu'il s'en est fait joliment!!!!.....

La question de l'orgue revenait souvent « sur le tapis »; et le curé, le 6 décembre 1917, était sur le point d'en conclure le marché avec la Maison Casavant Frères, Limited, de Saint-Hyacinthe, lorsqu'il crut bon d'attendre encore. Ce n'est que dix ans plus tard, comme nous le verrons bientôt, que le contrat fut signé, l'orgue installé et béni.

Pendant ce temps, à Ottawa, sans crier gare, l'on vous vieillit d'une heure. Pour les jeunes, passe; mais pour celles qui bientôt « coifferont Sainte-Catherine », quel coup terrible!!!... On dit que M. Borden, alors premier à la Chambre des Communes, énonça l'idée, que tous, Ministres et Députés, d'un seul cœur répondirent « Amen »... et alors... un petit coup à l'aiguille de l'horloge; et... « ça y est son père »... « Ce qui fait qu'à Saint-Edmond, il y avait l'heure de l'Eglise et l'heure à « Borden ». Aujourd'hui, de ci de là, arrivent des protestations contre ce « catinage » qui commence à « embêter » les gens. Pour nous, laissons-les se débattre et poursuivons.

Mgr Blais, parlant du culte du Sacré-Cœur dans un mandement daté du 26 mai 1918 disait: « ..Vous avez tous appris, N. T. C. F., la reconnaissance officielle de ce culte par l'Eglise. Sous les hautes instigations des trois derniers Papes, il s'est développé

partout d'une manière sensible. En 1899, Léon XIII détermina une consécration générale du genre humain au Sacré-Cœur et s'en glorifia comme du « plus grand acte de son pontificat ». Pie X bénit et encouragea spécialement « l'Intronisation » du Sacré-Cœur dans les foyers, et Benoît XV continue l'œuvre de propagande commencée par ses devanciers.

« Ce culte est fort heureusement connu et apprécié chez nous. Les pratiques du premier vendredi du mois, la neuvaine de communions pendant neuf premiers vendredis consécutifs, les exercices du mois de juin, les confréries du Sacré-Cœur, sont autant de dévotions que vous connaissez et pratiquez.

« Mais, N. T. C. F., il manque encore, chez nous, quelque chose qui réponde pleinement aux demandes et qui nous garantisse le plein effet des promesses que Notre-Seigneur fit à sa servante, dans la grande apparition qui semble se rapporter à la date précise du 16 juin 1675. Après lui avoir dévoilé « ce cœur qui a tant aimé les hommes », et s'être plaint de l'ingratitude qu'il récolte en retour, il ajouta ces paroles dont l'Eglise admet l'authenticité : « C'est pour cela que je te demande que le premier vendredi après l'octave du Saint Sacrement soit dédié à une « fête particulière » pour honorer mon cœur en communiant ce jour-là, et en lui faisant réparation d'honneur par une amende honorable, pour réparer les indignités qu'il a reçues pendant le temps qu'il a été exposé sur l'autel ».

«

« Nous avons plus que jamais, N. T. C. F., l'obli-

gation d'honorer le cœur de Jésus blessé, et de lui offrir de volontaires expiations. Jamais le monde n'eut autant besoin de miséricorde. Les nations, enivrées du vin de sa colère, ressemblent à des personnes ivres, agitées par de furieuses passions dont elles ne se rendent plus compte, et qui se cherchent dans les ténèbres pour s'entr'égorger et se détruire. Les suggestions de la raison, pas plus que les considérations de la foi, ne peuvent ramener la lumière dans les esprits égarés, ni la charité dans les cœurs remplis de haines ou de basses voluptés. Il faut l'éclair du Sinaï pour déchirer la nue et porter dans les cœurs l'épouvante salutaire qui fasse lever les yeux et les cœurs vers Celui qui peut donner le salut. Faisons donc violence au Cœur de Notre-Seigneur. « En Lui, a dit Léon XIII, il faut placer tout notre espoir ».

Et Monseigneur termine en disant : « A ces causes, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous ordonnons et prescrivons ce qui suit :

« 1° Le premier vendredi après l'octave du Saint-Sacrement, on célébrera une messe solennelle dans toutes les églises et chapelles du diocèse où l'on fait l'office public. Les pasteurs devront faire remarquer que cette fête n'est pas d'obligation pour les fidèles, mais de dévotion. Cependant, Nous désirons très vivement qu'ils persuadent leurs ouailles d'assister aux offices comme le dimanche, sachant que Dieu leur rendra au centuple ce qu'ils auront fait pour le glorifier. Le Sacré-Cœur est fidèle à ses promesses.

« 2° Le Très Saint-Sacrement sera exposé en esprit de réparation et d'amende honorable depuis le matin jusqu'après la cérémonie du soir.

« 3° Le soir de la fête, dans toutes les églises et chapelles sus-dites, Nous voulons une cérémonie solennelle, à l'heure choisie par chaque pasteur pour favoriser un plus grand concours de fidèles. Cette cérémonie devra être une heure d'adoration pendant laquelle il y aura sermon et chant des litanies du Sacré-Cœur. (Le sujet du sermon, pour entrer dans l'esprit de cette fête, devra être la réparation, et les prédicateurs pourront le trouver dans l'acte de l'amende honorable). Avant le « *Tantum ergo* » on récitera un acte d'amende honorable, puis l'acte de consécration au Sacré-Cœur formulé par Léon XIII et commandé par Pie X pour ce même jour.

« 4° Ce jour sera un jour de communion réparatrice générale préparée, si possible, par un triduum, prêché par le Curé lui-même, par un vicaire ou un autre prêtre. Nous invitons également tous nos prêtres à se joindre à Nous pour offrir leur messe ce jour-là en esprit de réparation.

« Ces prescriptions concernant la fête du Sacré-Cœur le vendredi ne changent en rien ce qui est prescrit dans l'Appendice au Rituel pour le dimanche suivant. Loin de là, Nous invitons les personnes qui n'auraient pas pu communier le vendredi, et aussi celles qui auraient eu ce bonheur, à s'empres- ser de s'approcher le dimanche encore de la table sainte en esprit de réparation.

« Cette fête que Nous établissons doit marquer

une nouvelle étape et un accroissement de dévotion envers le Sacré-Cœur de notre Sauveur. Dans tout le monde catholique on se concerte pour raviver l'amour de Dieu dans les cœurs, ramener Jésus-Christ dans la société, ses lois, ses mœurs, ses relations, d'où il a été expulsé. C'est pourquoi cette année sera marquée partout par un redoublement de ferveur et de démonstration envers le Sacré-Cœur. Aussi comprenez-vous, N. T. C. F., l'importance d'entrer de plein cœur dans l'esprit de cette fête qui, en nous portant vers le cœur de Notre-Seigneur, a pour but de nous rapprocher davantage de sa personne, et de la faire régner plus complètement en nous. Le cœur est, en effet, le siège et le symbole de l'amour, et « Jésus-Christ, c'est surtout son cœur ».

J'ai tenu à reproduire presque en entier ce document important de feu Mgr Blais et qui reste comme une dernière expression de sa volonté.

Telle qu'ordonnée, le 7 juin, pour la première fois, à Saint-Edmond, la fête du Sacré-Cœur de Jésus était solennellement célébrée. Tous les ans, à pareille époque, les mêmes cérémonies se renouvellent.

Que la véritable dévotion au Sacré-Cœur se répande, et bientôt, le monde, assoiffé de bonheur, sera rassasié.... Le Cœur de Jésus est la source de tous les biens; et il ne tient qu'à nous d'en être comblés.

L'année 1918 amenait un autre événement bien consolant aussi : le 28 juillet, Philippe-Jean Le Marquand, fils de Adolphe Le Marquand et de Sophie Le Marquand, de Saint-Ouen, de l'île de Jersey, né

le 13 mai 1891 et baptisé le même jour dans l'église anglicane de sa paroisse, commis pour la Cie Price, au Lac-au-Saumon, dans l'église paroissiale abjurait son erreur et recevait, sous condition, le baptême sclennel, de Messire A. Bouillon, curé de la paroisse. Il avait pour parrain M. Léandre Tremblay, et pour marraine Madame Tremblay, née Eléonore Gobeil. Le lendemain, 29 juillet, Messire Bouillon lui faisait faire sa première communion, dans l'église paroissiale; puis, le 30 du même mois, dans la chapelle de l'évêché, à Rimouski, Mgr Blais lui administrait le sacrement de Confirmation; son parrain était M. Antonio Tremblay, fils de Léandre, et « comme couronnement », le lendemain, 31 juillet, dans l'église paroissiale de Saint-Edmond, il unissait sa destinée à Demoiselle Marie-Anne-Renée-Georgiane (Georgette) Tremblay, fille de M. Léandre Tremblay, qui avait contribué pour une large part à la conversion de M. Le Marquand. Le R. P. Charland, O. P., de Québec, ami de la famille, vint bénir le mariage et faire un petit discours de circonstance. A la suite, il y eut réjouissance et fêtes intimes.

Jusqu'à présent, M. Le Marquand s'est toujours montré bon et fervent catholique; il est heureux, avec sa femme et ses deux gentilles jumelles et tout fait espérer pour l'avenir.

Il est bon de garder ici le souvenir de l'achat d'un tableau du Sacré-Cœur de Jésus, dit de Loublande, peint à la peinture à l'huile, par la Révérende Mère de l'Eucharistie, des Sœurs de la Charité à Québec, pour la somme de \$ 107,00, y compris l'encadrement.

Ce tableau, arrivé au Lac-au-Saumon le 21 septembre 1918, fut béni par le curé A. Bouillon, le 27 juin de l'année suivante.

Et terminons ce chapitre, en rappelant que c'est le 17 septembre 1918, que la lumière électrique apparaît à la gare du chemin de fer du C. N. R., au Lac-au-Saumon.

CHAPITRE XXV

LA « GRIPPE ESPAGNOLE ». — ARMISTICE. — NOCES D'OR. — MORT DE MONSEIGNEUR BLAIS. — VIVE MONSEIGNEUR. — ENCORE UNE RETRAITE. — RESOLUTION AU SUJET DE L'ACHAT D'UN ORGUE POUR L'EGLISE. — GRAND FEU DE FORET. — AU FEU!... — PREMIERE VISITE PASTORALE DE MONSEIGNEUR LEONARD. — RENOUVELLEMENT DE RETRAITE. — REPARTITION POUR AIDER LA FABRIQUE A PAYER SA DETTE. — L'ŒUVRE DES VOCATIONS. — UN NOUVEAU CIMETIERE. — UNE CHAPELLE A SAINT JOSEPH. — SECHERESSE EXTRAORDINAIRE. — JOUR DE PENITENCE ET DE PRIERE. — BENEDICTION DE DEUX NOUVELLES ECOLES AU QUATRIEME RANG.

*Un mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en sa fureur,
Inventa pour punir les crimes de la terre;
La peste, puisqu'il faut l'appeler par son nom,
Capable d'enrichir en un jour l'Achéron,
Faisait aux animaux la guerre.
Ils ne mourraient pas tous; mais tous étaient frappés.*

.....

C'est ainsi que le bon vieux La Fontaine, s'apitoyant un jour sur le malheureux sort des animaux victimes de la peste, faisait, à sa manière, un appel à la commisération publique. Quelle n'eût pas été la pitié du tendre Fabuliste, s'il eût été témoin de cet autre fléau, peut-être plus terrible encore, de l'automne 1918!.....

La guerre était sur son déclin; les peuples d'Europe, las d'un si grand carnage qui n'aboutissait qu'à nourrir la haine sans satisfaire les ambitions mutuelles, finirent enfin par ouvrir les yeux sur ces hécatombes, et comprirent un peu que « tout cela est une vanité et un grand mal ». Pour arrêter le flot de sang qui inondait le monde depuis quatre ans passés, le 11 novembre 1918, à 2 heures 45 du matin, l'armistice était signé. Les canons avaient cessé de gronder; mais le sang de si nombreuses victimes de la haine des peuples criait vengeance au ciel. Le bon Dieu, à son tour, devait parler : il fit appel aux infiniment petits, et, en un clin d'œil, la terre fut couverte de microbes. La « Grippe Espagnole », puisqu'il faut l'appeler de ce nom, pénétra bientôt dans tous les foyers et choisit ses victimes qu'elle terrassa d'un coup, en déjouant les secrets de la science humaine, sans donner aux savants le temps de se ressaisir. Pour abattre l'orgueil de l'homme qui se croit au zénith de ses ambitions, le microbe s'attaque aux plus forts; et les jeunes de vingt à quarante ans furent presque tous atteints, sans espoir de guérison. Sous l'étreinte d'une mort cruelle, des familles entières disparurent; c'est ainsi qu'au

Lac-au-Saumon, parmi les dix-sept victimes, il y eut le père et la mère de deux familles, laissant orphelins des enfants en bas âge. On dit que dans certains pays, des villages entiers furent anéantis. La leçon a-t-elle été comprise?... Il faut l'espérer... Cependant comme toute chose qui passe, il est à craindre que celle-ci soit à son tour bien vite oubliée....

Mais, dit l'Écclésiaste : « Il y a temps de pleurer et temps de rire, temps de s'affliger et temps de sauter de joie ». Laissons ces souvenirs macabres, pour rappeler le cinquantième anniversaire du mariage de M. Nazaire Richard et son épouse, née Victoire Arsenault, célébré solennellement le 14 janvier 1919. Tout le « trois » était en liesse et le « quatre » « itou »... Il y avait de quoi, pensez donc : les premières noces d'or inscrites aux archives de la paroisse. Comme le « Père Richard », un bon vieux d'autrefois, ne manque pas de petits-fils, les invités furent nombreux et la noce réjouissante. A l'église, il y eut grand'messe solennelle, suivie d'une allocution par Monsieur le Curé à l'adresse des jubilaires; enfin le soir, à la maison paternelle, le « monde » s'assembla, de bon appétit l'on mangea, vieilles romances l'on fredonna, puis chacun s'en retourna chez soi, avec l'espoir de revenir aux noces de diamant....

De Rimouski arrivaient des nouvelles alarmantes: Mgr Blais plus mal, était extrémisé le 12 janvier 1919; et une lettre du 13 du même mois annonçait la nomination de Monseigneur le Grand Vicaire Ross,

comme administrateur du diocèse. A ce propos, Monseigneur disait : « Notre état de santé ne nous permet plus de vaquer aux multiples travaux de l'administration diocésaine. C'est pourquoi Nous vous informons que, par Nos lettres datées de ce jour, Nous avons nommé Mgr François-Xavier Ross, Notre Vicaire Général, Administrateur du diocèse de Rimouski, tant pour le spirituel que pour le temporel. C'est donc à Monseigneur l'Administrateur que désormais prêtres et fidèles, religieux et religieuses devront s'adresser pour régler toutes les affaires qui relèvent de l'Autorité et de la juridiction de l'Ordinaire du diocèse.

« Vous nous êtes témoins, N. T. C. F., que Nous n'avons jamais refusé le labeur et que Nous sommes allé jusqu'au bout de nos forces. Notre Administrateur sera comme un autre Nous-même auprès de vous, et c'est avec une entière confiance que Nous mettons sur ses épaules le fardeau que les Nôtres ne peuvent porter.

« Il est un devoir cependant, que Nous ne chargeons personne de remplir à Notre place : c'est le devoir de vous aimer paternellement en Jésus-Christ et de continuer à prier pour que pas une ne soit perdue de toutes les âmes qui Nous ont été confiées ».

Mgr Blais déclina rapidement; et le 23 janvier 1919, à 2 h. 30 de l'après-midi, il rendait son âme à Dieu.

Le « Vénérable Chapitre » assemblé nomma de suite Mgr Ross, Vicaire Capitulaire, qui annonça au diocèse la triste nouvelle en disant : « J'ai la dou-

leur de vous annoncer la mort de notre vénérable Evêque, survenue cet après-midi, vers deux heures.

« Nous avons prié pour lui pendant sa vie; son nom a été mêlé pendant vingt-huit ans à la célébration de toutes nos messes, à nos oraisons au pied du Saint-Sacrement, et aux suffrages de notre office divin. Vous avez spécialement prié pendant les jours de son agonie. Soyons fidèles encore à ce devoir. « *Mementote præpositorum vestrorum* ». Si son nom doit disparaître du canon de la messe et de toutes les prières liturgiques où il avait sa place imposée par les rubriques, il ne doit pas disparaître de nos cœurs ni s'évanouir sur nos lèvres ouvertes à la prière, maintenant que nos suffrages peuvent contribuer à son repos éternel. Priez et faites prier pour lui.

« Vous aurez soin de faire sonner les glas suivant la rubrique que je vous indiquais l'autre jour.

« Le service aura lieu mardi prochain, 28, à la cathédrale, à neuf heures précises; la translation des restes se fera la veille à 4 heures ».

Telles qu'annoncées, des funérailles solennelles eurent lieu à la cathédrale de Rimouski, où une foule immense était venue témoigner de leur pieuse vénération pour feu Mgr Blais, tandis que la nef débordait d'une foule pieuse et recueillie. Sa Grandeur Mgr Roy, coadjuteur de Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec, cousin du défunt, prononça l'éloge funèbre, en faisant ressortir la note caractéristique et dominante en la vie de Mgr Blais: le parfait gentilhomme. Selon son désir, Monseigneur

repose au cimetièrre des Révérendes Sœurs Ursulines, à Rimouski; un beau et riche mausolée couvre la tombe, sur lequel l'on a gravé la devise avec les armes de l'illustre défunt; mais il me semble qu'une petite croix avec le nom de Mgr Blais y aurait de même paru avec avantage.

Le lendemain, Monseigneur le Vicaire Capitulaire, dans une circulaire à l'adresse du clergé disait : « Le règne remarquable du deuxième évêque de Rimouski vient de se terminer. Depuis bientôt vingt-neuf ans Mgr Blais eut part au gouvernement du diocèse, et pendant vingt-huit ans complets, il en fut le chef. Arrivé ici dans toute la force de l'âge, il mit au service de notre Eglise, pendant cette longue période, les ressources d'une intelligence souple et cultivée, d'une volonté énergique qui ne recula devant aucun obstacle, d'une habileté discrète qui savait attendre son heure, éviter les écueils et amener les événements aux buts qu'il se proposait, d'une vigueur générale qui le maintint debout, malgré tous les symptômes, à l'encontre de toutes les prévisions et des diagnostics de tous les experts de la faculté, jusqu'au jour où, jugeant lui-même sa course consommée, il déposa le sceptre du commandement, se coucha et mourut. Il a été littéralement et jusqu'au bout, fidèle à sa devise : « *Pono animam* ».

« A cette valeur incontestée s'ajoutait une dignité imposante, une majesté extérieure qui se manifestait dans sa personne, ses relations et jusque dans le soin minutieux qu'il apportait aux moindres formalités. Les prêtres qui le reçurent dans leurs pres-

bytères au cours des visites pastorales ou en toute autre circonstance, garderont le souvenir vivace de sa facilité et de son affabilité; ceux à qui il offrit si largement l'hospitalité ne pourront oublier ses attentions prévenantes et les largesses de ses libéralités. Les fidèles aimeront se rappeler la majesté de sa personne, l'onction et le mouvement de sa prédication, la facilité de son abord, et l'aménité de ses relations. « *Fortitudo et decor indumentum ejus* ». C'est dans ce revêtement de force et de grâce virile, croyons-nous, qu'il vivra dans les souvenirs populaires.

« Les témoignages de sympathie qui nous sont venus des plus hautes sphères et de divers milieux nous disent hautement quelle estime Mgr Blais s'était attirée et la réputation enviabie qu'il s'était créée en dehors du diocèse, par tout le pays. Je considère comme un devoir de vous faire part de ces sympathies exprimées par son entremise au Chapitre, au clergé, aux communautés religieuses et à tout le diocèse, par Son Eminence le cardinal Bégin, Son Excellence le Délégué Apostolique, Nos Seigneurs les Archevêque et Evêque, de tous le pays, des membres éminents du clergé de tous les diocèses, et les Supérieurs généraux d'ordre religieux, de même que par Son Excellence le Gouverneur Général, Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de la Province, le Premier Ministre de la Province, le Surintendant de l'Instruction Publique et les citoyens les plus en vue. Toutes ces sympathies vous seront sans doute aussi sensibles qu'à moi-même.

« Le règne de Mgr Blais appartient désormais à l'histoire. Il laisse des œuvres qui parleront pour lui. La presse catholique en a déjà dessiné les caractères saillants. Pour nous qui avons été mêlés à ces œuvres, nous garderons fidèlement dans nos cœurs le souvenir reconnaissant et ému du long dévouement de cette vie qui s'est dépensée et éteinte à notre service.

« Et ce souvenir nous le traduirons en actes, par nos prières personnelles et nos mémentos au Saint-Sacrifice et par les prières et les communions que nous solliciterons des fidèles pour le Pasteur qui les a aimés et si longtemps servis ».

Mgr Ross continua à administrer le diocèse jusqu'à la nomination de Mgr Léonard, curé de Mont-Joli, au canton de Matane, comme évêque de Rimouski le 16 février 1920. Les « Bulles », venues de Rome, furent lues en présence du Chapitre réuni, vers 4 heures de l'après-midi.

En communiquant cette nouvelle au diocèse, Mgr Ross disait : *Deo gratias!* Les « Bulles » sont enfin arrivées. D'étape en étape nous allons finir par voir la fin du long drame qui dure depuis treize mois.

« Lundi, le 16, à 4 heures, Mgr Léonard, actuellement en retraite à Québec prendra possession de son siège épiscopal par l'entremise d'un procureur spécial.

« Je continuerai d'administrer le diocèse jusqu'à sa consécration mais en son nom. Cet acte officiel nous permet de faire entrer son nom au canon de

la messe dès mardi matin, et de le mettre partout où les rubriques l'exigent ».

La cérémonie du sacre eut lieu, à la cathédrale de Rimouski, le jour de la fête de Saint Mathias, apôtre, le 25 février 1920. Heureuse coïncidence : ce jour-là se trouvait être le 21^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de Mgr Léonard, par feu Mgr Blais, dans l'église de Saint-Joseph de Carleton, paroisse où habitait sa famille.

Dans la même lettre, Mgr Ross disait : « Le jour de la consécration tombe en carême et coïncide avec le mercredi des Quatre-Temps, par conséquent est un jour de jeûne et d'abstinence. La sainte Eglise toujours maternelle dans ses lois, permet aux Ordinaires de dispenser de cette obligation dans les cas particuliers de grande réjouissance et de concours de peuple. En conséquence, en vertu du paragraphe 2 du canon 1.245 du Codex, je dispense tous les fidèles, laïques, prêtres, religieux et religieuses, dans toute l'étendue du diocèse de la loi de l'abstinence et du jeûne le jour de la consécration, en signe de joie pour le grand événement qui amènera dans notre ville des fidèles de toutes les parties du diocèse. Ce nous sera à tous un nouveau motif de rendre grâce à Dieu et de le prier qu'il comble notre Evêque de l'abondance de ses grâces ».

La cérémonie eut donc lieu, comme on vient de le dire, à la cathédrale de Rimouski. L'Evêque consécrateur était Son Eminence le cardinal Bégin, archevêque de Québec. Plusieurs évêques étaient présents, ainsi que la plupart des prêtres du diocèse et un

bon nombre des diocèses étrangers. La nef de la cathédrale était remplie de religieux, religieuses et de laïques accourus en foule pour assister à la première consécration épiscopale dans la cathédrale de Rimouski.

Immédiatement après sa consécration, Mgr Léonard nomma Mgr Ross grand-vicaire du diocèse, poste qu'il occupa jusqu'à sa nomination comme premier évêque de Gaspé, en décembre 1922.

Notons, en passant, que le 21 juin 1919, commençait une grande retraite prêchée par les Révérends Pères Dumont et Degagné, rédemptoristes, de la Maison des RR. PP. à Serbrook.

Nous l'avons vu, depuis longtemps déjà il était question de l'achat d'un orgue pour l'église de Saint-Edmond. \$ 3.500,00 étaient déjà en banque. Le 15 février 1920, une résolution à cette fin était passée par les Fabriciens et approuvée le 3 mars suivant par Mgr l'Evêque Léonard; mais pour des raisons d'économie, le Curé crut bon d'attendre encore un peu. Nous verrons, dans un autre chapitre que le 20-mai 1923, le contrat avec la Maison Casavant, de Saint-Hyacinthe, était signé, pour la somme de \$ 5.740,10.

La paroisse étant encore jeune et le bois proche, le 31 mai 1920, se vit dans un gros danger. Des feux d'abattis allumés quelques jours auparavant et qui semblaient éteints, s'éveillèrent tout à coup sous l'effet du vent, et bientôt la forêt n'était plus qu'un brasier menaçant le village du Lac-au-Saumon. Le feu était si fort et si menaçant qu'il fallut arroser les

maisons et faire la garde durant la nuit. Il se faisait, à travers la forêt crépitante, un bruit sourd qui semblait ébranler la terre, comme si elle eût été sous l'influence d'un volcan en ébullition. Les gens qui avaient dû fuir leur gîte, ne s'attendaient plus qu'à des ruines; mais grâce à Dieu, il n'en fut rien; et après l'accalmie, chacun put regagner son foyer. L'on s'en réjouissait, lorsque tout à coup, en pleine nuit, le 1^{er} juin suivant, la famille de M. Pierre Turbide est éveillée par le feu à la maison qui, en quelques instants, sans que l'on fût capable de sauver le ménage fut toute engloutie. M. Turbide, se trouvant sans logis, décida de venir rester au village du Lac-au-Sau-mon, et abandonna sa terre à ses deux garçons : Urgèle et Jean-Baptiste, qui y construisirent une bonne et grande maison où ils résident ensemble avec leur famille.

Mgr Blais, malade depuis quelques années, n'avait pu faire ses visites pastorales aux époques régulières. Pour répondre aux besoins pressants, dès l'été de 1920, Mgr Léonard veut bien parcourir son immense diocèse; et le 11 juin, il faisait son entrée solennelle à l'église de Saint-Edmond. Le lendemain, il y confirmait 91 enfants. Dans le but de ne pas contribuer à la négligence coupable des parents qui négligent parfois d'envoyer suffisamment leurs enfants à l'école, Monseigneur ne voulut confirmer que les enfants qui avaient fait leur communion solennelle. On se le rappelle, le 15 juillet 1910, la Sainte Congrégation des Sacrements avait déterminé « l'âge de discrétion par rapport à la communion, celui où

l'enfant commence à raisonner, c'est-à-dire vers sept ans, soit au-dessous soit au-dessus ». A Saint-Edmond, l'application de ce décret de Sa Sainteté le Pape Pie X. se faisait le 18 novembre 1910, alors que 54 enfants de sept à onze ans faisaient leur première communion.

Rappelons que le 20 juin 1920, les RR. PP. Géna et Dégagné, rédemptoristes, prêchèrent le renouvellement de la retraite de l'année précédente.

C'est le 5 novembre 1920, que Mgr Léonard, pour répondre aux exigences du Code du Droit Canonique, institua dans le diocèse de Rimouski, les vicariats forains. La Vallée Matapédia eut le sien et Messire L.-F. Côté, alors curé de Saint-Alexis, fut le premier vicaire forain de la Vallée Matapédia.

La paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon s'étant développée rapidement, avait nécessité une organisation dispendieuse endossée par la Fabrique de la paroisse. Sans doute, avec le temps, elle aurait facilement remboursé tous ses emprunts; en effet, le montant de la dette diminuait régulièrement et assez rapidement; mais, par mesure de prudence, et dans le but de profiter des circonstances favorables, les francs-tenanciers de la paroisse, le 21 novembre 1920, après les annonces faites les 14 et 21 du même mois, résolurent, par une répartition légalement constituée, d'aider la Fabrique à se libérer de ses obligations. Cette résolution était approuvée par Mgr Léonard le 2 décembre suivant; et le 10 décembre la permission était accordée par MM. les Commissaires Civils; le 2 février 1921, l'avis public de l'acte de

répartition et de la date de l'homologation publié; le 12 février, l'ordonnance déterminait le jour où la répartition serait étudiée; le 1^{er} mars, le certificat de dépôt de l'acte de répartition, et enfin, le 2 suivant, l'homologation de l'acte de répartition. Grâce à ce généreux concours, la dette se liquéfie rapidement. Dans quelques années, la Fabrique sera en mesure d'amasser en vue des constructions futures.

Lorsqu'il était directeur du Grand Séminaire, à Rimouski, Messire Léonard s'était entendu avec Mgr Blais, et avait organisé l'association de Notre-Dame du Clergé. Devenu évêque du diocèse, il ne tarda pas à reprendre ce qu'il avait si bien commencé et à en faire son œuvre de prédilection. Le 1^{er} mai 1920, publiant un décret à ce propos, il disait : « ... Nous avons cru de Notre devoir, dès le jour de Notre consécration épiscopale, de faire connaître au clergé Notre volonté bien arrêtée de faire de l'Œuvre des Vocations l'une des principales préoccupations de Notre épiscopat...

En conséquence, le Saint Nom de Dieu invoqué, Nous avons décrété et ordonné, Nous décrétons et ordonnons :

« 1^o L'Œuvre des Vocations Sacerdotales » est érigée dans le diocèse et affiliée à la « Confrérie de Marie Immaculée, Reine du Clergé » déjà approuvée par Notre prédécesseur et affiliée à l'Archiconfrérie du même nom;

« 2^o Pour atteindre ce but, l'Œuvre des Vocations Sacerdotales fait appel à tous les prêtres, à toutes les communautés religieuses, aux confréries et associa-

tions pieuses, et à tous les fidèles du diocèse, pour les enrôler dans une croisade de prières, afin d'obtenir de Dieu par l'intercession de Marie, Reine du Clergé, de nombreuses et saintes vocations au sacerdoce;

« 3° Une campagne de propagande sera organisée pour éveiller et recruter dans tous les milieux, des vocations sacerdotales, et collecter des fonds en vue de conduire au sacerdoce les enfants pauvres qui auront été jugés dignes d'être dirigés dans cette voie.

« Que la Vierge Immaculée, mère du Prêtre éternel, associée à la rédemption du genre humain, Marie donnée pour Mère à saint Jean, au lendemain de son sacerdoce; réunie aux Apôtres le jour de l'effusion de l'Esprit Saint sur l'Eglise, que Marie, Reine du Clergé, prenne sous sa maternelle protection Notre Œuvre des Vocations Sacerdotales, afin que se multiplient nos phalanges et qu'un clergé nombreux, saint, apostolique étende et affermissse le règne de Dieu dans Notre diocèse ».

M. le chanoine Félix Sirois, alors chancelier à l'évêché de Rimouski, vint, le dimanche, 12 décembre 1920, donner, à la messe, une instruction sur cette œuvre qu'il établit incessamment, en nommant les Dames Salomon Leblanc, Ernest Rioux, Joseph Banville, Ferdinand Dupont, John Allard, Philippe Roussel, Pierre Saint-Laurent, François Chevarie, Léger Cormier, P.-O. Turbide, Veuve Antoine Lavoie, Samuel Fougère, Adelard Jomphe, Alcide D'Aigle, Arsène Beaulieu, Alfred Lacasse, Jules Bouchard, Albert Paradis et Ludovic Tremblay, zélatrices de

l'Œuvre des Vocations Sacerdotales. Puissent ces Dames comprendre leur rôle et le remplir avec toute l'attention que mérite un si noble but.

Comme nous avons eu l'occasion de le dire, dès son arrivée dans la paroisse, le curé Bouillon avait dû s'organiser temporairement et à la hâte. Le long de la route qui mène au troisième rang, près du fronton du deuxième, un espace de terrain y avait été mis en cimetière, en attendant mieux. Il s'agissait maintenant de songer à trouver un endroit plus favorable et répondant mieux aux besoins futurs. D'après le rapport du médecin examinateur, le Bureau du Conseil d'Hygiène, à Montréal, approuva le terrain du lot N° 33, du deuxième rang Humqui, appartenant à M. Emile Saint-Laurent; et le 3 mai 1921, Mgr Léonard lançait son décret d'érection de ce nouveau cimetière. Le 5 du même mois, les marguilliers passèrent une résolution que Monseigneur approuvait le 9 suivant, autorisant la Fabrique de Saint-Edmond à faire l'acquisition du terrain nécessaire à l'érection d'un cimetière nouveau, au prix de \$ 1.400,00; et le 17, tout étant prêt, par devant le notaire Laberge, de Val Brillant, l'acte d'achat de ce terrain est passé et signé. Le 13 octobre, d'après l'autorisation donnée par Mgr Léonard, le curé A. Bouillon bénit solennellement ce cimetière mesurant 300 pieds de front sur 400 pieds de profondeur. C'est en arrière de ce cimetière, sur une colline qu'ombrage un bosquet de sapin, que se trouve la chapelle dédiée à saint Joseph, et construite en l'été de 1921. Par une disposition particulière et toute

gratuite de la divine Providence, la notoriété de cette chapelle fut bientôt générale et les pèlerins affluèrent de tous côtés. C'est alors que l'on fut obligé de séparer le cimetière en deux parties, et d'y laisser un chemin libre aux pèlerins qui le réclamaient. La partie Nord-Est du cimetière est destinée aux fosses communes, celle du côté Sud-Ouest, aux lots de familles, au nombre de 204. Un règlement approuvé par Mgr Léonard le 15 septembre 1921, en légifère l'administration.

L'été de 1921 fut remarquable par une sécheresse extraordinaire qui menaçait de tout anéantir. Depuis avril, le ciel était de plomb et rien ne faisait prévoir la douce rosée nécessaire au grain mis en terre et qui périssait. Mgr Léonard, dans le but d'apaiser le courroux du ciel, sans doute irrité par les fautes sans nombre qui se commettent à tout instant, et qui semblent s'être aggravées dans les dernières années, écrivait à son clergé, le 7 juillet 1921, une lettre pastorale, disant : « La persistance des fléaux qui menace la récolte de destruction complète, dans plusieurs régions du diocèse, nous indique que les causes qui obligent le bon Dieu à nous frapper dans sa miséricordieuse justice, ont une influence néfaste plus forte que celle pourtant grande des prières solennelles qui se sont élevées de nos différentes paroisses. (Monseigneur, le 10 juin précédent avait ordonné des prières publiques et une messe « *pro quacumque necessitat* »). « Les folies luxueuses des modes indécentes, le débordement insensé du luxe, l'abus de l'eau-de-feu, la recherche effrenée du bien-

être, du repos exagéré, de tous les plaisirs, sans observer les bornes posées par la loi de Dieu, le gaspillage des biens que nous avons reçus en abondance les années dernières, voilà les clameurs maudites qui couvrent le murmure de nos supplications.

« Veuillez donc bien rappeler avec vigueur ces dures vérités à votre peuple, et l'exhorter à faire de dignes fruits de pénitence, non pas à prier seulement des lèvres.

« A cette fin, je vous prie d'exhorter tous vos paroissiens, même les enfants, suivant leurs forces, à observer comme jour d'abstinence et de jeûne, le jour de mercredi prochain, 13 de ce mois, ou un mercredi suivant, si les circonstances s'y prêtent mieux.

« Ce jour de pénitence publique devra commencer par une messe solennelle de communions aussi nombreuses que possible, et je permets d'y chanter ou lire la messe votive « *pro remissione peccatorum* », suivant les rubriques de la messe « *pro re gravi* », en présence du Saint-Sacrement. S'il est possible d'en observer toutes les rubriques, il sera excellent de laisser le Saint-Sacrement exposé jusqu'au salut, que je permets de célébrer, le soir de ce jour, dans toutes les églises et chapelles.

« Adressons-nous au Sacré-Cœur de Jésus, par l'intercession du glorieux Patron de l'Eglise et du Canada, et si nous sommes sincères dans notre pénitence, notre Dieu très bon aura pitié de nous, car il ne saurait mépriser un cœur contrit et humilié ».

Le bon Dieu se laissa toucher; la pluie vint vivifier

l'herbe demi-morte et à l'automne, malgré tout, la récolte était passable.

C'est le 18 décembre 1921, qu'eut lieu, après les vêpres, la première réception de 18 enfants de chœur, dans la « Pieuse Association de Saint-Jean Berchmans », présidée par le curé A. Bouillon.

Aussi, le 26 décembre 1921, la bénédiction par Messire A. Bouillon, de deux nouvelles écoles construites au quatrième rang, dans le cours de l'été, par les ouvriers de M. Alphonse Landry, entrepreneur, au prix de \$ 4.000,00 chacune.

CHAPITRE XXVI

LE PAPE EST MORT. — VIVE LE PAPE. — PAS DE
« SUFFRAGETTES ». — FÊTE DE SAINT JOSEPH. —
LOUANGES ET REPARATIONS AU TRES-SAINT-SA-
CREMENT. — BENEDICTION D'UNE CLOCHE POUR
LE CLOCHER DU COUVENT. — UN HOMME A L'EAU.

L'Eglise, sortie du deuil causé par la mort soudaine du saint Pape Pie X, était encore dans la gratulation pour avoir eu un Pape selon le cœur de Dieu, lorsque, le 22 janvier 1922, un dimanche au matin, après un pontificat de 7 ans, 4 mois et 19 jours, Sa Sainteté Benoit XV (Jacques Della Chiesa), malade depuis quelques jours seulement, allait à son tour rendre compte d'une vie bien remplie de 67 ans, 1 mois et 28 jours. Il fut inhumé le 23 janvier, à 5 heures de l'après-midi. Sur sa demande, son corps ne fut pas embaumé. Le samedi, 28 janvier, à la fin de la septième Congrégation Cardinalice, le Corps diplomatique fut introduit par le Maître des cérémonies devant le Sacré Collège, et le doyen, S. Ex. M. le Marquis de Villa Sinda, ambassadeur d'Espagne, prononça en français, un discours qui commence ainsi :

« C'est avec l'émotion la plus vive et la plus profonde peine que je viens apporter au Sacré Collège, en ma qualité de doyen du Corps diplomatique accrédité près le Saint Siège, l'expression collective de nos condoléances pour la perte irréparable, que la mort imprévue de Sa Sainteté Benoit XV fait subir à l'Eglise catholique, et, avec elle au monde entier, ce dont témoigne un deuil universel... ». Et il termine par ces paroles : « Dans ce moment si triste, aux prières du Sacré Collège, et à celles d'innombrables cœurs reconnaissants, nous unissons les nôtres pour ce saint serviteur du Dieu Tout-Puissant, qui est entré dans l'éternité en confondant avec son soupir une supplique ultime pour la paix du monde ». A quoi Son Em. le Cardinal Vannutelli, doyen du Sacré Collège, répondait en français : « Après avoir suivi avec un intérêt rempli d'anxiété les inquiétants progrès de la maladie inattendue de Sa Sainteté Benoit XV, le Corps diplomatique n'a pu se dispenser de s'unir au Sacré Collège des Cardinaux, dans le deuil du monde entier; mais il est plus particulièrement senti par ceux à qui leur position a permis d'apprécier de plus près l'action salutaire apostolique de l'auguste et vénéré défunt...

« Puissions-nous, avec de tels encouragements, et surtout avec l'aide de la lumière d'en haut, donner bientôt à l'Eglise un chef suprême, digne de succéder à celui que le monde a acclamé bienfaiteur de l'humanité, apôtre de la charité, pontife de la paix.

A cette occasion, les *Acta Apostolicae Sedis* du 2 février contenaient le texte des condoléances offi-

cielles envoyées par 54 Etats ou pays, formant 87 documents. Ces 87 dépêches ont été rédigées : 43 en français (langue diplomatique), 22 en espagnol, 13 en italien, 5 en anglais, 2 en allemand et 2 en portugais. En plus de ces documents, la presse a signalé de nombreuses manifestations officielles. Dans « *l'Observatore Romano* » du 28 janvier, le Secrétaire du Sacré Collège a publié cette note : « Dans la très douloureuse circonstance de la mort de l'auguste Pontife Benoit XV, de sainte mémoire, le Sacré Collège a reçu d'innombrables télégrammes de condoléances, non seulement de la part des souverains, chefs d'Etat et d'autres très hauts personnages, mais aussi de la part d'Evêques, Prélats, Chapitres, Séminaires, Instituts, Municipalités et personnes privées. Dans l'impossibilité de répondre à tous ces télégrammes et à chacun d'eux, le Sacré Collège tient à exprimer ici publiquement sa vive gratitude pour de tels témoignages d'attachement dans le deuil acablant qui a frappé l'Eglise ».

Benoît XV a été le Pape de la paix; l'univers entier l'a pleuré. Cependant comme tout mortel, les chefs de l'Eglise disparaissent, mais leur fonction reste là qui doit être remplie, car l'Eglise ne se peut passer d'autorité. Et voilà pourquoi, aussitôt le Pape mort, on acclame son successeur. Le 6 février 1922, à 12 h. 27, notent les *Acta Apostolicae Sedis*, Son Eminence, le cardinal Bisleti, premier diacre, a annoncé solennellement du balcon extérieur de Saint-Pierre, à la foule massée sur la place, la joyeuse nouvelle si impatientement attendue : « Je vous annonce

une grande joie : nous avons un Pape, c'est l'Éminentissime et Révérendissime cardinal Achille Ratti, qui a pris le nom de Pie XI. »

Ainsi s'achevait dans l'allégresse le Conclave qui s'était ouvert le 2 février 1922, avec 53 cardinaux, pendant que le monde entier attendait le résultat avec intérêt, et que tous les catholiques invoquaient le Saint Esprit dans une fervente et persévérante prière. Le couronnement eut lieu dans la basilique de Saint-Pierre, le 12 février de la même année, au milieu d'une pompe et de cérémonies uniques. L'Évêque de Rimouski, Mgr Léonard, se trouvant à Rome en ce moment, eut alors l'immense avantage d'assister et de prendre part à ces solennelles démonstrations.

Mais, pendant qu'à Rome et dans l'univers entier de ferventes actions de grâces s'élevaient vers le ciel, dans la Province de Québec, des suppliques, sous forme de requêtes étaient adressées à l'Honorable Premier Ministre, Sir L.-A. Tachereau, le priant d'éloigner de la Province, le fléau du suffrage féminin. A part quelques excentriques, admiratrices de cette folle qui faisait des neuvaines pour changer de sexe, toutes comprirent que la place de la femme est au foyer, et non au « poll » encore moins sur le « Hunsting » ou sur le « Parquet » de la « Chambre ». Heureusement, tout resta dans l'ordre...

Mais laissons là les « suffragettes » avec leurs marottes, pour parler de la fête de Saint-Joseph, qui, cette année, à Saint-Edmond était solennisée d'une manière toute spéciale. Le R. P. Grégoire, capucin de Sainte-Anne-de-Restigouche, venu tout exprès donna

le dimanche, veille de la fête, une instruction fort à propos et destinée au grand « lavage » des consciences ; aussi, le lendemain, 20 mars, les communions furent-elles nombreuses. Une note laissée dans le cahier des archives de la paroisse assure que plus de mille personnes se sont approchées de la Sainte Table. Si le temps eût été plus favorable, toute la paroisse y eût passé.

A la messe du matin chantée par le curé Bouillon, il y eut sermon par le même Révérend Père, puis, dans l'après-midi, tout le peuple s'assemblait à l'église pour la vénération de la relique de saint Joseph.

Rappelons de suite que c'est le dimanche, 23 avril 1922, que l'on introduit dans la paroisse, la louable habitude de réciter après la messe paroissiale les louanges et réparations au très Saint-Sacrement.

A ce propos voici ce que j'ai lu dans « Souvenirs de mes soixante ans d'apostolat », de Mgr Grouard, O. M. I. Il écrit : « En 1908 j'étais à Rome sur les instances d'un de nos pères Ioppolo Giuseppe je demandai à votre vénéré prédécesseur Pie X (Monseigneur s'adressait à Benoît XV), d'ajouter aux invocations récitées après la bénédiction du Saint-Sacrement, celle-ci en l'honneur de saint Joseph : « Beni soit saint Joseph, époux de la Vierge Marie. »

« C'est l'affaire des Evêques dans leur diocèse me répondit Pie X. De retour dans mon vicariat, j'ordonnai de réciter cette invocation. L'année suivante au Concile de Québec, les évêques canadiens

approuvèrent cette pratique et depuis on la récite dans toutes les églises du Canada. »

« Maintenant, Très Saint Père, ajoutai-je, pourquoi n'ordonneriez-vous pas qu'on récite cette invocation à saint Joseph dans toutes les églises catholiques? »

« Le bon Pape Benoît XV qui m'avait écouté avec une bienveillante attention me répondit : « Eh bien, j'en parlerai à la Congrégation des Rites. »

« Revenu au Petit Lac des Esclaves pour les fêtes de Noël, quelle ne fut pas ma joie quand, un mois plus tard je lisais le décret de la Congrégation des Rites prescrivant dans le monde entier l'invocation en l'honneur de saint Joseph. »

J'ai tenu à reproduire cette note toute à l'honneur du fervent dévot à saint Joseph qu'est Mgr Grouard, et qui a jadis honoré de sa visite la paroisse du Lac-au-Saumon, comme nous avons eu déjà l'occasion de le rappeler.

Le couvent construit en 1913 avait son clocher ; mais toujours muet, hélas ! Depuis plus d'un an, le curé Bouillon avait commandé une cloche par l'entremise de M. Emile Morissette de Québec, représentant de la fonderie Pacard, en France ; mais cette maison, toute occupée à garnir les clochers de son pays dévasté par la dernière guerre ne pouvait satisfaire toutes les demandes ; il fallait attendre son tour. Mais tout a une fin en ce monde. En novembre 1921, la cloche était à la gare du Lac-au-Saumon. Cependant, Mgr Léonard était à Rome en ce moment-là, et la saison peu favorable aussi, l'on dut remettre la bénédiction à l'été suivant. Ce qui fait que le 5

juillet 1922 vers 3 heures de l'après-midi, au milieu d'un grand concours de fidèles, dans l'église paroissiale, Mgr Léonard accompagné de Messire Nazaire Caron curé d'Amqui et Joseph-Désiré Morin curé de Causapschal, bénissait la cloche d'une pesanteur de 325 livres, donnant la note mi naturel d'une valeur de \$ 275.00. et portant le nom de « Marie du Rosaire ».

Avant la cérémonie, Monseigneur voulut bien adresser la parole. Dans le chœur de l'église, l'on remarquait : Mgr Chs Carbonneau, P. A., et Messire Pelletier, vicaire à Amqui, ainsi que M. le Curé Bouillon, et Messire E.-H. Martineau, secrétaire de Monseigneur. Après la cérémonie, l'acte suivant fut rédigé et signé : « Le cinq du mois de juillet de l'année mil neuf cent vingt deux de Notre-Seigneur, Nous, soussigné, Evêque de Saint-Germain de Rimouski, avons béni, avec les solennités prescrites, une cloche pour le clocher du couvent des Sœurs de Notre-Dame du Saint-Rosaire de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, du poids de 325 livres, mi naturel, venant de la Maison Pacard, Annecy-le-Vieux, Haute-Savoie, par l'entremise de M. C. Emile Morissette, limited, Québec ».

Etaient présents un grand nombre de membres du clergé et de fidèles dont plusieurs ont signé avec Nous.

Fait au Lac-au-Saumon, les jour et an ci-dessus ».

Ont signé : E.-H. Martineau, prêtre; A. Bouillon, prêtre, curé; J.-D. Morin, prêtre, curé de Causapschal; Madame André-Albert Saint-Laurent, Marie-Alice

Saint-Laurent, Alphonse Poitras, Léona Bouillon, Clarence Bouillon, Gédéon Ouimet, J.-Baptiste Turbide, Ernest Deschênes, Raphaël Turbide, Isaac Arsenaull, Thomas Saint-Laurent, Julien Thériault, François Coté, Zénon Routhier, Léon Saint-Laurent, Théophile Saint-Pierre, Nazaire Richard.

A signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Immédiatement des ouvriers se hâtent d'installer « Marie du Rosaire » dans son nouveau logis, d'où elle lance aux échos ses notes argentines.

Nous avons eu l'occasion de le dire : le lac Angus est le rendez-vous de « sports », amateurs de la pêche et du repos.

C'était le soir du 15 août 1922, un groupe de voyageurs de commerce est attablé dans la maisonnette de « L'Ile de l'Ermite », tandis que deux autres tendent la ligne sur le lac. Tout va bien : l'air est calme, le lac tranquille, la truite se laisse amorcer comme par enchantement; la gaité est à son comble. Tout à coup, un bruit sourd et l'obscurité complète.... On répond aux appels... on cherche.... mais en vain... Ce n'est que le lendemain, vers 3 heures de l'après-midi que M. Aubin Richard, fils de Nazaire, gardien du lac, parvient à repêcher le pauvre noyé. C'était un citoyen de Limoulou, près de Québec, père de six enfants, du nom de J.-Edmond Bois, voyageur de commerce. Après avoir demandé le fanal à son compagnon, sous le coup d'une faiblesse soudaine, il perdit l'équilibre et tomba à l'eau. Le cadavre fut porté à l'hôtel Desrosiers, d'où les parents prévenus, le ramenèrent dans sa paroisse où il fut inhumé.

CHAPITRE XXVII

ON TRANCHE DANS MATANE. — DES CHOUX... DES CAROTTES... — HALTE-LA. — DES CHEMINS. — AVIS AUX VIEUX ET AUX VIEILLES « ITOU ». — AU FEU!... — UNE VISITE ATTENDUE. — UNE ROULOTTE. — UN ORGUE. — VISITE PASTORALE DE MGR LÉONARD. — UN JUBILE SACERDOTAL. — « DANS LES JARDINS DE MON PÈRE, LES LILAS SONT FLEURIS!... ».

Depuis quelques années des requêtes avaient été adressées à l'Honorable Premier Ministre de la Province, pour obtenir la division du comté de Matane, à la Chambre Législative de Québec. A la quatrième session de la quinzième législature, commencée et tenue à Québec, le 24^e jour d'octobre 1922, et fermée par prorogation, le 29^e jour de décembre de la même année, la question fut réglée et promulguée par la Gazette Officielle de Québec, disant : « Le district électoral de Matapédia est borné comme suit : Par une ligne commençant au point de rencontre des lignes Nord-Est du canton Fleuriau et Nord-Ouest du canton Massé, et suivant la limite

N.-O. du canton Massé jusqu'à sa rencontre avec la ligne de division entre les lots N^{os} 33 et 34 du premier rang du dit canton; puis, suivant cette dernière ligne et son prolongement, qui servent de ligne de division entre les districts électoraux de Rimouski et de Matapédia, jusqu'à la limite N.-O. du district électoral de Bonaventure; puis, suivant cette dernière limite jusqu'à la ligne 67^e de longitude, et suivant cette dernière ligne, en se dirigeant vers le Nord, jusqu'au point de rencontre avec la rivière à la Truite, et la rivière Matane, jusqu'à la limite S.-E. du canton de Tessier; puis, tournant vers le S.-O. et suivant les limites des cantons Tessier et de Matane jusqu'à la ligne N.-E. de la Seigneurie de Matapédia; de là, suivant les limites N.-E. et Nord de la dite Seigneurie jusqu'à son point de rencontre avec la ligne séparative des cantons de Matane et de Mac Nider; de là, suivant cette dernière ligne jusqu'à son point de rencontre avec la ligne de division entre les rangs 6 et 7 du canton de Mac Nider, et suivant cette dernière ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne qui sépare les lots N^{os} 46 et 47 du sixième du dit canton; puis, suivant cette dernière ligne de division entre les rangs 5 et 6 du canton de Mac Nider; et suivant cette dernière jusqu'à son point de rencontre avec la ligne N.-O. du canton Cabot; de là, se dirigeant vers le N.-O. et suivant la ligne N.-E. de la Seigneurie de Mitis jusqu'à la ligne de division entre les rangs 4 et 5 de cette Seigneurie; de là, se dirigeant vers le S.-O. et suivant cette ligne de division jusqu'à son point de rencontre avec la ligne

qui sépare les lots N^{os} 696 et 696^a des lots N^{os} 697 et 697^a du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis; de là, se dirigeant vers le Sud et suivant cette dernière ligne jusqu'à ce qu'elle rencontre la ligne de division entre les rangs 5 et 6 de la dite Seigneurie; de là, tournant au S.-O. et suivant la ligne entre les rangs 5 et 6 de la Seigneurie de Métis jusqu'à la ligne S.-O. du lot N^o 756 du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis; dans le 5^e rang de la Seigneurie de Métis; de là, tournant vers le N.-O. et suivant la ligne S.-O. du dit N^o 756, jusqu'à son point de rencontre avec la ligne de division entre les rangs 4 et 5 de la Seigneurie de Métis; de là, se dirigeant vers l'Ouest et suivant la ligne N.-O. du lot N^o 581 du rang N.-O. du chemin Kempt jusqu'à sa rencontre avec la ligne N.-E. du lot N^o 582 du rang S.-O. du chemin Kempt; de là, vers le N.-O. suivant la ligne N.-E. du dit lot jusqu'à sa limite N.-O.; de là, tournant vers l'Ouest et suivant la ligne N.-O. des lots N^{os} 522, 524 et 525 du rang S.-O. du chemin Kempt, et ensuite traversant le rang C du canton Cabot entre les lots N^{os} 9 et 10 du dit rang jusqu'à la ligne entre les rangs C et D du dit canton; de là, vers le Sud et suivant cette dernière ligne qui divise les premier et deuxième rangs du même canton; de là, suivant cette dernière ligne et se dirigeant vers le S.-E. jusqu'à la rencontre de la ligne entre les lots N^{os} 7 et 8 du deuxième rang du canton Cabot; puis, suivant cette ligne entre les dits lots jusqu'à l'arrière ligne du rang S.-E. du chemin Kempt; de là,

suisant cette dernière ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne servant de division entre les rangs 2 et 3 du canton Cabot; puis suivant ensuite cette dernière ligne jusqu'à la ligne S.-E. du lot N° 24 du deuxième rang du dit canton; de là, suivant cette ligne jusqu'à sa rencontre avec la ligne divisant les rangs 1 et 2 du même canton; de là, se dirigeant vers l'Ouest et suivant cette ligne de division entre les rangs 1 et 2 jusqu'à sa rencontre avec la ligne qui sépare le lot N° 20 des lots N° 21 et 26 du premier rang du canton Cabot; de là, suivant la ligne S.-E. du lot N° 20 du premier rang jusqu'à son point de rencontre avec la limite N.-E. du canton Fleuriau; de là, se dirigeant vers l'Est et suivant la ligne N.-E. du canton Fleuriau jusqu'à sa rencontre avec la limite N.-O. du canton Massé, point de départ.

« Ce district électoral, ainsi borné, comprend la Seigneurie du Lac Matapédia, une partie de la Seigneurie de Métis ou Perras et la partie Est de la Seigneurie de Mitis, partie des cantons Cabot, de Mac Nider et de Massé, les cantons de Blais, Casault, moins la pointe extrême S.-E. occupée par la ligne 67° de longitude, Causapscal, Humqui, Jetté, Lepage, Matalik, Nemtayé et Pinault, et des portions de territoire non organisé.

« Il renferme les municipalités suivantes : les villages de Saint-Benoît-Joseph-Labre d'Amqui, du Lac-au-Saumon, de Saint-Moïse, de Saint-Don et de Val Brillant; les municipalités des paroisses de Saint-Antoine de Padoue-de-Kempt, de Saint-Benoît-Joseph-Labre d'Amqui, de Saint-Cléophas, de Sainte-Damase,

de Saint-Edmond, de Sainte-Florence, de Saint-Jacques-le-Majeur, de Causapschal, de Sainte-Jeanne-d'Arc, de Saint-Léon-le-Grand, de Sainte-Marie de Sayabec, de Saint-Moïse, de Saint-Pierre-du-Lac-de-Val-Brillant (Cedar Hall), de Saint-Raphaël d'Albertville et Saint-Zénon-du-Lac-Humqui.

« Il renferme aussi les missions du Lac-à-Pitre, de Saint-Agricole et de Courteval ».

M. Joseph Dufour, de Saint-Moïse, déjà député pour le comté de Matane, fut élu par acclamation député de ce nouveau comté de Matapédia, avec Amqui comme chef-lieu, tandis que M. le Docteur Bergeron l'était pour celui de Matane.

Le Ministère de l'Agriculture, dans le but sans doute de développer davantage « l'amour de la terre », « créa » les agronomes qu'il distribua ça et là dans les divers comtés de la Province. Celui de Matapédia eut le sien « manquable »; mais un agronome sans travail est comme un avocat sans cause; force lui est-il d'agir, car au bout de l'année, il lui faut établir le bilan de son activité. De là toute une organisation, entr'autres celles des jardins scolaires pour chaque paroisse. Saint-Edmond entra donc dans la « danse »; ce qui fait qu'à l'automne de 1923, les choux, les carottes, les navets et toute la « famille » des maraîchers, dans une des salles du couvent, sur des tables dressées tout exprès, se touchant du « coude » comme des soldats en révision, étalaient leur prestance. Et puisque le bon Dieu, avec son soleil vivifiant et sa rosée féconde favorisa chacun des exposants, les prix furent fort discutés.

A la fin, il y en eut pour tous. Il paraît que c'est mieux commé ça....

Notons en passant que c'est en l'été de 1923, qu'a été préparé le terrain pour y mettre les chevaux des gens qui assistaient aux offices religieux, ainsi que les terrasses en face de l'église, et le chemin du côté Sud et en face du presbytère; de même que le magnifique jet d'eau qui sort d'une colonne en pierres perdues, pour retomber dans un vaste bassin en ciment. C'est la « fontaine de Jouvence » dont les eaux avaient la vertu de rajeunir : Avis aux vieux et aux vieilles « itou ».

Que n'eussent-ils eu ce puissant extincteur, les Messieurs Paradis, du rang Saint-Hubert, lorsque le 8 juin 1923, l'élément destructeur eut envahi leur scierie, et, en un instant, l'eut réduite en cendre. Il était aux environs de midi. Grâce à Dieu, les maisons avoisinantes ne subirent aucun dommage. Quoique sans assurance, l'été suivant, les Messieurs Paradis purent rebâtir plus beau et plus grand.

Nous l'avons vu dans un des premiers chapitres, Messire Stanislas Roy, en 1905, quitta la mission de de Saint-Edmond pour devenir curé d'une nouvelle paroisse. Jamais depuis, l'occasion n'avait permis à Messire Roy de faire une tangeante vers la Vallée Matapédia. Le 29 septembre 1923, enfin, le voici au Lac-au-Saumon. Le lendemain, dimanche, il chante la grand'messe après laquelle il est heureux de rencontrer quelques-uns des anciens; puis dans l'après-midi, une promenade à travers les rangs de la paroisse, lui fait constater « de visu » les progrès

opérés depuis 18 ans... Que de souvenirs!!!... Ces croix... ces maisons qu'il a vu s'élever après une première flambée... cette école-chapelle... ces personnes, ces choses... tous ces « riens » qui vous empoignent et vous forcent à répéter après le poète Lamartine :

*Objets inanimés avez-vous donc une âme
Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer.*

Ces visites sont bonnes; et elles feront du bien aux pauvres colons « qui ont porté le poids du jour et de la chaleur ».

Mais que fait cette « roulotte » près de la gare du chemin de fer, en face de l'hôtel Desrosiers???

... C'est un artiste, Philippe Coulombe de Nicolet... C'est le temps de poser et... « de se faire mettre dedans »... Le dimanche, 23 novembre, par une température idéale et faite tout exprès, après la grand'messe, sur la grande place de l'église, la foule est assemblée, le curé au centre avec les enfants de chœur, et quelques religieuses; puis... un instant... vlan... ça y est... tout est dans la grosse machine... Pour en sortir : deux trente sous suffisent. Après quelques semaines, un bon matin,

*Deux chevaux attelés, d'un pas tranquille et lent,
Conduisent à Causapsal, l'artiste ambulante.*

Mais parlons du fameux orgue, le sujet de si longs entretiens. Parti des ateliers Casavant et Frères, de Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 1924, il était à la gare du Lac-au-Saumon, le 2 du mois suivant; puis, sous l'habile travail de Messieurs Louis Jalbert, de

Québec, et Armand Bergeron, de Saint-Hyacinthe, le 15 février, tout était prêt, et à l'heure d'adoration, ce jour-là, sous la touche un peu craintive de l'organiste H. Lane, il faisait entendre ses premiers sons. Il avait coûté \$ 5.740,10, y compris la taxe fédérale.

Il est inutile de vanter la souplesse et l'ampleur du son de cet instrument, car les orgues Casavant ont une réputation qui a franchi les mers.

La bénédiction eut lieu dimanche soir, 25 mai 1924, à 7 heures, à l'occasion de la visite pastorale de Mgr Léonard. L'église débordait de fidèles. Au chœur l'on remarquait : Les RR. PP. Desmarais, O. M. L., et Saint-Georges, O. M. I., de Mont-Joli, qui accompagnaient l'Evêque dans sa visite ainsi que son secrétaire, Messire E.-H. Martineau; puis Messires J.-D. Morin, curé de Causapscal, Charles Lavoie, prêtre, procureur à l'évêché de Rimouski, J. Ross, curé de Sainte-Florence, et A. Bouillon, curé de la paroisse. Le R. P. Lemieux, O. M. I., aussi de Mont-Joli, venu pour la circonstance, fit le sermon, après lequel eut lieu la bénédiction de l'orgue. Le Prédicateur eut aussi un mot à l'adresse du curé A. Bouillon, dont on célébrait ce jour-là, le 25^e anniversaire de son ordination sacerdotale. Après tout ce « flaf-la », un acte fut rédigé et signé : « Le vingt-cinq mai mil neuf cent vingt-quatre, Nous, soussigné, avons béni suivant la formule du Rituel Romain l'orgue de cette église paroissiale, à l'occasion de la visite pastorale en cette paroisse et du 25^e anniversaire de l'ordination sacerdotale de Monsieur le Curé ».

« A signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

« Ont signé : J. Ross, curé de Sainte-Florence; J.-D. Morin, curé de Causapschal; J.-R. Desmarais, O. M. I.; Saint-Georges, O. M. I.; E.-H. Martineau, prêtre; J.-Edmond Lemieux, O. M. I.; A. Bouillon, prêtre, curé ».

Terminons en rappelant le souvenir d'une plantation d'arbres dans l'avenue du presbytère, au printemps de 1924. D'abord 630 épinettes, en haie de chaque côté de l'allée; puis des érables à sucre, entre lesquels des lilas, des hydrangés, des boules de neige et des rosiers, le tout agrémenté de « mâts » au sommet desquels flotte le drapeau national.

CHAPITRE XXVIII

LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH EST RECONNUE. — ACQUISITION DU TERRAIN. — AGRANDISSEMENT DU COUVENT. — UNE SALLE PAROISSIALE. — OTE-TOI QUE JE M'Y METTE. — ÇA BRANLE. — BÉNÉDICTION ET PREMIÈRE MESSE A LA CHAPELLE SAINT-JOSEPH. — ROUTE NATIONALE. — UN VICAIRE. — BÉNÉDICTION D'UNE STATUE DE SAINT JEAN-BERCHMANS. — UNE ECOLE ROULANTE.

Nous l'avons déjà dit, en l'été de 1921, une chapelle avait été érigée en l'honneur de Saint-Joseph, à quelque cent pieds en arrière du nouveau cimetière; mais certains événements en retardèrent la bénédiction. A la demande du curé Bouillon, Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le 16 juillet 1924, promulgua le décret suivant. Par une heureuse coïncidence, cette année se trouvait être le 31^e anniversaire de la proclamation de Saint-Joseph comme patron du Canada.

JOSEPH-ROMUALD LEONARD

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que :

« 1° Vu la demande en date du 17 juin 1924, à Nous faite par Messire Alexandre Bouillon, curé de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, de permettre la célébration de la sainte messe dans une chapelle près du cimetière de la susdite paroisse;

« 2° Les ressources suffisantes dont la dite chapelle peut disposer pour son entretien et celui du culte;

« 3° L'avis favorable du Vénérable Chapitre de Notre Cathédrale.

« En conséquence, après avoir invoqué le Saint-Esprit, conformément au Canon 1192 du Code du Droit Canonique, Nous avons autorisé et par les présentes Nous autorisons l'ouverture d'un oratoire semi-public à l'usage de la Confrérie de Saint-Joseph, Patron de la Bonne Mort, dans la chapelle susdite, située sur le lot N° 33 du deuxième rang Humqui près du cimetière paroissial de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, et Nous permettons jusqu'à révocation de Notre part ou de celle de Nos successeurs, que la messe soit célébrée dans ce lieu cinq fois par année et à des jours liturgiques et libres désignés par le Curé de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, aux conditions suivantes, à savoir :

« 1° Que la dite chapelle et le terrain qu'elle occupe soient à la Fabrique de l'église paroissiale de Saint-Edmond, et qu'il en soit dressé un acte notarié en bonne et due forme, en vertu du Canon 1.495, P. 2;

« 2° Que les comptes de la dite chapelle soient tenus dans un registre spécial et soumis à l'appro-

bation de l'Ordinaire, suivant les prescriptions des Canons 717 et 1.525 du Code;

« 3° Que le Vicaire Forain du district N° 8 visite le dit oratoire et Nous en fasse un rapport avant qu'on y dise la messe, suivant le Canon 1192 P. 1;

« 4° Que le dit oratoire reçoive la bénédiction privée suivant la formule du Rituel « *pro benedictione domus novae* »;

« 5° Que la messe qui sera dite et la communion qui sera célébrée dans cet oratoire ne nuise en rien au culte et aux cérémonies faites dans l'église paroissiale;

« 6° Qu'on n'y reçoive aucun autre argent que les aumônes offertes spontanément par les fidèles, de sorte que rien n'y paraisse vénal;

« 7° Que le tarif diocésain y soit suivi en tous points, la part de la Fabrique devant toutefois revenir à l'oratoire;

« Sera le présent décret inscrit dans toute sa teneur et conservé aux archives de la paroisse de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon.

« Donné à Saint-Germain-de-Rimouski, sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le seizième jour du mois de juillet mil neuf cent vingt-quatre ».

Signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Par ordre de Monseigneur :

S.-E. Chénard, prêtre, chancelier.

La chapelle dédiée à Saint-Joseph était donc reconnue par l'Autorité diocésaine; c'est le premier pas, le reste viendra en son temps.

Pour terminer cette affaire, les marguilliers, le 3 août 1924, passèrent une résolution qui fut approuvée par Mgr Léonard, le 16; et le 19 du même mois, par un contrat passé devant le notaire Laberge, de Val Brillant, la Fabrique de Saint-Edmond acquérait de M. Emile Saint-Laurent, qui le cédait gratuitement, tout le terrain en arrière de la susdite chapelle, jusqu'au bosquet ombrageant une source aux eaux limpides et réputée providentielle : soit une superficie de près de 550 pieds de profondeur, sur une largeur variant entre 102 et 177 pieds.

Est-ce dû à la notoriété de cette chapelle dont la renommée s'est répandue au loin?... Toujours est-il que, depuis 1922, la population de la paroisse et du village en particulier, s'est notablement accrue. Le couvent ne pouvant plus loger tout le petit monde qui envahissait ses cinq classes, la Municipalité scolaire du Village, en l'été de 1924, en exhaussa l'édifice d'un étage. M. Elzéar Michaud, malgré ses 72 ans, mais qui a encore bon pied, bon œil, exécuta ce travail avec soin; tandis que M. Joseph Ouellet, plombier du Lac-au-Saumon, se chargeait de la plomberie et du système de chauffage à l'eau chaude. Avec cet agrandissement et une bonne toilette neuve, le couvent a fort bonne mine et fait honneur aux contribuables de la Municipalité du Village du Lac-au-Saumon.

Sur la même rue du Saint-Rosaire, au Sud-Ouest

de la rue de l'église, le 19 août 1924, la Fabrique de Saint-Edmond acquérait de M. Pierre Saint-Laurent, au prix de \$ 250,00, sur le lot de terre N° 32 du 2^e rang Humqui, un terrain de 191 pieds de profondeur, sur une largeur de 310 pieds à peu près; où à l'automne de la même année est fait le solage d'une salle paroissiale mesurant 30 pieds sur 90, et à deux étages. Cette amélioration est une nécessité qui s'impose; aussi les encouragements ne font-ils pas défaut. Pour améliorer le chemin en cet endroit, Monsieur le Député Joseph Dufour obtint la somme de \$ 400,00 et les paroissiens semblent apprécier le travail qui y est fait.

Mais que veulent ces « gendarmes » au « casque à pointe » que l'on vous plante là comme des sentinelles en garde?... Bah!... C'est la Compagnie de Pouvoir du Bas Saint-Laurent, qui, cet automne, septembre 1924, échelonne ses poteaux pour porter le courant électrique jusqu'au Nouveau-Brunswick, paraît-il. Il n'y a pas de mal à ça, voyons... Si le fil casse et que votre maison flambe, allons, Messieurs, la Compagnie vous paiera les dommages; si la ficelle du cerf-volant de votre p'tit gars touche cette conduite à haute tension, qui fait que le courant passant par la ficelle tue votre chéri, nous vous le... paierons. Voyez-vous, comme c'est simple; il n'y a pas à craindre, la Compagnie est responsable et les dommages seront payés, et cœtera, et cœtera....

A la fin, tout semble s'arranger pour le mieux, et les fils sont tendus. Si les pauvres Belges, en 1914, avaient eu le même succès.

Mais je vous dis que ça branle.... C'est la nuit du 30 septembre 1924, vers 4 heures du matin. La secousse fut assez forte pour secouer les lits et éveiller les dormeurs. Heureusement, ce ne fut que l'espace d'une minute ou à peu près. Tout de même, c'est assez pour nous faire comprendre que notre vie tient à bien peu de chose. Que ce dût être terrible au Japon, lorsque le tremblement de terre de cette année détruisit des villes entières et anéantit des milliers de personnes! Grâce à Dieu, notre Canada malgré ses frimas et ses neiges, se tient plus solide sur sa base que ces pays ensoleillés et énervants.

Mais revenons à la chapelle de Saint-Joseph. A l'époque des Quatre-Temps, Messire J.-D. Morin, vicaire forain, curé de Causapschal, venu pour entendre les confessions des religieuses du couvent de Saint-Edmond, se rendit visiter la chapelle et remplit son mandat. Sur le rapport favorable qui lui fut fait, Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le 22 septembre 1924, promulgua le décret suivant :

JOSEPH-ROMUALD LEONARD

Par la grâce de Dieu et du Siège Apostolique, Evêque de Saint-Germain de Rimouski.

« A tous ceux qui les présentes verront, savoir faisons que : vu le rapport du Révérend Messire J.-D. Morin, curé de Causapschal, vicaire forain, en date du 20 septembre 1924, déclarant que l'Oratoire de la Confrérie de Saint-Joseph, Patron de la Bonne Mort, situé dans la paroisse de Saint-Emond-du-Lac-au-Saumon, son autel, ses ornements, ses linges et tout

ce qui doit servir à la célébration des Saints Mystères, sont tout à fait convenables et liturgiques;

« En conséquence, par les présentes, Nous permettons que dans le susdit oratoire de la Confrérie de Saint-Joseph, la messe soit célébrée cinq fois dans l'année, suivant la teneur de Notre Décret du 16 juillet 1924 et les prescriptions des Canons 1195 et 1196 du Code du Droit Canonique.

« Donnée à Saint-Germain de Rimouski, sous Notre Seing, le sceau du diocèse et le contre-seing de Notre Chancelier, le vingt-deuxième jour de septembre de l'année mil neuf cent vingt-quatre ».

Signé : Jos-Romuald, Ev. de Rimouski.

Par Monseigneur, S.-E. Chénard, prêtre, chancelier.

Tout étant prêt, le mercredi 1^{er} octobre 1924, M. le Curé A. Bouillon, bénit la chapelle, comme en témoigne l'acte suivant : « Le mercredi premier octobre mil neuf cent vingt-quatre, à 7 heures du matin, avant la première messe célébrée ce jour-là dans la chapelle de Saint-Joseph, Nous, soussigné, curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, étant dûment autorisé par le décret de Monseigneur l'Evêque, en date du 16 juillet dernier, reconnaissant la chapelle Saint-Joseph comme oratoire semi-public, avons béni avec les solennités prescrites selon la formule du Rituel Romain, la chapelle Saint-Joseph, érigée sur le lot de terre N° 33, du deuxième rang du canton Humqui, en arrière du cimetière de la paroisse, construite en bois et payée avec les aumônes des fidèles

et des pèlerins qui viennent implorer le secours du Saint Patriarche.

« Étaient présents un grand nombre de fidèles dont quelques-uns ont signé avec Nous. Lecture faite.

« Fait à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

A signé : A Bouillon, prêtre, curé.

Ont signé : Emile Michaud, Ludger Barr, Philippe Saint-Laurent.

Depuis quelques années, le Département de la Voirie s'occupe d'une route dite nationale et qui doit traverser la Province d'un bout à l'autre. D'après le travail qui est fait dans la région, cette route devra suivre la rive Nord du Lac-au-Saumon; mais, à cause du village assez important qui se trouve du côté opposé et que l'on indique aux voyageurs par une pancarte affichée au coin de la route qui unit les deux rives du lac, il semble décidé que les deux chemins seront compris dans la susdite route nationale. En attendant, les édiles du village du Lac-au-Saumon, en l'été de 1924, donnèrent à la rue Saint-Edmond, une toilette neuve et durable.

Mais la population étant devenue de plus en plus dense, et l'église, archicomble et débordante, il était nécessaire de dire deux messes, les dimanches et les jours de précepte. Pour répondre à ce nouveau besoin, le 26 septembre 1924, Monseigneur Léonard envoya Messire Louis-Philippe Berger, comme vicaire de Monsieur le curé Bouillon. Ce Monsieur arriva à

son nouveau poste le 4 du mois suivant, un samedi, par le train local du soir.

Nous avons déjà dit l'organisation de la « Pieuse Association de Saint-Jean Berchmans » pour les enfants de chœur, dans l'église de Saint-Edmond. Dans le but de rappeler plus souvent à la mémoire des jeunes, le bienfaisant souvenir de leur saint Patron, le 21 janvier 1924, le curé Bouillon, fit venir de la Maison Daprato de Montréal, une statue représentant saint Jean Berchmans, en habit de chœur, avec son chapelet et son livre de règle. Cette statue placée sur une console au-dessus de la crédence des acolytes, fut bénite le dimanche après la messe, le 26 octobre de la même année, comme en fait foi l'acte suivant : « Le vingt-six octobre de l'an mil neuf cent vingt quatre de Notre-Seigneur, Nous, soussigné, curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon avons béni avec les solennités prescrites, suivant la formule du Rituel Romain, une statue de saint Jean-Berchmans, patron des enfants de chœur de la « Pieuse Association de Saint-Jean-Berchmans ».

« Fait et passé à Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, les jour et an que dessus ».

« Quelques-uns ont signé avec nous. Lecture faite ».

Ont signé : Joseph Lenteigne, Ludovic Deschênes, Roger Poitras, Léon Tremblay, Roland Mc Mullen, Antonio Poitras, Alfred Beaulieu, Joseph Bérubé, Louis-Philippe Berger, prêtre, vicaire.

A signé : A. Bouillon, prêtre, curé.

Terminons en rappelant que le 25 octobre 1924, un samedi, le « Wagon exposition forestier » était à la gare du Lac-au-Saumon. Le soir, les Messieurs de « l'Association Forestière » donnèrent une très bonne représentation en vues cinématographiques et une intéressante conférence sur la protection des forêts; notre richesse nationale. C'est une véritable « école roulante » et qui devra donner aux générations qui poussent, « l'amour » des arbres et le sens de la protection qu'ils requièrent, comme aussi l'idée de la prévoyance pour l'avenir.

CHAPITRE XXIX

AU « PAYS DU CHRIST ». — COMME AU JAPON. —
BRAVO LES CULTIVATEURS! — ET OUI! ÇA VA!...
— UN OISEAU PEU ORDINAIRE. — LA ROUTE
NATIONALE.

Un voyage en pays d'outre-mer n'est pas banal, encore que plusieurs l'entreprennent par le temps qui court... Voir la France, la « Douce France », patrie de nos ancêtres; aller à Rome, se prosterner sur la tombe de saint Pierre, le Prince des Apôtres et le premier Vicaire de Jésus-Christ sur cette terre, s'incliner sous la main bénissante du Pape, le successeur de Pierre, parcourir ensuite cet immense Reliquaire qu'est la Ville Eternelle, n'est-ce pas le premier et principal désir de tout catholique. Et puis, tous ceux qui rêvent de visiter un jour la Terre Sainte, tous ceux qui croient à l'Évangile, qui vénèrent le passé, qui admirent l'Orient, ne sentent-ils pas ce besoin du cœur d'un voyage au « Pays du Christ »? Heureux les mortels qui un jour peuvent toucher de leurs lèvres frémissantes le plus saint des berceaux et le plus glorieux des tombeaux!

C'est le 24 janvier 1925, à l'occasion de l'Année Sainte, que le curé A. Bouillon s'embarqua à New-York, sur le « Devonian », bateau de la ligne « White Star Dominion », pour se rendre en Europe et en Palestine. Il était de retour, le dimanche 5 juillet de la même année.

De la gare du chemin de fer du Lac-au-Saumon, un grand nombre de paroissiens accourus à sa rencontre l'accompagna à l'église où une adresse lui fut lue par le Maître du village, M. Ernest Deschênes. Dans sa réponse, Monsieur le Curé exprima le souhait de voir quelques-uns au moins de ses paroissiens entreprendre un jour le même voyage et le faire aussi heureusement.

Mais oui... ça branle encore. C'est tout comme au pays des Nippons, Nous sommes au 28 février 1925. La terre canadienne, en plein hiver, sous son épais manteau de neige, attend patiemment le retour du printemps. Tout à coup, comme prise d'un accès de fièvre atroce, elle tremble, se trémousse et s'agite démesurément. La secousse est si violente en certains endroits que des maisons et même des églises en sont considérablement endommagées. Dans la Vallée Matapédia, heureusement, les vibrations sont moins fortes; et les gens en furent quitte pour une bonne peur. Et la terre, peu remise encore de sa « commotion », continue à trembler une partie de l'hiver et un peu l'été suivant.

Oui, nous sommes peu de chose... et le salutaire avis du divin Maître revient naturellement sur nos lèvres : « Soyons toujours prêts... »

Cependant, les braves cultivateurs du Lac-au-Saumon, confiants en la divine Providence et espérant vivre encore, sans doute, s'unissent. C'est dimanche, après la grand'messe le 26 juillet 1925, que trente et un membres s'inscrivent et forment le « Cercle Catholique des Cultivateurs du Lac-au-Saumon ». L'élection des chefs se fait de suite : M. Raphaël Turbide est nommé président, avec M. Honoré Michaud comme vice-président, et Prospère Turbide, secrétaire. Les directeurs sont MM. Didier (Pitre) Lavoie, Aubin Richard, Ludovic Tremblay, Ernest Rioux et Philippe Roussel, et l'aumônier de ce nouveau cercle est le curé de la paroisse : Messire A. Bouillon.

Bravo! Messieurs; mais vous savez : « C'est la fin qui couronne l'œuvre ». Au travail donc; et le succès couronnera certainement vos efforts. Prenez garde, votre association aura un émule dans le cercle des jeunes constitué pour une autre fin, mais non moins utile au bien général de la paroisse. Ce cercle s'occupera de la salle paroissiale où vous aurez le local nécessaire à vos assemblées qui devront être nombreuses, car ça va; et déjà la salle est debout et peut être utilisée.

Mais quel bruit insolite!... Quel est cet oiseau étrange qui voltige tout à son aise au-dessus du village à une heure de l'après-midi, le 31 juillet 1925, (il vaut la peine de préciser, c'est le premier du genre)... Un hydro-plan, parti de Halifax depuis quelques heures seulement, se dirige maintenant vers les paroisses du bas de Québec. A Val Brilliant, sur le lac Matapédia, il se repose tout à son aise. Ainsi va le

monde... Bientôt, la somptueuse automobile tout comme la calèche de nos pères, se verra supplantée par les « machines volantes ».

En attendant, le département de la Voirie à Québec, cet été de 1925 prolonge la route nationale. Dix mille dollars sont dépensés dans le chemin du côté Nord du Lac-au-Saumon. La direction des travaux est confiée à M. Valentin Dubé, et ce qui est fait est un acompte en son habileté dans ces sortes de travaux.

CHAPITRE XXX

L'ANCIENNE MISSION DE SAINT-EDMOND. — LES PREMIERS MISSIONNAIRES. — INCIDENTS.

Comme nous avons eu occasion de le dire, au commencement de l'histoire de la paroisse de Saint-Edmond, une mission, longtemps avant ses rivales d'aujourd'hui, existait du côté Nord du Lac-au-Sau-mon. En effet, nous voyons qu'en août 1862, Messire Moïse Duguay, alors curé de Sainte-Flavie, au comté de Rimouski, vint dire la messe dans la maison de M. Georges Lebel, située sur le lot de terre N° 60, du premier rang Lepage; et qu'il continua à venir quelquefois y célébrer les saints Mystères, jusqu'à sa mort, en 1870. A partir de cette époque, Messire Charles Guay, d'abord vicaire à Sainte-Flavie, puis à Rimouski, fut chargé de la desserte de la colonie du Nord du Lac et de tous les habitants établis le long du chemin Matapédia, jusqu'en 1872.

En ce temps-là, paraît-il, les jeunes « futurs » et les vieux aussi, devaient se tenir prêts; et le missionnaire était-il à la mission, vite, la vieille jument attelée sur le tombereau, et deux planches, l'une en

avant et l'autre en arrière, et ho! les gars... Fouette cocher... Dans la maison qui servait de chapelle, un autel était vite dressé; deux quarts et quelques planches faisant l'affaire. Pour chandelier, deux bouteilles (les cinq demiards n'étaient pas rares, dit-on), et au mur l'unique crucifix, héritage des parents. Puis, pour les « mariés » deux bonnes chaises faites au pays, tandis que la « compagne » se contentait de madriers appuyés sur deux boîtes. Après la cérémonie l'on s'en retournait dans le même équipement; et la maman restée à la maison pour préparer le « fricot » avec un certain orgueil, voyait venir le « brillant » cortège... *O tempora...!*

De 1872 à l'automne de 1873, Mgr Bolduc, curé de Saint-Alexis de Matapédia, eut la desserte de toute la Vallée, et, à son tour, vint dire la messe dans la maison de M. Georges Lebel.

A ce propos, voici ce que Mgr Bolduc, le 20 avril 1920, écrivait à M. le curé A. Bouillon : « En réponse à votre lettre du 27 de ce mois, voici ce que je puis vous dire. Tenez compte de mon âge avancé : 77 ans et 5 mois.

« Je suis arrivé dans la Vallée Matapédia le 7 octobre 1872. Mes lettres de mission me confiaient la paroisse de Saint-Alexis, et la desserte des travailleurs sur le chemin de fer Intercolonial et du chemin Matapédia, qui, en ce temps-là, était très beau, jusqu'au pont du chemin de fer sur la Restigouche, à Matapédia. Dès l'automne de 1872, j'ai eu l'occasion de dire la messe une fois dans une des trois ou quatre maisons du Nord du Lac-au-Saumon et plusieurs fois

dans la maison d'un nommé Germain Thibeau. Au Sud du Lac, il n'y avait que des camps pour les travailleurs du chemin de fer et la maison de l'ingénieur. Un des ingénieurs s'est noyé en hiver : l'isolement m'a paru en être la cause ».

Nous avons déjà parlé de cet incident, et nous en avons insinué la cause qui paraît la plus probable.

« M. Ferdinand Audet, alors curé de Saint-Moïse, en automne 1873, fut chargé par Monseigneur Langevin, d'une partie du territoire que je desservais, soit : de Saint-Moïse à Causapscal exclusivement ».

En effet, Messire Ferdinand Audet, curé de Saint-Moïse, étant desservant de Saint-Edmond, de 1873 au mois de septembre 1875, vint dire la messe dans la maison construite sur le lot de terre N° 65 et habitée par la famille Prudent Michaud, père d'Elzéar, un des premiers colons établis sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, comme nous l'avons vu déjà.

La mission commençait à prendre un peu d'importance; et les colons, le 8 avril 1874, présentaient une requête à Monseigneur l'Evêque de Rimouski, le priant de vouloir bien leur permettre la construction d'une chapelle à Saint-Edmond. Mgr Langevin, le 1^{er} mai suivant, chargea alors le Révérend Messire Damase Morissette, de se rendre sur les lieux vérifier les allégués de la demande. Le certificat de cette délégation dont l'avis était publié à Saint-Moïse, fut affiché le 10 mai, à Saint-Moïse et à la maison de M. Joseph Poirier du Lac-au-Saumon, et signé par J.-F. Audet, prêtre, J.-B. Fréchette et Jos. Bérubé. L'assemblée eut lieu dans la maison de M.

Prudent Michaud, de la mission, le 20 du même mois.

Les exigences de la loi étant satisfaites et le rapport favorable, Mgr Langevin, le 12 septembre 1874 envoya son décret permettant au Révérend Messire Ferdinand Audet, de construire une chapelle au Lac-au-Saumon, sur le lot de terre N° 71 du premier rang Lepage, sur une élévation, à environ 50 pieds à l'Est du chemin Matapédia, mesurant 45 pieds de longueur, 35 de largeur et 16 de hauteur, avec une annexe de 30 sur 25 pieds, destinée à servir de sacristie et de résidence pour le prêtre-missionnaire. Le décret donnait aussi à Messire Audet l'autorisation de déterminer les dimensions d'un cimetière à y être placé tout près de la chapelle. Puis, le 2 novembre 1874, Mgr Langevin nommait MM. Thomas Fréchette, Joseph Poirier, Ignace Lavoie, Germain Thibeau et Prudent Michaud, habitants du canton Lepage, les procureurs spéciaux de la corporation épiscopale pour diriger les travaux de construction d'une chapelle suivant les instructions du décret du 12 septembre 1874, avec le Révérend Messire Ferdinand Audet, curé de Saint-Moïse, comme président.

En septembre 1875, Messire Louis Arpin succéda à Messire Audet comme curé de Saint-Moïse et desservant à Saint-Edmond. Il vint, lui aussi, dire la messe dans la chapelle, jusqu'en septembre 1876, et fut alors remplacé par Messire Charles Trudel, lequel continua la même desserte jusqu'en 1878; car en octobre de cette année, nous voyons apparaître Messire Joseph-Alfred Pérusse (la plus grosse lettre de

l'alphabet russe, disait-il gaiement, faisant allusion à sa taille un peu au-dessus de la normale), comme successeur de l'abbé Trudel. C'est à la demande de Messire Pérusse, que Mgr Langevin, le 31 décembre 1879, autorisa l'érection d'un chemin de croix dans la chapelle de la mission de Saint-Edmond. Cependant, pour une raison ou pour une autre, cette cérémonie n'eut lieu que le jour même de la bénédiction du cimetière, le 4 septembre 1881, par Messire Pierre Briand, devenu curé de Saint-Moïse, les premiers jours de ce mois. Messire Briand desservit régulièrement la mission de Saint-Edmond, jusqu'à l'arrivée de Messire Cajetan Bérubé, le 1^{er} octobre 1886, comme missionnaire à Amqui. Messire Bérubé, avait, en plus de la desserte de Saint-Edmond, les missions de Causapscal et d'Assamet-quagan.

Mais Messire Bérubé, craignant trop la responsabilité, n'accepta ces postes qu'à contre cœur; aussi ne les garda-t-il que jusqu'au 4 janvier de l'année suivante, alors que Messire Philémon Côté était nommé missionnaire à Amqui et desservant des autres missions.

Messire Côté s'occupa activement de Saint-Edmond. Le 18 février 1887, il s'empresse de faire une nouvelle élection des procureurs de la corporation épiscopale nommée le 21 août 1876; et les MM. Jean-Baptiste Poitras, Pierre Dubé et Joseph Saint-Laurent, remplacèrent les MM. Thomas Fréchette, Ignace Lavoie et Prudent Michaud.

Pour donner aux colons l'avantage d'avoir la messe

les dimanches et fêtes chômées, le 3 mars 1890, il obtient de Mgr Langevin la permission de biner.

Les colons, sous le guide intelligent et éclairé qu'était Messire Coté, allaient de l'avant; mais voilà que Monseigneur, pour récompenser le mérite de son prêtre, en 1891, le nomme curé de Saint-Charles-de-Caplan, et le remplace à Amqui, le 23 octobre, par Messire Léon d'Auteuil, qui hérita en même temps des missions de Saint-Edmond et de Causapsal. En 1891, Mgr André-Albert Blais, coadjuteur de Mgr Langevin depuis 1889, devint évêque de Rimouski. Alors, le 2 octobre de la même année, Monseigneur publia un décret par lequel il annexait pour les fins religieuses à la paroisse d'Amqui, une partie du territoire de la mission de Saint-Edmond, et conflait l'autre partie au curé de Causapsal. Il y eut bien des récriminations et des mécontentements; mais, à la fin, tous se soumirent aux volontés de leur Evêque. Ce coup, il faut l'avouer, a été vraiment providentiel; car si la mission du côté Nord du Lac-au-Saumon eût existé lors de l'érection de la paroisse de Saint-Edmond, du côté Sud du même lac, au lieu de deux difficultés il y en aurait eu trois. La divine Providence qui dirige tous les événements sait faire tout converger à notre profit, pourvu que nous soyons dociles à sa direction.

Ce qui n'empêcha pas les larmes de couler, surtout lorsque les colons virent déménager et porter leur chapelle à Amqui pour devenir la sacristie de la paroisse. Mais la douleur fut à son comble, lorsque, le 27 août 1900, (Oh! ironie des choses : l'année

même de la grande exposition universelle à Paris), Mgr Blais, ayant approuvé la demande qui lui était faite le 12 précédent, par MM. les Marguilliers de la Fabrique d'Amqui, d'exhumer les cadavres de l'ancien cimetière de Saint-Edmond, et qui avait été sanctionnée par la Cour Supérieure, le 27 du même mois, ils virent leurs chers morts, à leur tour, comme des proscrits, transportés dans le cimetière d'Amqui, où rien n'indique malheureusement l'endroit de leur sépulture. C'était la dernière note du glas funèbre qui se faisait entendre. Cependant, Mgr Blais pour laisser un peu d'espoir dans l'âme endolorie de ces bons colons leur promet que la mission qui semblait devoir se développer avec plus d'avantage sur la rive Sud du Lac-au-Saumon, porterait elle aussi, le nom de Saint-Edmond.

Nous ne parlerons pas ici des habitants de cette mission, ayant déjà eu l'occasion de dire ce que nous savions à ce sujet.

AUX GENERATIONS FUTURES

Ces notes, je les ai recueillies et compilées pour vous qui, un jour voudrez soulever un coin du voile qui vous cache les commencements de votre paroisse. Vous y verrez le dévouement des premiers missionnaires et l'esprit de sacrifice des premiers colons, vos devanciers dans le labeur et la peine. Tous ces exemples vous seront salutaires et vous feront vous souvenir, en même temps, du premier curé de Saint-Edmond-du-Lac-au-Saumon, qui lui aussi, a aimé sa paroisse et s'est dévoué à son service.

Lac-au-Saumon, le 1^{er} décembre 1925.

L. BOUILLON, *prêtre, curé.*

FIN DU PREMIER VOLUME

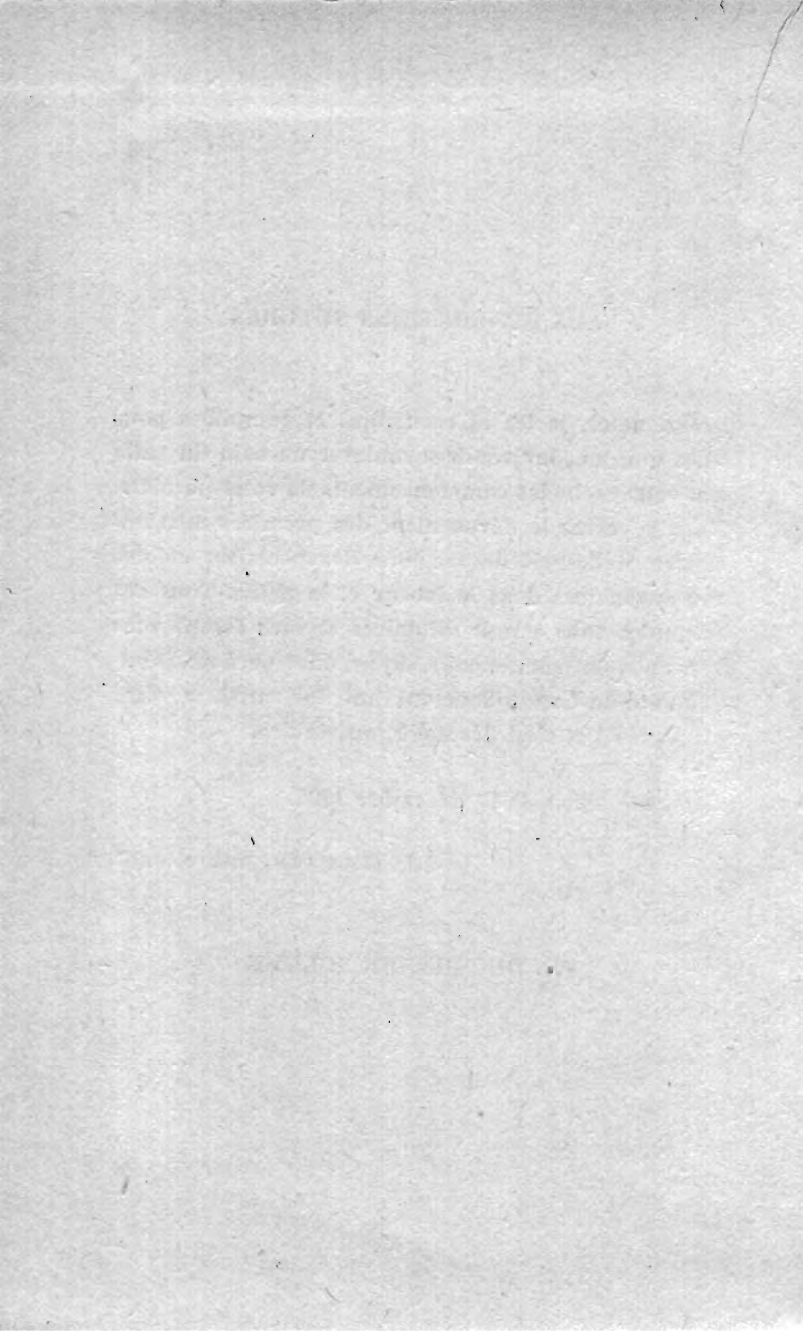


TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	7
CHAPITRE PREMIER. — Site de la paroisse. — Raison pour laquelle Saint-Edmond en est le titulaire	9
CHAP. II. — Les premiers colons	11
CHAP. III. — Les premiers colons établis sur la rive Nord du Lac, dans les limites de la paroisse. — « L'Anteurcri »	29
CHAP. IV. — Arrivée des Acadiens des Iles de la Madeleine. — Incidents. — Premiers colons Acadiens	37
CHAP. V. — Les Acadiens continuent à arriver dans les deuxième et troisième rangs. — Incidents. — Premier colons des quatrième, cinquième et sixième rangs	52
CHAP. VI. — Premier lot de terre concédé sur la rive Nord du Lac. — Un Ermite. — Un noyé. — Une légende. — Histoire d'un moulin. — Première station de chemin de fer. — Premier Bureau de Poste	68
CHAP. VII. — On demande une sortie. — Première maison d'école et première maîtresse. — Il était un petit navire	80
CHAP. VIII. — Retour en arrière. — Les premiers colons. — Un violoneux. — Avis aux Luthiers	90
CHAP. IX. — Mauvaise coutume. — Pourquoi pas? — Les premiers colons. — Triste conséquence	99
CHAP. X. — On demande une mission. — Messieurs les vicaires d'Amqui sont chargés de la desserte. — Premiers Missionnaires	105

- CHAP. XI. — Les premiers Missionnaires (suite). — Bénédiction d'une cloche. — Premiers syndics. — On organise une commission scolaire et un conseil municipal. — Bénédiction d'une statue. — Les registres 112
- CHAP. XII. — « O Crux Ave », — Désappointement. — Année jubilaire. — « L'amour et la Mort s'y promènent ». — Visiteurs distingués. — Où l'on voit l'efficacité de la prière liturgique. — « Hosanna Filio David ». — « Pour la première fois ». — Départ de Messire Roy 119
- CHAP. XIII. — Premiers Missionnaires (suite). — Deux municipalités. — Visite de Monseigneur l'Evêque. — Histoire d'une requête. — Messire S. Turbide est chargé d'une mission importante. — Départ de Messire Plourde 129
- CHAP. XIV. — Arrivée du premier missionnaire résidant. — Réception peu ordinaire. — Première chapelle provisoire. — Un « Château ». — Un « fil » pour « jaser ». — Sous-agence de la Banque Provinciale. — Don d'une cloche 135
- CHAP. XV. — Une délégation de Monseigneur l'Evêque. — Encore une requête. — Une visite de Monseigneur l'Evêque. — Les propriétaires des lots compris dans Amqui et qui doivent être inclus dans la nouvelle paroisse s'agitent. — Bénédiction d'une statue en cire de l'Enfant Jésus. — On organise une vente de charité 143
- CHAP. XVI. — Erection canonique et civile de la paroisse de Saint-Edmond. — Messire Alexandre Bouillon en est le premier curé. — Premiers Marguilliers. — Un petit incident 152
- CHAP. XVII. — Vous qui admirez nos avenues. — Une mission au sixième rang. — Premier vendredi du mois. — Construction de l'église paroissiale, avec résidence pour le curé. — Un abri pour y faire l'office divin. — Un cimetière temporaire. — Bénédiction de la pierre angulaire du solage de l'église. — Une école. — Un disciple d'Esculape. — Une fanfare 161

CHAP. XVIII. — « Il est né le divin Enfant ». — Erection d'un chemin de Croix dans la sacristie temporaire. — Une heure d'adoration. — Premières Quarante-Heures. — Le nom de la gare est « francisé ». — Un pont. — Grande retraite. — Bénédiction de l'église et d'un chemin de croix par Mgr Blais. — Une salle d'amusement pour les jeunes. — Etat de la population en 1906-07. — Le Curé est malade. — Un vicaire 174

CHAP. XIX. — Un règlement pour les bancs de l'église. — Encore des transactions. — Des maisons se promènent à la queue leu-leu. — Annexion de la rive Nord du Lac-au-Saumon, à la paroisse de Saint-Edmond. — Amqui s'agite. — On organise des confréries. — Une vente de charité. — Trois cloches. — Pas de jalousies. — « Vive la liberté » 184

CHAP. XX. — Un plombier. — Un moulin à scies. — Une comète. — Encore une acquisition. — Une délégation. — Un Presbytère. — Visite d'un Evêque-Missionnaire. — Le Roi est mort, Vive le Roi! — Visite pastorale de Monseigneur l'Evêque. — Un bureau de poste : Parmé. — Une compagnie d'acqueduc. — Le congrès eucharistique de Montréal. — Un bureau d'enregistrement à Amqui. — Une fromagerie. — Bénédiction de statues. — Une mine d'or 194

CHAP. XXI. — Sur le « Pinnacle du Temple ». — Annexion de la rive Nord du Lac-au-Saumon à la municipalité scolaire de Saint-Edmond. — Un sceau pour la paroisse. — A la quarantaine!.. — Un exode. — Un cercle agricole. — Un notaire. — « A la romaine ». Un octroi pour le couvent. — La question du couvent se règle. — Encore une vente. — On change la date de l'adjudication des bancs de l'église. — Un cordonnier. — « Ote-toi que je m'y mette » 204

CHAP. XXII. — Agrandissement et parachèvement de l'église temporaire. — Comme au « régime de la terreur ». — Un Triduum jubilaire Constantinien. — « Fiat lux! » — Une conversion au catholicisme. — Bénédiction d'une école. — Bibliothèque paroissiale. — Un Bulletin paroissial. — Le pain béni. — Visite d'un prêtre syrien. — Encore une difficulté au sujet

du couvent. — Le pape Pie X est mort. — « Habemus Pontificem » 214

CHAP. XXIII. — Un champ de démonstration pour les arbres fruitiers. — Avis aux cultivateurs. — Une visite pastorale. — Encore une retraite. — Bénédiction d'un crucifix et d'une statue de Notre-Dame de Pitié. — Une messe selon le rite Grec. — Une auto... — Des routes. — Trois messes le Jour des Morts. — Dénombrement de tous les hommes — Cartes du service militaire. — Union de prières. — Une messe selon le rite maronite. — Intronisation du Sacré-Cœur de Jésus dans les foyers. — Conscriptio. — Enregistrement national 227

CHAP. XXIV. — Arrivée des Religieuses. — Bénédiction du couvent. — Erection d'un chemin de croix dans la chapelle. — Première messe dans la chapelle du couvent, et on y conserve le Saint-Sacrement. — Premières Quarante-Heures dans la chapelle du couvent. — Deux municipalités scolaires. — Un tribunal d'exemption. — Un bureau de santé. — On parle d'orgue. — On vous vieillit d'une heure. — Première fête solennelle du Sacré-Cœur de Jésus. — Lumière électrique à la gare du chemin de fer 243

CHAP. XXV. — La « Grippe Espagnole », — Armistice. — Noces d'or. — Mort de Mgr Blais. — Vive Monseigneur — Encore une retraite. — Résolution au sujet de l'achat d'un orgue pour l'église. — Grand feu de forêt. — Au feu!.. — Première visite pastorale de Mgr Léonard. — Renouveau de retraite. — Répartition pour aider la Fabrique à payer sa dette. — L'Œuvre des Vocations. — Un nouveau cimetière. — Une chapelle Saint-Joseph. — Sécheresse extraordinaire. — Jour de pénitence et de prière. — Bénédiction de deux nouvelles écoles au quatrième rang .. 257

CHAP. XXVI. — Le Pape est mort, Vive le Pape. — Pas de « suffragettes ». — Fête de Saint-Joseph. — Louanges et réparations au Très Saint-Sacrement. — Bénédiction d'une cloche pour le clocher du couvent. — Un homme à l'eau 275

CHAP. XXVII. — On tranche dans Matane. — Des choux..
des carottes.. — Halte-là. — Des chemins. — Avis
aux vieux et aux vieilles « itou ». — Au feu!.. —
Une visite attendue. — Une roulotte. — Un orgue. —
Visite pastorale de Mgr Léonard. — Un jubilé sacer-
dotal. — « Dans les jardins de mon père, les lilas
sont fleuris!.. » 283

CHAP. XXVIII. — La chapelle Saint-Joseph est reconnue.
— Acquisition de terrain. — Agrandissement du cou-
vent. — Une salle paroissiale. — Ote-toi que je m'y
mette. — Ça branle. — Bénédiction et première messe
à la chapelle Saint-Joseph. — Route nationale. —
Un vicaire. — Bénédiction d'une statue de Saint-Jean-
Berchmans. — Une école roulante 292

CHAP. XXIX. — Au « pays du Christ ». — Comme au
Japon. — Bravo, les cultivateurs! — Eh oui! Ça va!..
Un oiseau peu ordinaire. — La route nationale 302

CHAP. XXX. — L'ancienne mission de Saint-Edmond. —
Les premiers missionnaires. — Incidents 306



